Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

Table de concordance
Série 4 Fiscalité des entreprises

...

- Documentation de base (DB)
- Bulletin officiel des impôts (BOI)

Accéder aux autres séries

Documentation de base (DB)

Référence de la documentation de base (DB)	Libellé du document	Concordance dans le BOFiP-Impôts
4 A	Division A Dispositions diverses (bic, is, dispositions communes)	BOI-BIC-CHAMP BOI-BIC-BASE BOI-BIC-PDSTK BOI-BIC-DEF BOI-BIC-RICI BOI-BIC-CESS BOI-BIC-BASE BOI-BIC-GEO BOI-IS-CESS
4 A 12	chapitre 2 mesures tendant a éliminer l'évasion fiscale internationale	BOI-BIC-BASE-80
4 A 121	section 1 transferts indirects de bénéfices à l'étranger entre entreprises dépendantes	BOI-BIC-BASE-80
4 A 1211	sous-section 1 conditions d'application de l'article 57	BOI-BIC-BASE-80-20
4 A 1212	sous-section 2 procédure applicable	BOI-BIC-BASE-80-20
4 A 1213	sous-section 3 application des conventions internationales	BOI-INT-DG-20-40
4 A 1214	sous-section 4 contrôle des prix des transactions internationales (lpf, art. l 13 b ; CGI, art. 57)	BOI-BIC-BASE-80

4 A 1215	sous-section 5 procédure d'accord préalable en matière de prix de transfert	BOI-SJ-RES-20
4 A 122	section 2 versements effectués dans les pays dont le régime fiscal est privilégié (CGI, art. 238 a)	BOI-BIC-CHG-80
4 A 13	chapitre 3 déduction des dépenses afférentes à certains établissements à l'étranger	Non repris
4 A 2	titre 2 assiette (détermination du bénéfice net imposable)	BOI-BIC-BASE-10
4 A 21	chapitre premier détermination du résultat fiscal	BOI-BIC-BASE-10-10
4 A 211	section 1 définition du bénéfice imposable	BOI-BIC-BASE-10-10
4 A 212	section 2 créances acquises et dettes certaines	BOI-BIC-BASE-20
4 A 213	section 3 rectifications extra-comptables	BOI-BIC-BASE-30
4 A 2141	sous-section 1 mesures en faveur de la création d'entreprises	BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-10 BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-20 BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-30 BOI-BIC-CHAMP-80-10-20-10 BOI-BIC-CHAMP-80-10-20-20 BOI-IS-AUT-40-10-20
4 A 2143	sous-section 3 abattement de 50% sur le bénéfice imposable des artisans pêcheurs et pêcheurs associés de sociétés de pêche artisanale qui s'établissent pour la première fois entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2003	BOI-BIC-CHAMP-80-20-10
4 A 2144	SOUS-SECTION 4 DÉDUCTION AU TITRE DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS DANS LES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER	BOI-SJ-AGR-40
4 A 215	section 5 erreurs et décisions de gestion	BOI-BIC-BASE-40-10
4 A 216	section 6 abandons de créances et subventions entre entreprises	BOI-BIC-BASE-50
4 A 2161	sous-section 1 généralités	BOI-BIC-BASE-50-10
4 A 2162	sous-section 2 nature des aides	BOI-BIC-BASE-50-10
4 A 2163	sous-section 3 régime fiscal des abandons de créances	BOI-BIC-BASE-50-20
4 A 217	section 7 régime fiscal des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier	BOI-BIC-BASE-60-10
4 A 2171	sous-section 1 champ d'application	BOI-BIC-BASE-60-10

4 A 2172	sous-section 2 régime fiscal des opérations de crédit-bail mobilier	BOI-BIC-BASE-60-20
4 A 2173	sous-section 3 régime fiscal des opérations de crédit-bail immobilier	BOI-BIC-BASE-60-30
4 A 2174	sous-section 4 suppression du régime fiscal des sofergie	Non repris
4 A 2175	sous-section 5 obligations déclaratives	BOI-BIC-BASE-60-40
4 A 218	section 8 opérations de crédit-bail sur fonds de commerce ou établissements artisanaux	BOI-BIC-BASE-70
4 A 22	chapitre 2 produits d'exploitation	BOI-BIC-PDSTK-10-10
4 A 221	section 1 ventes ou travaux	BOI-BIC-PDSTK-10-10-10
4 A 222	section 2 prestations de services	BOI-BIC-PDSTK-10-10-10
4 A 223	section 3 produits divers	BOI-BIC-PDSTK-10-10-20
4 A 23	chapitre 3 produits financiers	BOI-BIC-PDSTK-10-20
4 A 231	section 1 revenus des actions et parts sociales	BOI-BIC-PDSTK-10-20-10
4 A 2311	sous-section 1 participations dans des sociétés de personnes et assimilées relevant de l'impôt sur le revenu	BOI-BIC-BASE-10-20
4 A 2312	sous-section 2 participations dans une société passible de l'impôt sur les sociétés	BOI-BIC-PDSTK-10-20-10
4 A 2314	sous-section 4 régime fiscal des copropriétés d'étalon	BOI-BIC-PDSTK-10-20-110-10 BOI-BIC-PDSTK-10-20-110-20 BOI-BIC-PDSTK-10-20-110-30
4 A 232	section 2 revenus des valeurs mobilières autres que les actions ou parts sociales	BOI-BIC-PDSTK-10-20-20
4 A 233	section 3 intérêts de prêts et autres produits financiers	BOI-BIC-PDSTK-10-20-30
4 A 234	section 4 créances négociables sur un marché réglementé en application d'une disposition législative particulière, ou sur un marché de gré à gré et non susceptibles d'être cotés	BOI-BIC-PDSTK-10-20-40

4 A 235	section 5 régime d'imposition des produits financiers attachés aux emprunts, titres, contrats ou droits, négociables ou non, émis à compter du 1er janvier 1993, lorsque ceux-ci comportent une prime de plus de 10 % du prix d'acquisition. régime des titres composés à revenus fixes (o.b.s.a., o.b.s.o...)	BOI-BIC-PDSTK-10-20-60 BOI-BIC-PDSTK-10-20-60-10 BOI-BIC-PDSTK-10-20-60-20
4 A 236	section 6 opérations réalisées par les entreprises sur les marchés financiers à terme	BOI-BIC-PDSTK-10-20-70
4 A 2361	sous-section 1 nature des opérations réalisées sur les marchés financiers à terme	BOI-BIC-PDSTK-10-20-70-10
4 A 2362	sous-section 2 régime d'imposition des contrats à terme d'instruments financiers en cours à la clôture de l'exercice	BOI-BIC-PDSTK-10-20-70-10
4 A 2363	sous-section 3 report d'imposition des profits réalisés sur des contrats à terme d'instruments financiers en cours à la clôture de l'exercice et dont l'objet exclusif est de couvrir le risque d'une opération de l'exercice suivant	BOI-BIC-PDSTK-10-20-70-20
4 A 2364	sous-section 4 régime particulier de la déduction des pertes afférentes à des positions symétriques	BOI-BIC-PDSTK-10-20-70-30
4 A 2365	sous-section 5 couverture des opérations d'exploitation qui exposent l'entreprise à un risque de change	BOI-BIC-PDSTK-10-20-70-40
4 A 2366	sous section 6 profits afférents à des contrats à terme sur devises affectés à la couverture du risque de change d'une opération future	BOI-BIC-PDSTK-10-20-70-40
4 A 2367	sous-section 7 cas particulier des contrats d'option	BOI-BIC-PDSTK-10-20-70-50
4 A 2368	sous-section 8 régularisations extra-comptables à effectuer par les entreprises	BOI-BIC-PDSTK-10-20-70-60
4 A 2369	sous-section 9. exemples d'application	BOI-BIC-PDSTK-10-20-70-70
4 A 237	section 7 opérations réalisées par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement	BOI-BIC-PDSTK-10-20-80
4 A 2371	sous section 1 régime fiscal des titres de transaction détenus par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement	BOI-BIC-PDSTK-10-20-80-10
4 A 2372	sous-section 2 régime d'imposition des titres à revenu fixe détenus par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement	BOI-BIC-PDSTK-10-20-80-20
4 A 2373	sous-section 3 régime d'imposition des titres libellés en devises détenus par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement	BOI-BIC-PDSTK-10-20-80-30

4 A 2374	sous-section 4 contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps)	BOI-BIC-PDSTK-10-20-80-40
4 A 238	section 8 prêts de titres	BOI-BIC-PDSTK-10-20-90
4 A 2381	sous-section 1 organisation et fonctionnement du marché	BOI-BIC-PDSTK-10-20-90
4 A 2382	sous-section 2 régime fiscal du prêt de titres	BOI-BIC-PDSTK-10-20-90
4 A 239	section 9 régime d'imposition des titres à revenu fixe détenus par les entreprises d'assurance et de capitalisation	BOI-BIC-PDSTK-10-20-100
4 A 24	chapitre 4 produits exceptionnels	BOI-BIC-PDSTK-10-30
4 A 241	section 1 subventions	BOI-BIC-PDSTK-10-30-10
4 A 2411	sous-section 1 subventions soumises au régime de droit commun	BOI-BIC-PDSTK-10-30-10-10
4 A 2412	sous-section 2 subventions imposables selon le régime de l'article 42 septies du CGI	BOI-BIC-PDSTK-10-30-10-20
4 A 2413	sous-section 3 subventions d'équipement accordées à l'industrie du cinéma	BOI-BIC-PDSTK-10-30-10-30
4 A 2414	sous-section 4 aides publiques à la recherche prévues à l'article 236-i bis du CGI	BOI-BIC-PDSTK-10-30-10-40
4 A 2415	sous-section 5 primes à la construction	BOI-BIC-PDSTK-10-30-10-50
4 A 242	section 2 indemnités diverses	BOI-BIC-PDSTK-10-30-20
4 A 243	section 3 autres profits exceptionnels	BOI-BIC-PDSTK-10-30-30
4 A 25	chapitre 5 stocks et productions en cours	BOI-BIC-PDSTK-20
4 A 251	section 1 généralités	BOI-BIC-PDSTK-20-10
4 A 2511	sous-section 1 critère de propriété	BOI-BIC-PDSTK-20-10
4 A 2512	sous-section 2 critère de non-immobilisation	BOI-BIC-PDSTK-20-10
4 A 2513	sous-section 3 inventaire des stocks	BOI-BIC-PDSTK-20-10

4 A 252	section 2 évaluation des stocks	BOI-BIC-PDSTK-20-20
4 A 2521	sous-section 1 évaluation au prix de revient	BOI-BIC-PDSTK-20-20-10-10
4 A 2522	sous-section 2 évaluation au cours du jour	BOI-BIC-PDSTK-20-20-10-20
4 A 2523	sous-section 3 comptabilisation de l'évaluation du stock au cours du jour provision pour dépréciation des stocks	BOI-BIC-PDSTK-20-20-10-20
4 A 253	section 3 production (ou travaux) en cours	BOI-BIC-PDSTK-20-20-20
4 A 2531	sous-section 1 évaluation des productions (ou travaux) en cours	BOI-BIC-PDSTK-20-20-20
4 A 2532	sous-section 2 provisions afférentes à des pertes sur opérations en cours à la clôture de l'exercice	BOI-BIC-PDSTK-20-20-20
4 A 254	section 4 cas particuliers	BOI-BIC-PDSTK-20-30
4 A 2541	sous-section 1 évaluation des stocks dans l'industrie de l'édition du livre	BOI-BIC-PDSTK-20-30
4 A 2542	sous-section 2 stocks des libraires - provision spéciale pour dépréciation	BOI-BIC-PDSTK-20-30
4 A 2543	sous-section 3 fabricants bijoutiers et joailliers - évaluation du stock d'or	BOI-BIC-PDSTK-20-30
4 A 26	chapitre 6 régime fiscal des investissements forestiers effectués par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des b.i.c. ou à l'impôt sur les sociétés	BOI-BIC-PDSTK-20-30
4 A 3	titre 3 imputation des déficits provenant d'activités industrielles et commerciales	BOI-BIC-DEF
4 A 31	chapitre premier champ d'application	BOI-BIC-DEF-10
4 A 311	section 1 activités relevant de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux	BOI-BIC-DEF-10
4 A 3111	sous-section 1 nature des activités	BOI-BIC-DEF-10
4 A 3112	sous-section 2 conditions juridiques d'exploitation	BOI-BIC-DEF-10
4 A 312	section 2 activités exercées à titre non professionnel	BOI-BIC-DEF-10
4 A 3121	Section 2 : Activités exercées à titre non professionnel	BOI-BIC-DEF-10
4 A 3122	sous-section 2 définition générale de l'activité professionnelle	BOI-BIC-DEF-10

4 A 3123	sous-section 3 cas particulier des loueurs en meublé	BOI-BIC-DEF-10
4 A 321	section 1 principe	BOI-BIC-DEF-20-10
4 A 3211	sous-section 1 déficits concernés	BOI-BIC-DEF-20-10
4 A 3212	sous-section 2 imputation sur les bénéfices des activités industrielles et commerciales exercées à titre non professionnel réalisés au titre de la même année ou des cinq années suivantes	BOI-BIC-DEF-20-10
4 A 322	section 2 exceptions	BOI-BIC-DEF-20-20
4 A 3222	sous-section 2 déficits existant à l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire	BOI-BIC-DEF-20-20
4 A 33	chapitre 3 entrée en vigueur	BOI-BIC-DEF-20-10 BOI-BIC-DEF-20-20
4 A 4	titre 4 crédits d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales	BOI-BIC-RICI BOI-BIC-RICI-10 BOI-BIC-RICI-10-10-60
4 A 41	chapitre 1 crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales effectuant des dépenses de recherche	BOI-BIC-RICI-10-10
4 A 411	section 1 champ d'application du crédit d'impôt	BOI-BIC-RICI-10-10-10
4 A 4111	sous-section 1 entreprises concernées	BOI-BIC-RICI-10-10-10-10
4 A 4112	sous-section 2 définition des activités de recherche	BOI-BIC-RICI-10-10-10-20
4 A 4113	sous-section 3 personnel de recherche	BOI-BIC-RICI-10-10-10-30
4 A 412	section 2 calcul du crédit d'impôt	BOI-BIC-RICI-10-10-30
4 A 4121	sous-section 1 nature des dépenses prises en compte	BOI-BIC-RICI-10-10-20
4 A 4122	sous-section 2 détermination du crédit d'impôt	BOI-BIC-RICI-10-10-30
4 A 4122	sous-section 2 détermination du crédit d'impôt	BOI-BIC-RICI-10-10-20-30
4 A 413	section 3 utilisation du crédit d'impôt	BOI-BIC-RICI-10-10-50
4 A 4131	sous-section 1 crédit d'impôt positif	

4 A 414	section 4 modalités d'application et contrôle du crédit d'impôt	BOI-BIC-RICI-10-10-60
4 A 415	section 5 crédit d'impôt recherche : situation des entreprises du secteur textile-habillement-cuir	BOI-BIC-RICI-10-10-40
4 A 416	section 6 détermination du crédit d'impôt recherche des groupes de sociétés définis aux articles 223 a et suivants du CGI	BOI-BIC-RICI-10-10-30-20
4 A 42	chapitre 2 crédit d'impôt en faveur de la formation professionnelle	
4 A 43	chapitre 3 crédit d'impôt pour adhésion à un groupement de prévention agréé	BOI-BIC-RICI-10-20
4 A 6	titre 6 cession, cessation, décès de l'exploitant	BOI-BIC-CESS
4 A 61	chapitre premier cession, cessation d'entreprise	BOI-BIC-CESS-10
4 A 61	chapitre premier cession, cessation d'entreprise	BOI-BIC-CESS-10-10
4 A 612	section 2 opérations emportant cession ou cessation d'entreprise	BOI-BIC-CESS-10-20
4 A 6121	sous-section 1 généralité des entreprises	BOI-BIC-CESS-10-20-10
4 A 6122	sous-section 2 exploitants individuels	BOI-BIC-CESS-10-20-20
4 A 6123	sous-section 3 sociétés	BOI-BIC-CESS-10-20-30
4 A 62	chapitre 2 décès de l'exploitant	BOI-BIC-CESS-20
4 A 63	chapitre 3 détermination du bénéfice imposable	BOI-BIC-CESS-30
4 A 631	section 1 période d'imposition	BOI-BIC-CESS-30-10
4 A 632	Section 2 Régime du forfait (dispositions applicables jusqu'en 1998)	Non repris
4 A 633	section 3 régime du bénéfice réel	BOI-BIC-CESS-30-20
4 A 634	section 4 régime simplifié d'imposition	BOI-BIC-CESS-30-30
4 A 635	section 5 le régime des micro-entreprises	BOI-BIC-CESS-30-40
4 A 64	chapitre 4 obligations des contribuables	BOI-BIC-CESS-40
4 A 65	chapitre 5 établissement et recouvrement de l'imposition immédiate	BOI-BIC-CESS-50
4 B	Division B Plus-values et moins-values (bic, is, dispositions communes)	BOI-BIC-PVMV BOI-IS-BASE

4 B 1	titre premier généralités	BOI-BIC-PVMV-10
4 B 12	chapitre 2 fait générateur des plus-values et moins-values d'actif immobilisé	BOI-BIC-PVMV-10-10
4 B 121	section 1 notion d'actif immobilisé	BOI-BIC-PVMV-10-10-10
4 B 122	section 2 biens faisant partie de l'actif immobilisé (critère de l'inscription au bilan)	BOI-BIC-PVMV-10-10-10
4 B 123	section 3 cession d'éléments de l'actif immobilisé	BOI-BIC-PVMV-10-10-20
4 B 13	chapitre 3 détermination des plus-values et des moins-values	BOI-BIC-PVMV-10-20
4 B 131	section 1 détermination du prix de réalisation	BOI-BIC-PVMV-10-20-10
4 B 132	section 2 détermination du prix de revient	BOI-BIC-PVMV-10-20-20
4 B 1321	sous-section 1principes généraux de détermination du prix de revient	BOI-BIC-PVMV-10-20-20
4 B 1322	sous-section 2 solutions particulières	BOI-BIC-PVMV-10-20-30
4 B 2	titre 2 régime fiscal	BOI-BIC-PVMV-20
4 B 221	section 1 définition des plus-values et moins-values à court terme	BOI-BIC-PVMV-20-10
4 B 2211	sous-section 1 définition des plus-values à court terme	BOI-BIC-PVMV-20-10
4 B 2212	sous-section 2 définition des moins-values à court terme	BOI-BIC-PVMV-20-30
4 B 222	section 2 définition des plus-values et moins-values à long terme	BOI-BIC-PVMV-20-20
4 B 2221	sous-section 1 définition des plus-values à long terme	BOI-BIC-PVMV-20-20 BOI-BIC-PVMV-20-20-30
4 B 2222	sous-section 2 définition des moins-values à long terme	BOI-BIC-PVMV-20-20
4 B 223	section 3 régime des plus-values et des moins-values nettes à court terme	BOI-BIC-PVMV-20-30
4 B 2231	sous-section 1 dispositions applicables aux plus-values nettes à court terme	BOI-BIC-PVMV-20-30
4 B 2232	sous-section 2 dispositions applicables aux moins-values nettes à court terme	BOI-BIC-PVMV-20-30

4 B 224	section 4 régime des plus-values et des moins-values nettes à long terme	BOI-BIC-PVMV-20-40
4 B 2241	sous-section 1 règles générales applicables aux plus-values nettes à long terme :compensation entre plus-values et moins-values de l'exercice	BOI-BIC-PVMV-20-40
4 B 2242	sous-section 2 modalités d'imposition du montant net des plus-values à long terme réalisées par les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu	BOI-BIC-PVMV-20-40
4 B 2244	sous-section 4 régime des moins-values nettes à long terme	BOI-BIC-PVMV-20-40
4 B 23	chapitre 3 modification des règles applicables aux entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 1997 (CGI, art. 219-i a quater)	BOI-IS-BASE-20-20-10
4 B 231	section 1 champ d'application du régime des plus ou moins-values à court terme ou à long terme	BOI-IS-BASE-20-20-10
4 B 24	chapitre 4 régime applicable aux opérations de crédit-bail	BOI-BIC-PVMV-40-50
4 B 241	section 1 régime fiscal des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier	BOI-BIC-PVMV-40-50
4 B 2411	sous-section 1 règles applicables en cours de contrat	BOI-BIC-PVMV-40-50-10
4 B 2412	sous-section 2 conséquences de la levée d'option d'achat	BOI-BIC-PVMV-40-50-20
4 B 2413	sous-section 3 cession d'un bien acquis en exécution d'un contrat de crédit-bail	BOI-BIC-PVMV-40-50-30
4 B 2414	sous-section 4 obligations déclaratives	BOI-BIC-PVMV-40-50-40
4 B 242	section 2 régime fiscal des opérations de crédit-bail portant sur un fonds de commerce ou un fonds artisanal	BOI-BIC-PVMV-40-50-50
4 B 311	section 1 évaluation des titres du portefeuille	BOI-BIC-PVMV-30-20
4 B 3111	sous-section 1 définition des titres de placement et des titres de participation	BOI-BIC-PVMV-30-10
4 B 3112	sous-section 2 évaluation des titres de placement	BOI-BIC-PVMV-30-20-20
4 B 3113	sous-section 3 évaluation des titres de participation	BOI-BIC-PVMV-30-20-10
4 B 3114	sous-section 4 évaluation de certains titres de participation selon la méthode de mise en équivalence	BOI-BIC-PVMV-30-20-10-20
4 B 312	section 2 cession des titres du portefeuille	BOI-BIC-PVMV-30-30

4 B 3121	sous-section 1 dispositions applicables aux plus-values provenant de la cession de titres de portefeuille	BOI-BIC-PVMV-30-30-10
4 B 3122	sous-section 2 mesures d'exonération	BOI-BIC-PVMV-30-30-110
4 B 32	chapitre 2 réévaluations	BOI-BIC-PVMV-40-10-60
4 B 321	section 1 réévaluations légales	BOI-BIC-PVMV-40-10-60-10
4 B 3211	sous-section 1 anciens régimes de réévaluation légale	BOI-BIC-PVMV-40-10-60-10
4 B 3212	sous-section 2 nouveau régime de réévaluation légale des immobilisations (CGI, art. 238 bis i et 238 bis j)	BOI-BIC-PVMV-40-10-60-10
4 B 322	section 2 réévaluations libres	BOI-BIC-PVMV-40-10-60-20
4 B 323	section 3 entreprises optant pour la première fois pour le régime simplifié d'imposition ou pour un régime réel d'imposition	BOI-BIC-PVMV-40-10-60-20
4 B 33	chapitre 3 plus-values résultant de certains apports en société ou cessions de terrains à bâtir ou de biens assimilés	BOI-BIC-PVMV-40-10-50
4 B 331	section 1 règles propres aux plus-values résultant d'opérations visées à l'article l 130-2 du code de l'urbanisme	BOI-BIC-PVMV-40-10-50
4 B 332	section 2 report de taxation de certaines plus-values	BOI-BIC-PVMV-40-10-50
4 B 333	section 3 réduction du taux d'imposition des plus-values nettes à long terme résultant de la cession de certains terrains effectuée entre le 1er janvier 1988 et le 31 décembre 1991	BOI-BIC-PVMV-40-10-50
4 B 34	chapitre 4 exonération des plus-values en cas de reconversion des débits de boissons	BOI-BIC-PVMV-40-20-40
4 B 351	section 1 transmission d'une entreprise individuelle par voie d'apport en société (CGI, art 151 octies)	BOI-BIC-PVMV-40-20-30
4 B 3511	sous-section 1 champ d'application des dispositions de l'article 151 octies du CGI	BOI-BIC-PVMV-40-20-30-10
4 B 3512	sous-section 2 imposition des plus-values d'apport	BOI-BIC-PVMV-40-20-30-20
4 B 3513	sous-section 3 conditions d'admission au régime de l'article 151 octies du CGI	BOI-BIC-PVMV-40-20-30-10
4 B 352	section 2 exonération temporaire des plus-values constatées en cas de transmission d'entreprise individuelle	BOI-BIC-PVMV-40-20-50

4 B 3521	sous-section 1 continuation de l'exploitation dans le cadre familial (régime applicable jusqu'au 31 mars 1981)	BOI-BIC-PVMV-40-20-50
4 B 3522	sous-section 2 transmission à titre gratuit d'entreprise individuelle	BOI-BIC-PVMV-40-20-50
4 B 36	chapitre 6 plus-values réalisées et moins-values subies en fin d'exploitation	BOI-BIC-PVMV-40-20
4 B 361	section 1 règles générales applicables aux plus-values réalisées et moins-values subies en fin d'exploitation	BOI-BIC-PVMV-40-20
4 B 362	section 2 règles particulières aux entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés	BOI-BIC-PVMV-40-20
4 B 362	section 2 règles particulières aux entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés	BOI-IS-BASE-20-30
4 B 363	section 3 règles particulières aux entreprises relevant de l'impôt sur le revenu	BOI-BIC-PVMV-40-20-10
4 B 37	chapitre 7 conséquences de l'annulation de la cession, de la résolution ou de la réduction du prix de cession d'un élément de l'actif immobilisé	BOI-BIC-PVMV-40-40
4 B 371	section 1 champ d'application du dispositif	BOI-BIC-PVMV-40-40-10
4 B 3711	sous-section 1 entreprises concernées	BOI-BIC-PVMV-40-40-10
4 B 3712	sous-section 2 opérations concernées	BOI-BIC-PVMV-40-40-10
4 B 372	section 2 modalités d'application	BOI-BIC-PVMV-40-40-20
4 B 3721	sous-section 1 annulation ou résolution de la cession	BOI-BIC-PVMV-40-40-20
4 B 3722	sous-section 2 réduction de prix	BOI-BIC-PVMV-40-40-20
4 B 3723	sous-section 3 provision pour risque d'annulation, de résolution ou de réduction du prix de la vente	BOI-BIC-PROV-30-10-10 BOI-BIC-PVMV-40-40-30
4 B 373	section 3 cas particulier des ventes à réméré	BOI-BIC-PVMV-40-40-30
4 C	Division C Frais et charges	BOI-RSA-GER BOI-BIC-CHG BOI-TFP-TVS

4 C 1	titre premier les conditions générales de déduction des frais et charges	BOI-BIC-CHG-10
4 C 11	chapitre premier frais et charges exposes dans l'interet de l'entreprise	BOI-BIC-CHG-10-10
4 C 111	section 1 frais et charges engages dans l'interet de l'entreprise ou dans le cadre d'une gestion normale	BOI-BIC-CHG-10-10 BOI-BIC-CHG-10-10-10
4 C 112	section 2 exclusion des frais et charges non engagés dans l'intérêt de l'entreprise ou dans le cadre d'une gestion normale	BOI-BIC-CHG-10-10-20
4 C 113	section 3 frais et charges partiellement engagés dans l'intérêt de l'entreprise ou dans le cadre d'une gestion normale (frais et charges dits « mixtes »)	BOI-BIC-CHG-10-10-30
4 C 12	chapitre 2 charges effectives et justifiées	BOI-BIC-CHG-10-20
4 C 121	section 1 la comptabilisation des frais et charges	BOI-BIC-CHG-10-20-10
4 C 122	section 2 justification des charges	BOI-BIC-CHG-10-20-20
4 C 13	chapitre 3 exercice de rattachement des frais et charges	BOI-BIC-CHG-10-30
4 C 131	section 1 les règles de rattachement des frais et charges	BOI-BIC-CHG-10-30-10
4 C 132	section 2 exceptions aux règles de rattachement des frais et charges (option pour la comptabilité super-simplifiée)	BOI-BIC-CHG-10-30-20
4 C 2	titre 2 la distinction entre éléments d'actif et charges	BOI-BIC-CHG-20
4 C 21	chapitre premier les dépenses représentatives d'éléments d'actif	BOI-BIC-CHG-20-10
4 C 211	section 1 dépenses ayant pour conséquence l'entrée d'un nouvel élément dans l'actif (immobilisé ou circulant)	BOI-BIC-CHG-20-10
4 C 2111	sous-section 1 dépenses d'acquisition d'éléments d'actif	BOI-BIC-CHG-20-10-20 BOI-BIC-CHG-20-20-10
4 C 2112	sous-section 2 dépenses concourant à la production d'immobilisations par l'entreprise (livraisons à soi-même)	BOI-BIC-CHG-20-10-10 BOI-BIC-CHG-20-20-10
4 C 212	section 2 dépenses entraînant une augmentation. de la valeur d'un élément d'actif immobilisé	BOI-BIC-CHG-20-20-20

4 C 213	section 3 dépenses prolongeant d'une manière notable la durée probable d'utilisation d'un élément d'actif	BOI-BIC-CHG-20-20-20
4 C 214	section 4 dépenses de mise en conformité du matériel du production	BOI-BIC-CHG-20-20-20
4 C 22	chapitre 2 les dépenses admises en charges	BOI-BIC-CHG-20-30
4 C 221	section 1 dépenses d'acquisition de biens de faible valeur	BOI-BIC-CHG-20-30-10
4 C 222	section 2 dépenses d'entretien et de réparation	BOI-BIC-CHG-20-20-20
4 C 23	chapitre 3 dépenses constituant des charges pouvant être déduites sur plusieurs exercices	BOI-BIC-CHG-20-30-20
4 C 231	section 1 frais d'établissement	BOI-BIC-CHG-20-30-20
4 C 232	section 2 dépenses de fonctionnement exposées dans des opérations de recherche scientifique et technique ou de conception de logiciels	BOI-BIC-CHG-20-30-30
4 C 233	section 3 frais d'acquisition des immobilisations	BOI-BIC-CHG-20-30-20
4 C 234	section 4 frais d'émission des emprunts	BOI-BIC-CHG-20-30-40
4 C 235	section 5 droits de mutation à titre gratuit acquittés lors de la transmission d'une entreprise individuelle	Non repris
4 C 3	titre 3 les dépenses somptuaires	BOI-BIC-CHG-30
4 C 31	chapitre 1 généralités	BOI-BIC-CHG-30-10
4 C 32	chapitre 2 chasse et pêche	BOI-BIC-CHG-30-20
4 C 33	chapitre 3 résidences de plaisance ou d'agrément demeures historiques	BOI-BIC-CHG-30-20 BOI-SJ-AGR-50-60-10
4 C 34	chapitre 4 yachts et bateaux de plaisance	BOI-BIC-CHG-30-20
4 C 35	chapitre 5 voitures particulières dont le prix d'acquisition excède la limite prévue à l'article 39.4 du CGI	BOI-BIC-CHG-30-20
4 C 351	section 1 amortissement des véhicules inscrits à l'actif	BOI-BIC-CHG-30-20
4 C 352	section 2 redevances de crédit bail ou loyers afférents à des voitures particulières	BOI-BIC-CHG-30-20
4 C 4	titre 4 les charges d'exploitation	BOI-BIC-CHG-40
4 C 41	chapitre premier les achats	BOI-BIC-CHG-40-10

4 C 42	chapitre 2 les charges externes	BOI-BIC-CHG-40-20
4 C 421	section 1 redevances, loyers et charges locatives	BOI-BIC-CHG-40-20-10 BOI-IS-BASE-30-20-10
4 C 422	section 2 entretien et réparation	BOI-BIC-CHG-40-20-40
4 C 423	section 3 primes d'assurances	BOI-BIC-CHG-40-20-20
4 C 4231	sous-section 1 assurances souscrites au profit de l'entreprise elle-même	BOI-BIC-CHG-40-20-20
4 C 4232	sous-section 2 assurances souscrites au profit de personnes autres que l'entreprise elle-même	BOI-BIC-CHG-40-20-20
4 C 424	section 4 commissions, courtages, honoraires et autres rémunérations versées à des intermédiaires	BOI-BIC-CHG-40-20-30
4 C 425	section 5 transports et déplacements	BOI-BIC-CHG-40-20-40
4 C 426	section 6 frais de publicité et de propagande dépenses de parrainage	BOI-BIC-CHG-40-20-40
4 C 427	section 7 pourboires versés et cadeaux d'entreprise	BOI-BIC-CHG-40-20-40
4 C 428	section 8 dons et subventions consentis par l'entreprise	BOI-BIC-CHG-40-20-40
4 C 429	section 9 autres frais de gestion	BOI-BIC-CHG-40-20-40
4 C 43	chapitre 3 les impôts et taxes	BOI-BIC-CHG-40-30
4 C 431	section 1 conditions de déduction des impôts et taxes autres que la TVA	BOI-BIC-CHG-40-30
4 C 432	section 2 TVA	BOI-BIC-CHG-40-30
4 C 433	section 3 dégrèvements d'impôt et taxes	BOI-BIC-PDSTK-10-30
4 C 441	section 1 principes généraux de déduction	BOI-BIC-CHG-40-40-10
4 C 442	section 2 dépenses de personnel salarié (autre que le conjoint de l'exploitant individuel ou de l'associé de sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés)	BOI-BIC-CHG-40-40

4 C 4421	sous-section 1 rémunérations du personnel salarié	BOI-BIC-CHG-40-40-20
4 C 4422	sous-section 2 charges sociales afférentes aux rémunérations du personnel salarié	BOI-BIC-CHG-40-40-40
4 C 4423	sous-section 3 pensions de retraite, allocations et secours	BOI-BIC-CHG-40-40-50
4 C 4424	sous-section 4 dépenses à caractère social supportées dans l'intérêt du personnel	BOI-BIC-CHG-40-40-60
4 C 443	section 3 rémunérations de l'exploitant individuel, des associés de sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés et des membres de leurs familles	BOI-BIC-CHG-40-50
4 C 444	section 4 charges sociales concernant l'exploitant individuel, son conjoint-collaborateur et les associés de sociétés de personnes et organismes assimilés non soumis à l'impôt sur les sociétés	BOI-BIC-CHG-40-50
4 C 4441	sous-section 1 économie des différents régimes de protection sociale	BOI-BIC-CHG-40-50-20 BOI-BIC-CHG-40-50-30 BOI-BIC-CHG-40-50-40
4 C 4442	sous-section 2 personnes concernées	BOI-BIC-CHG-40-50-20
4 C 4443	sous-section 3 modalités de déduction	BOI-BIC-CHG-40-50-30 BOI-BIC-CHG-40-50-40
4 C 4444	sous-section 4 primes d'assurances volontaires : régime antérieur à la loi du 11 février 1994	Non repris
4 C 445	section 5 rémunérations des dirigeants de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés	BOI-IS-BASE-30-20
4 C 4451	sous-section 1 rémunérations proprement dites	BOI-IS-BASE-30-20-10
4 C 4452	sous-section 2 avantages en nature et en espèces	BOI-IS-BASE-30-20-10
4 C 4453	sous-section 3 indemnités et allocations forfaitaires pour frais	BOI-IS-BASE-30-20-10
4 C 4454	sous-section 4 jetons de présence ordinaires	BOI-IS-BASE-30-20-20

4 C 4455	sous-section 5 indemnités de congédiement	BOI-IS-BASE-30-20-30
4 C 4456	sous-section 6 pensions de retraite	BOI-IS-BASE-30-20-30
4 C 4457	sous-section 7 allocations et secours pensions servies aux membres de la famille d'anciens dirigeants	BOI-IS-BASE-30-20-30
4 C 45	chapitre 5 le relevé de certains frais généraux	BOI-BIC-CHG-40-60
4 C 451	section 1 chiffres limites par catégories de dépenses	BOI-BIC-CHG-40-60-10
4 C 452	section 2 contenu des catégories de dépenses	BOI-BIC-CHG-40-60-10
4 C 453	section 3 entreprises soumises à l'obligation de déclaration	BOI-BIC-CHG-40-60-20
4 C 454	section 4 étendue de l'obligation	BOI-BIC-CHG-40-60-20
4 C 455	section 5 délai de déclaration	BOI-BIC-CHG-40-60-20
4 C 456	section 6 sanctions du défaut de déclaration	BOI-CF-INF-30-20
4 C 457	section 7 appréciation du caractère déductible des dépenses mentionnées sur le relevé	BOI-BIC-CHG-40-60-30
4 C 458	section 8 communication à l'assemblée générale des actionnaires	BOI-BIC-CHG-40-60-20
4 C 5	titre 5 les charges financières	BOI-BIC-CHG-50
4 C 51	chapitre premier les intérêts des capitaux propres	BOI-BIC-CHG-50-10
4 C 52	chapitre 2 les conditions générales de déduction et exercice d'imputation des intérêts des capitaux appartenant à des tiers	BOI-BIC-CHG-50-20
4 C 521	section 1 conditions générales de déduction	BOI-BIC-CHG-50-20-10
4 C 522	section 2 exercice d'imputation	BOI-BIC-CHG-50-20-20
4 C 53	chapitre 3 les frais et charges relatifs aux emprunts	BOI-BIC-CHG-50-30
4 C 531	section 1 intérêts des emprunts obligataires	BOI-BIC-CHG-50-30-10
4 C 532	section 2 intérêts des bons de caisse	BOI-BIC-CHG-50-30-10

4 C 533	section 3 primes d'émission ou de remboursement et lots afférents aux emprunts obligataires autres que ceux visés à l'artice 39-1-1° ter du CGI	BOI-BIC-CHG-50-30-10
4 C 534	section 4 emprunts émis à compter du 1er janvier1993 dont la rémunération autre que les intérêts est supérieure à 10 % des sommes reçues à l'émission (article 39-1-1° ter du CGI)	BOI-BIC-CHG-50-30-20
4 C 5341	sous-section 1 champ d'application	BOI-BIC-CHG-50-30-20-10
4 C 5342	sous-section 2 modalités de déduction	BOI-BIC-CHG-50-30-20-20
4 C 54	chapitre 4 les charges financières se rapportant aux emprunts et découverts bancaires de l'entreprise lorsque le « compte de l'exploitant » est débiteur	BOI-BIC-CHG-50-40
4 C 55	chapitre 5 les conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par les associés en sus de leur part de capital	BOI-BIC-CHG-50-50
4 C 551	section 1 champ d'application	BOI-BIC-CHG-50-50-10
4 C 552	section 2 condition relative à la libération du capital	BOI-BIC-CHG-50-50-20
4 C 553	section 3 taux d'intérêt limite	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C 554	section 4 montant limite des avances consenties par les associés dirigeants et majoritaires	Non repris
4 C 555	section 5 combinaison des deux limites (taux et montant des avances)	Non repris
4 C 556	section 6 exemples d'application des limitations prévues par les articles 39-1-3° et 212 du CGI	Non repris
4 C 557	section 7 incidence de la rémunération de certains emprunts sur le montant déductible des intérêts servis aux associés	BOI-BIC-CHG-50-50-40
4 C 558	section 8 déclaration des intérêts versés	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C 56	chapitre 6 les clauses d'indexation	BOI-BIC-CHG-50-60
4 C 57	chapitre 7 les pertes résultant d'une modification des taux de change	BOI-BIC-CHG-50-70
4 C 571	section 1 liquidités et exigibilités immédiates en devises	BOI-BIC-CHG-50-70
4 C 572	section 2 créances et dettes libellées en monnaies étrangères	BOI-BIC-CHG-50-70

4 C 6	titre 6 les charges exceptionnelles	BOI-BIC-CHG-60
4 C 61	chapitre premier généralités : les aspects comptable et fiscal	BOI-BIC-CHG-60-10
4 C 62	chapitre 2 les opérations concernées	BOI-BIC-CHG-60-20
4 C 621	section 1 pertes résultant de la disparition ou de la destruction d'éléments d'actif	BOI-BIC-CHG-60-20-10
4 C 6211	sous-section 1 pertes résultant de la détérioration ou de la destruction d'éléments de l'actif immobilisé	BOI-BIC-CHG-60-20-10
4 C 6212	sous-section 2 vols et détournements	BOI-BIC-CHG-60-20-10
4 C 6213	sous-section 3 créances irrécouvrables	BOI-BIC-CHG-60-20-10
4 C 6214	sous-section 4 abandon de créances	BOI-BIC-BASE-50 BOI-BIC-CHG-60-20-10
4 C 622	section 2 pénalités et amendes	BOI-BIC-CHG-60-20-20
4 C 623	section 3 dommages - intérêts et frais de procès	BOI-BIC-CHG-60-20-30
4 C 7	titre 7 les dépenses déductibles non liées à l'objet de l'entreprise : mesures en faveur du mécénat	BOI-BIC-CHG-70 BOI-BIC-RICI-20-30
4 C 71	chapitre 1 les déductions des articles 238 bis et 238 bis a du CGI champ d'application	BOI-BIC-CHG-70
4 C 711	section 1 forme des dons et estimation des biens donnés	BOI-BIC-CHG-70 BOI-BIC-RICI-20-30 BOI-BIC-RICI-20-30-10-20
4 C 72	chapitre 2 les dons d'oeuvres d'art à l'état	BOI-BIC-CHG-70
4 C 73	chapitre 3 les versements pour le financement de la campagne des candidats aux élections et des partis politiques	BOI-BIC-CHG-70
4 C 731	section 1 régime actuellement en vigueur issu de la loi du 19 janvier 1995	Non repris
4 C 732	section 2 régime abrogé par la loi du 19 janvier 1995	Non repris
4 C 7321	sous-section 1 régime issu de la loi organique du 11 mars 1988	Non repris
4 C 7322	sous-section 2 aménagements apportés par la loi du 29 janvier1993, le décret du 14 décembre 1992 et la loi du 30 décembre 1992	Non repris

4 C 74	chapitre 4 les limites des déductions le report des dépenses de mécénat	Non repris
4 C 75	chapitre 5 la déduction spéciale des dépenses d'acquisition d'oeuvres d'artistes vivants	BOI-BIC-CHG-70-10
4 C 76	chapitre 6 les versements à fonds perdus en faveur de la construction	BOI-BIC-CHG-70-20
4 C 8	titre 8 le report déficitaire	BOI-BIC-DEF
4 C 9	titre 9 les versements effectués dans les pays dont le régime fiscal est privilégié	BOI-BIC-CHG-80
4 C 91	chapitre premier le champ d'application de l'article 238 a du CGI	BOI-BIC-CHG-80-10
4 C 911	section 1 charges payées ou dues à des personnes domiciliées à l'étranger et soumises à un régime fiscal privilégié	BOI-BIC-CHG-80-10
4 C 9111	sous-section 1 nature des charges	BOI-BIC-CHG-80-10
4 C 9112	sous-section 2 conditions relatives à la personne du débiteur	BOI-BIC-CHG-80-10
4 C 9113	sous-section 3 conditions relatives à la personne bénéficiaire : la notion de régime fiscal privilégié	BOI-BIC-CHG-80-10
4 C 912	section 2 versements effectués sur un compte tenu dans un organisme financier établi dans un pays à fiscalité privilégiée	BOI-BIC-CHG-80-10
4 C 92	chapitre 2 les effets généraux des dispositions de l'article 238 A du CGI	BOI-BIC-CHG-80-20
4 C 93	chapitre 3 les conséquences pratiques de la mise en oeuvre de l'article 238 A du CGI	BOI-BIC-CHG-80-20
4 D	Division D Amortissements (bic, is, dispositions communes)	BOI-BIC-AMT
4 D 1	titre premier principes généraux	BOI-BIC-AMT-10
4 D 11	chapitre premier généralités	BOI-BIC-AMT-10-10
4 D 12	chapitre 2 éléments amortissables	BOI-BIC-AMT-10-20
4 D 121	section 1 généralités	BOI-BIC-AMT-10-10 BOI-BIC-AMT-10-20
4 D 122	section 2 éléments corporels	BOI-BIC-AMT-10-10
4 D 123	section 3 éléments incorporels	BOI-BIC-AMT-10-20
4 D 124	section 4 frais d'établissement	BOI-BIC-AMT-10-10 BOI-BIC-AMT-10-20
4 D 13	chapitre 3 base de calcul de l'amortissement	BOI-BIC-AMT-10-30

4 D 131	section 1 généralités	BOI-BIC-AMT-10-30-10
4 D 132	section 2 situation des biens n'ayant fait l'objet d'aucune réévaluation	BOI-BIC-AMT-10-30-30
4 D 1321	sous-section 1 biens acquis à titre onéreux	BOI-BIC-AMT-10-30-30-10
4 D 1322	sous-section 2 biens autres que ceux acquis à titre onéreux	BOI-BIC-AMT-10-30-30-20
4 D 133	section 3 situation des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation	BOI-BIC-AMT-10-30-40
4 D 1331	sous-section 1 biens amortissables réévalués suivant les règles légales	BOI-BIC-AMT-10-30-40
4 D 1332	sous-section 2 biens ayant fait l'objet d'une réévaluation « libre »	BOI-BIC-AMT-10-30-40
4 D 14	chapitre 4 durée normale d'utilisation des biens amortissables taux d'amortissement à retenir	BOI-BIC-AMT-10-40
4 D 141	section 1 principes	BOI-BIC-AMT-10-40-10
4 D 142	section 2 taux usuels admis pour la généralité des professions ou des biens	BOI-BIC-AMT-10-40-30
4 D 143	section 3 taux particuliers justifiés par des circonstances spéciales	BOI-BIC-AMT-10-40-30
4 D 144	section 4 amortissements exagérés	BOI-BIC-AMT-10-40-40
4 D 15	chapitre 5 comptabilisation des amortissements	BOI-BIC-AMT-10-50
4 D 151	section 1 nécessité de pratiquer effectivement l'amortissement en comptabilité	BOI-BIC-AMT-10-50-10
4 D 152	section 2 obligation d'annexer à la déclaration de résultats un relevé normalisé des amortissements (CGI, art. 53 a et ann. III, art. 38 à 38 quinquies)	BOI-BIC-AMT-10-50-20
4 D 153	section 3 obligation de constater un amortissement minimal (CGI, art. 39 B)	BOI-BIC-AMT-10-50-30
4 D 154	section 4 régime fiscal des amortissements différés	BOI-BIC-AMT-10-50-40
4 D 2	titre 2 régimes d'amortissement	BOI-BIC-AMT-20
4 D 21	chapitre premier régime de l'amortissement linéaire généralités	BOI-BIC-AMT-20-10

4 D 211	section 1 champ d'application. biens amortissables suivant le système linéaire	BOI-BIC-AMT-20-10
4 D 212	section 2 modalités de calcul des amortissements déductibles	BOI-BIC-AMT-20-10
4 D 22	chapitre 2 régime de l'amortissement dégressif dispositions générales	BOI-BIC-AMT-20-20
4 D 221	section 1 champ d'application de l'amortissement dégressif	BOI-BIC-AMT-20-20
4 D 2211	sous-section 1 entreprises pouvant prétendre au bénéfice de l'amortissement dégressif	BOI-BIC-AMT-20-20-10
4 D 2212	sous-section 2 biens pouvant faire l'objet d'un amortissement dégressif	BOI-BIC-AMT-20-20-20
4 D 222	section 2 modalités de calcul des amortissements déductibles	BOI-BIC-AMT-20-20-30
4 D 2221	sous-section 1 point de départ de l'amortissement dégressif	BOI-BIC-AMT-20-20-30
4 D 2222	sous-section 2 taux de l'amortissement dégressif	BOI-BIC-AMT-20-20-30
4 D 2223	sous-section 3 calcul des annuités dégressives	BOI-BIC-AMT-20-20-30
4 D 23	chapitre 3 régime de l'amortissement dégressif propre à certains biens	BOI-BIC-AMT-20-20-50
4 D 231	section 1 dispositions permanentes	BOI-BIC-AMT-20-20-50
4 D 2311	sous-section 1 matériels destinés à économiser l'énergie	BOI-BIC-AMT-20-20-50
4 D 2312	sous-section 2 matériels consommateurs d'énergie mais utilisés dans des opérations permettant des économies d'énergie	BOI-BIC-AMT-20-20-50
4 D 2313	sous-section 3 matériels destinés à réaliser des économies de matières premières	BOI-BIC-AMT-20-20-50
4 D 232	section 2 dispositions conjoncturelles	BOI-BIC-AMT-20-20-50
4 D 24	chapitre 4 amortissements exceptionnels	BOI-BIC-AMT-20-30
4 D 241	section 1 mesures en faveur de la lutte contre les pollutions	BOI-BIC-AMT-20-30-10
4 D 2411	sous-section 1 immeubles destinés à l'épuration des eaux industrielles	BOI-BIC-AMT-20-30-10

4 D 2412	sous-section 2 immeubles construits en vue de la lutte contre la pollution de l'air	BOI-BIC-AMT-20-30-10
4 D 2413	sous-section 3 amortissement exceptionnel des véhicules électriques et des accumulateurs embarqués	BOI-BIC-AMT-20-30-10
4 D 242	section 2 mesures en faveur de la protection de l'environnement	BOI-BIC-AMT-20-30-20
4 D 2421	sous-section 1 constructions réalisées conformément aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement	BOI-BIC-AMT-20-30-20
4 D 2422	sous-section 2 matériels destinés à réduire le niveau acoustique d'installations	BOI-BIC-AMT-20-30-20
4 D 243	section 3 immeubles affectés à la recherche scientifique ou technique	BOI-BIC-AMT-20-30-30
4 D 244	section 4 amortissement exceptionnel des immobilisations acquises ou créées au moyen de certaines primes d'équipement	BOI-BIC-AMT-20-30-40
4 D 245	section 5 amortissement exceptionnel des actions ou parts des sociétés conventionnées pour le développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture	BOI-BIC-AMT-20-30-50
4 D 246	section 6 sociétés de recherche agréées sociétés financières d'innovation sociétés pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle (sofica)	BOI-BIC-AMT-20-30-60
4 D 2461	sous-section 1 actions ou parts de sociétés de recherche agréées (CGI, art. 39 quinquies a-2-a)	BOI-BIC-AMT-20-30-60-10
4 D 2462	sous-section 2 titres des sociétés financières d'innovation ayant conclu une convention avec l'état (CGI, art. 39 quinquies a-2-b)	BOI-BIC-AMT-20-30-60-20 BOI-SJ-AGR-60-20
4 D 2463	sous-section 3 actions de sociétés pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle (CGI, art. 217 septies)	BOI-IS-BASE-40-10
4 D 247	section 7 amortissement exceptionnel des biens d'équipement et des dépenses d'acquisition des logiciels	BOI-BIC-AMT-20-30-70
4 D 2471	sous-section 1 amortissement exceptionnel des biens d'équipement (CGI, art. 39 quinquies fb)	BOI-BIC-AMT-20-30-70
4 D 2472	sous-section 2 amortissement exceptionnel des dépenses d'acquisition de logiciels (CGI, art. 236-ii)	BOI-BIC-AMT-20-30-70
4 D 248	section 8 matériels destinés à réaliser des économies d'énergie	BOI-BIC-AMT-20-30-80

4 D 249	section 9 immeubles construits dans le cadre d'opérations d'aménagement du territoire	BOI-BIC-AMT-20-30-90
4 D 261	section 1 amortissements exclus des charges déductibles ou soumis à des conditions particulières	BOI-BIC-CHG-30-10
4 D 2611	sous-section 1 exclusion de l'amortissement au titre des dépenses somptuaires (CGI, art. 394)	BOI-BIC-CHG-30-10
4 D 262	section 2 amortissement des biens donnés en location	BOI-BIC-AMT-20-40-10-10
4 D 263	section 3 amortissement des biens dans le cadre d'opérations de crédit-bail mobilier et immobilier	BOI-BIC-AMT-20-40-20
4 D 2631	sous-section 1 règles applicables en cours de contrat	BOI-BIC-AMT-20-40-20
4 D 2632	sous-section 2 conséquences de la levée d'option d'achat	BOI-BIC-AMT-20-40-20
4 D 2633	sous-section 3 opérations de crédit-bail portant sur un fonds de commerce ou un fonds artisanal	BOI-BIC-AMT-20-40-20
4 D 264	section 4 amortissement des constructions et aménagements sur sol d'autrui	BOI-BIC-AMT-20-40-30
4 D 265	section 5 amortissements financiers. entreprises concessionnaires	BOI-BIC-AMT-20-40-40
4 D 2661	sous-section 1 solutions intéressant une profession ou un secteur professionnel	BOI-BIC-AMT-20-40-60-10 BOI-BIC-AMT-20-40-60-20
4 D 2662	sous-section 2 solutions concernant des biens déterminés	BOI-BIC-AMT-20-40-60-30
4 E	Division E Provisions (bic, is, dispositions communes)	BOI-BIC-PROV
4 E 1	titre premier conditions de constitution des provisions	BOI-BIC-PROV-20
4 E 11	chapitre premier conditions de fond	BOI-BIC-PROV-20-10
4 E 111	section 1 objet de la provision	BOI-BIC-PROV-20-10-10
4 E 1111	sous-section 1 la provision doit être destinée à couvrir une perte ou une charge effective	BOI-BIC-PROV-20-10-20
4 E 1112	sous-section 2 la perte ou la charge envisagée doit être déductible fiscalement	BOI-BIC-PROV-20-10-10
4 E 1113	sous-section 3 la perte ou la charge envisagée doit incomber à l'entreprise	BOI-BIC-PROV-20-10-10

4 E 112	section 2 caractère précis de la perte ou de la charge	BOI-BIC-PROV-20-10-20
4 E 1121	sous-section 1 nature de la perte ou de la charge	BOI-BIC-PROV-20-10-20
4 E 1122	sous-section 2 montant de la provision déductible - mode d'évaluation	BOI-BIC-PROV-20-10-20
4 E 113	section 3 caractère probable de la perte ou de la charge	BOI-BIC-PROV-20-10-30
4 E 1131	sous-section 1 distinction entre probabilité et éventualité	BOI-BIC-PROV-20-10-30
4 E 1132	sous-section 2 distinction entre probabilité et certitude	BOI-BIC-PROV-20-10-30
4 E 114	section 4 origine de la perte ou de la charge	BOI-BIC-PROV-20-10-40
4 E 1141	sous-section 1 la perte ou la charge doit trouver son origine dans l'exercice à la clôture duquel la provision est constituée	BOI-BIC-PROV-20-10-40
4 E 1142	sous-section 2 provisions et charges annuelles et normales de l'entreprise	BOI-BIC-PROV-20-10-40
4 E 12	chapitre 2 conditions de forme	BOI-BIC-PROV-20-20
4 E 2	titre 2 provisions pour risques et charges	BOI-BIC-PROV-30-10
4 E 21	chapitre premier provisions pour risques	BOI-BIC-PROV-30-10
4 E 211	section 1 provisions pour risques liés aux ventes	BOI-BIC-PROV-30-10-10
4 E 212	section 2 provisions pour pertes afférentes à des opérations en cours à la clôture de l'exercice ou à des produits en stock en instance de commercialisation	BOI-BIC-PROV-30-10-20
4 E 213	section 3 provisions pour pertes de change	BOI-BIC-PROV-30-10-30
4 E 214	section 4 provision pour risque afférent à un engagement de caution	BOI-BIC-PROV-30-10-30
4 E 215	section 5 provisions de propre assureur	BOI-BIC-PROV-30-10-30
4 E 22	chapitre 2 provisions pour charges de personnel	BOI-BIC-PROV-30-20-10
4 E 221	section 1 provisions pour charges de congés à payer les modalités d'acquisition des droits à congé	BOI-BIC-PROV-30-20-10-10

4 E 222	section 2 autres provisions pour charges de personnel	BOI-BIC-PROV-30-20-10-20
4 E 231	section 1 provisions pour impôts et cotisations	BOI-BIC-PROV-30-20-20
4 E 232	section 2 provisions pour rappels d'impôt et de cotisations sociales	BOI-BIC-PROV-30-20-20
4 E 233	section 3 provisions pour renouvellement du matériel et des immobilisations	BOI-BIC-PROV-30-30
4 E 2331	sous-section 1 provisions pour renouvellement de l'outillage et du matériel	BOI-BIC-PROV-30-30-10
4 E 2332	sous-section 2 provisions pour renouvellement des immobilisations mises à la disposition des entreprises locataires et concessionnaires	BOI-BIC-PROV-30-30-20
4 E 234	section 4 provisions constituées par les entreprises de crédit-bail en cas de perte subie lors de la levée de l'option	BOI-BIC-PROV-30-30-30
4 E 235	section 5 provisions pour travaux	BOI-BIC-PROV-30-20-40
4 E 3	titre 3 provisions pour dépréciation	BOI-BIC-PROV-40
4 E 31	chapitre premier provisions pour dépréciation des immobilisations non amortissables	BOI-BIC-PROV-40-10-10
4 E 32	chapitre 2 provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	BOI-BIC-PROV-40-20
4 E 33	chapitre 3 provisions pour créances douteuses ou litigieuses	BOI-BIC-PROV-40-20
4 E 334	section 4 créances libellées en devises	BOI-BIC-PROV-40-20
4 E 4	titre 4 sort et surveillance des provisions	BOI-BIC-PROV-50
4 E 5	titre 5 provisions constituées en vertu de textes particuliers provisions réglementées	BOI-BIC-PROV-60
4 E 51	chapitre premier provisions pour reconstitution des gisements pétroliers et miniers	BOI-BIC-PROV-60-10
4 E 511	section 1 provisions pour reconstitution des gisements d'hydrocarbures	BOI-BIC-PROV-60-10-10-10
4 E 512	section 2 provisions pour reconstitution des gisements de substances minérales solides	BOI-BIC-PROV-60-10-20
4 E 5121	sous-section 1 champ d'application	BOI-BIC-PROV-60-10-20-10
4 E 5122	sous-section 2 calcul de la provision annuelle	BOI-BIC-PROV-60-10-20-10

4 E 5123	sous-section 3 constitution et utilisation du compte de provisions	BOI-BIC-PROV-60-10-20-20
4 E 5124	sous-section 4 cession ou cessation d'entreprise décès de l'exploitant	BOI-BIC-PROV-60-10-20-20
4 E 5125	sous-section 5 obligations des entreprises	BOI-BIC-PROV-60-10-20-20
4 E 52	chapitre 2 provisions pour investissement	BOI-BIC-PROV-60-20
4 E 53	chapitre 3 provisions pour hausse des prix constituées à raison des stocks	BOI-BIC-PROV-60-30
4 E 531	section 1 provisions pour hausse des prix	BOI-BIC-PROV-60-30
4 E 5311	sous-section 1 champ d'application de la provision	BOI-BIC-PROV-60-30-10
4 E 5312	sous-section 2 calcul de la dotation annuelle	BOI-BIC-PROV-60-30-10
4 E 5313	sous-section 3 comptabilisation de la provision	BOI-BIC-PROV-60-30-20
4 E 5314	sous-section 4 rapport de la provision aux bénéfices imposables	BOI-BIC-PROV-60-30-30
4 E 5315	sous-section 5 cession ou cessation	BOI-BIC-PROV-60-30-30
4 E 5316	sous-section 6 obligations des entreprises	BOI-BIC-PROV-60-30-40
4 E 532	section 2 provisions pour fluctuation des cours	Non repris
4 E 54	chapitre 4 amortissements dérogatoires	BOI-BIC-AMT-10-10 BOI-BIC-AMT-10-50-10 BOI-BIC-AMT-10-50-20 BOI-BIC-PROV-60-40
4 E 551	section 1 provisions pour risques afférents à des opérations de crédit	BOI-BIC-PROV-60-50
4 E 552	section 2 entreprises de presse	BOI-BIC-PROV-60-60
4 E 5521	sous-section 1 entreprises bénéficiaires	BOI-BIC-PROV-60-60-10
4 E 5522	sous-section 2 portée du régime spécial	BOI-BIC-PROV-60-60-10

4 E 5523	sous-section 3 limites dans lesquelles les bénéfices peuvent être utilisés pour le financement d'éléments de l'actif immobilisé strictement nécessaires à l'exploitation du journal	BOI-BIC-PROV-60-60-20
4 E 5524	sous-section 4 immobilisations dont l'acquisition peut constituer un emploi valable des sommes déduites des bénéfices imposables ou inscrites à un compte de provision conformément à l'article 39 bis du CGI	BOI-BIC-PROV-60-60-20
4 E 5525	sous-section 5 constitution, utilisation et sort de la provision	BOI-BIC-PROV-60-60-30
4 E 5526	sous-section 6 obligations des entreprises	BOI-BIC-PROV-60-60-30
4 E 553	section 3 provisions pour risques afférents à certaines opérations d'assurance et de réassurance	BOI-BIC-PROV-60-70-10
4 E 554	section 4 provisions pour prêts d'installation consentis par les entreprises à leurs salariés	BOI-BIC-PROV-60-80
4 E 5541	sous-section 1 portée et conditions d'application	BOI-BIC-PROV-60-80-10
4 E 5542	sous-section 2 calcul et fonctionnement de la provision	BOI-BIC-PROV-60-80-20
4 E 555	section 5 provision pour implantation d'entreprises à l'étranger	BOI-BIC-PROV-60-110
4 F	Division F Bic dispositions particulières	BOI-BIC-CHAMP
4 F 1	titre premier champ d'application	BOI-BIC-CHAMP
4 F 11	chapitre premier revenus imposables	BOI-BIC-CHAMP
4 F 111	section 1 nature des activités imposables	BOI-BIC-CHAMP
4 F 1111	sous-section 1 activités commerciales, industrielles ou artisanales par nature	BOI-BIC-CHAMP-10
4 F 1112	sous-section 2 bénéfices industriels et commerciaux par détermination de la loi	BOI-BIC-CHAMP-20-60
4 F 1113	Sous-section 3 : Location en meublé	BOI-BIC-CHAMP-40-20
4 F 112	section 2 limites avec les autres catégories de revenus	BOI-BIC-CHAMP-50
4 F 113	section 3 extension d'activités	BOI-BIC-CHAMP-30
4 F 114	section 4 professions diverses	BOI-BIC-CHAMP-60
4 F 12	chapitre 2 personnes imposables	BOI-BIC-CHAMP-70

4 F 121	section 1 exploitants individuels	BOI-BIC-CHAMP-70-10
4 F 122	section 2 sociétés de personnes et assimilées	BOI-BIC-CHAMP-70-20
4 F 1221	sous-section 1 activités commerciales, industrielles ou artisanales par nature	BOI-BIC-CHAMP-70-20-10
4 F 1222	sous-section 2 sociétés n'ayant pas opté pour l'impôt sur les sociétés	BOI-BIC-CHAMP-70-20-20
4 F 1223	sous-section 3 autres personnes morales soumises au régime des sociétés de personnes	BOI-BIC-CHAMP-70-20-20 BOI-BIC-CHAMP-70-20-30 BOI-BIC-CHAMP-70-20-40 BOI-BIC-CHAMP-70-20-50
4 F 1224	sous-section 4 sociétés créées de fait	BOI-BIC-CHAMP-70-20-60
4 F 1225	sous-section 5 indivisions	BOI-BIC-CHAMP-70-20-70
4 F 1226	sous-section 6 sociétés de copropriétaires de navires	BOI-BIC-CHAMP-70-20-80
4 F 1227	sous-section 7 membres de copropriété de cheval de course ou d'étalon	BOI-BIC-CHAMP-70-20-80
4 F 2	titre 2 règles particulières d'assiette	BOI-BIC-CHG-40-50
4 F 21	chapitre premier revenus de valeurs mobilières	BOI-BIC-CHG-40-50
4 F 22	chapitre 2 rémunération de l'exploitant, de son conjoint et du conjoint de l'associé d'une société de personnes	BOI-BIC-CHG-40-50
4 F 221	section 1 rémunération de l'exploitant	BOI-BIC-CHG-40-50-10
4 F 222	section 2 rémunération du conjoint de l'exploitant ou de l'associé d'une société de personnes	BOI-BIC-CHG-40-50-10
4 F 2221	sous-section 1 principes de déduction	BOI-BIC-CHG-40-50-10
4 F 2222	sous-section 2 modalités d'imposition de la rémunération allouée au conjoint	BOI-RSA-CHAMP-10-40-40

4 F 223	section 3 charges sociales de l'exploitant individuel	BOI-BIC-CHG-40-50-30 BOI-BIC-CHG-40-50-40
4 F 2231	sous-section 1 champ d'aplication	BOI-BIC-CHG-40-50-40-10
4 F 2232	sous-section 2 modalités de déduction	BOI-BIC-CHG-40-50-40-20
4 F 2233	sous-section 3 modalités d'imposition des prestations servies	BOI-BIC-CHG-40-50 BOI-RSA-CHAMP-20 BOI-BIC-PDSTK-10-30-20
4 F 23	chapitre 3 avantages fiscaux accordés à certains adhérents des centres de gestion agrees (cf. également 5 j)	BOI-DJC-OA-30
4 G	Division G Bic dispositions particulières regimes d'imposition	BOI-BNC-DECLA
4 G 1	titre premier période d'imposition	BOI-BIC-DECLA-30-40-20-40 BOI-BIC-DECLA-30-50
4 G 2	titre 2 lieu de l'imposition	BOI-BIC-DECLA-30-40
4 G 21	chapitre premier définitions et règles pratiques	BOI-BIC-DECLA-30-40
4 G 22	chapitre 2 cas particuliers	BOI-BIC-DECLA-30-40-10
4 G 221	section 1 loueurs en meublé	BOI-BIC-DECLA-30-40-20
4 G 222	section 2 bailleurs de fonds de commerce ou d'industrie	BOI-BIC-DECLA-30-40-20-10
4 G 223	section 3 entreprises utilisant une adresse dite de domiciliation	BOI-BIC-DECLA-30-40-20-20
4 G 224	section 4 sociétés de construction-vente relevant de l'impôt sur le revenu	BOI-BIC-DECLA-30-40-20-20 BOI-BIC-DECLA-30-40-20-30
4 G 225	section 5 personnes exerçant une activité lucrative sur la voie ou dans un lieu public sans avoir en france de domicile ou de résidence fixe depuis plus de six mois	BOI-BIC-DECLA-30-40-20-40
4 G 3	titre 3 régimes d'imposition	BOI-BIC-DECLA

4 G 31	chapitre premier régime des micro-entreprises	BOI-BIC-DECLA-10
4 G 32	chapitre 2 régime du forfait	BOI-BIC-DECLA-10-10-20
4 G 33	chapitre 3 régime du bénéfice réel	BOI-BIC-DECLA-10-10
4 G 332	section 2 obligations fiscales	BOI-BIC-DECLA-30-10-10
4 G 3321	sous-section 1 personnes tenues de souscrire la déclaration spéciale	BOI-BIC-DECLA-30-10-10-10
4 G 3322	sous-section 2 forme de la déclaration	BOI-BIC-DECLA-30-10-10-20
4 G 3323	sous-section 3 service destinataire	BOI-BIC-DECLA-30-10-10-20
4 G 3324	sous-section 4 délai de production de la déclaration	BOI-BIC-DECLA-30-10-10-20
4 G 3325	sous-section 5 contenu de la déclaration	BOI-BIC-DECLA-30-10-10-20
4 G 3326	sous-section 6 défaut de déclaration spéciale évaluation d'office	BOI-CF
4 G 3327	sous-section 7 tableaux comptables	BOI-BIC-DECLA-30-10-10-20
4 G 3328	sous-section 8 documents annexes	BOI-BIC-DECLA-30-10-10-30
4 G 3331	sous-section 1 tenue de la comptabilité	BOI-BIC-DECLA-30-10-20-10
4 G 3332	sous-section 2 la normalisation des comptabilités	BOI-BIC-DECLA-30-10-10-20 BOI-BIC-DECLA-30-10-20-20
4 G 3333	sous-section 3 conservation et représentation des livres, documents et pièces comptables	BOI-BIC-DECLA-30-10-20-20 BOI-BIC-DECLA-30-10-20-30
4 G 3334	sous-section 4 valeur probante des comptabilités	BOI-BIC-DECLA-30-10-20-50
4 G 334	section 4 contrôle et rectification des déclarations	BOI-CF BOI-CF-IOR-10-20

4 G 34	chapitre 4 régime simplifié d'imposition	BOI-BIC-DECLA-10-10-10
4 G 341	section 1 champ d'application	BOI-BIC-DECLA-10-10-20
4 G 343	section 3 obligations fiscales	BOI-BIC-DECLA-30-20
4 G 344	section 4 obligations comptables	BOI-BIC-DECLA-30-20-10
4 G 3441	sous-section 1 caractéristiques générales de la comptabilité	BOI-BIC-DECLA-30-20-20
4 G 3442	sous-section 2 caractéristiques générales de la comptabilité super-simplifiée	BOI-BIC-DECLA-30-20-20
4 G 3443	sous-section 3 modalités pratiques	BOI-BIC-DECLA-30-20-20
4 H	Division H Impôt sur les sociétés dispositions particulières	BOI-IS-CHAMP BOI-IS-BASE BOI-IS-DEF BOI-IS-LIQ BOI-IS-RICI BOI-IS-GEO BOI-IS-CESS BOI-IS-FUS BOI-IS-GPE
4 H 11	chapitre premier collectivités imposables	BOI-IS-CHAMP-10
4 H 111	section 1 sociétés de capitaux et assimilées	BOI-IS-CHAMP-10-10
4 H 1111	sous-section 1 régime fiscal normal des sociétés de capitaux et assimilées	BOI-IS-CHAMP-10-10
4 H 1112	sous-section 2 exceptions au régime fiscal normal des sociétés de capitaux et assimilées	BOI-IS-CHAMP-20
4 H 112	section 2 sociétés coopératives et leurs unions •	BOI-IS-CHAMP-10-20
4 H 113	section 3 sociétés civiles	BOI-IS-CHAMP-10-30
4 H 1131	sous-section 1 régime fiscal des sociétés civiles	BOI-IS-CHAMP-10-30
4 H 1132	sous-section 2 régime particulier de certaines sociétés civiles	BOI-IS-CHAMP-10-30
4 H 114	section 4 régime fiscal de l'exploitation agricole à responsabilité limitée (earl)	Non repris
4 H 115	section 5 sociétés en commandite simple et sociétés en participation	BOI-IS-CHAMP-40

4 H 116	section 6 collectivités autres que les sociétés	BOI-IS-CHAMP-10-50
4 H 1161	sous-section 1 collectivités se livrant à une exploitation ou à des opérations de caractère lucratif	BOI-IS-CHAMP-10-50-10
4 H 1162	sous-section 2 collectivités recueillant des revenus qui ne se rattachent pas à une activité de caractère lucratif	BOI-IS-CHAMP-10-50-10-40
4 H 117	section 7 option pour l'impôt sur les sociétés	BOI-IS-CHAMP-40
4 H 12	chapitre 2 collectivités exclues du champ d'application de l'impôt sur les sociétés	BOI-IS-CHAMP-20
4 H 121	section 1 collectivités exclues du champ d'application de l'impôt sur les sociétés par une disposition légale particulière	BOI-IS-CHAMP-20-10
4 H 1211	sous-section 1 groupements d'intérêt économique	BOI-IS-CHAMP-20-10-10
4 H 1212	sous-section 2 groupements européens d'intérêt économique	BOI-IS-CHAMP-20-10-10
4 H 1213	sous-section 3 groupements d'intérêt public	BOI-IS-CHAMP-20-10-10
4 H 1214	sous-section 4 organismes forestiers	BOI-IS-CHAMP-20-10-10
4 H 1215	sous-section 5 sociétés civiles de moyens	BOI-IS-CHAMP-20-10-20
4 H 1216	sous-section 6 sociétés civiles professionnelles	BOI-IS-CHAMP-20-10-20
4 H 1217	sous-section 7 sociétés immobilières	BOI-IS-CHAMP-20-10-20
4 H 1218	sous-section 8 sociétés civiles procédant à des opérations de lotissement et sociétés civiles de placement immobilier	BOI-IS-CHAMP-20-10-20
4 H 1219	sous-section 9 loi n° 85-697 du 11 juillet 1985 relative à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (eurl) et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée (earl)	BOI-IS-CHAMP-20-10-20
4 H 122	section 2 exclusions résultant d'une option pour le régime d'imposition des sociétés de personnes ou d'une renonciation volontaire à l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés	BOI-IS-CHAMP-20-20
4 H 1221	sous-section 1 option des sarl à caractère familial pour le régime fiscal des sociétés de personnes	BOI-IS-CHAMP-20-20-10
4 H 1222	sous-section 2 renonciation des sociétés de personnes formées entre membres d'une même famille à leur option pour l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés •	BOI-IS-CHAMP-20-20-30

4 H 1223	sous-section 3 circonstances mettant fin à l'application du régime des sociétés de personnes	BOI-IS-CHAMP-20-20-40
4 H 13	chapitre 3 exonérations et régimes particuliers	BOI-IS-CHAMP-30
4 H 1312	sous-section 2 sociétés coopératives agricoles et leurs unions	BOI-IS-CHAMP-30-10-10
4 H 1321	sous-section 1 sociétés immobilières et assimilées	BOI-IS-CHAMP-30-20
4 H 1322	sous-section 2 organismes contribuant à l'aménagement du territoire et à la construction d'immeubles	BOI-IS-CHAMP-30-30
4 H 133	section 3 sociétés d'investissement et organismes assimilés •	BOI-IS-CHAMP-30-40
4 H 134	section 4 sociétés de capital-risque	BOI-IS-CHAMP-30-50
4 H 1341	sous-section 1 régime juridique et fiscal des sociétés de capital-risque	BOI-IS-CHAMP-30-50-10
4 H 1342	sous-section 2 régime fiscal des distributions effectuées par la société de capital-risque	BOI-IS-CHAMP-30-50-20
4 H 135	section 5 collectivités publiques	BOI-IS-CHAMP-30-60
4 H 1351	sous-section 1 régions, ententes interrégionales, départements, ententes interdépartementales, communes, syndicats de communes, syndicats mixtes et leurs régies de services publics	BOI-IS-CHAMP-30-60
4 H 1352	sous-section 2 chambres de commerce maritimes, ports autonomes, municipalités concessionnaires d'outillage public dans les ports maritimes	BOI-IS-CHAMP-30-60
4 H 1353	sous-section 3 établissements publics scientifiques, d'enseignement et d'assistance	BOI-IS-CHAMP-30-60
4 H 136	section 6 organismes « mutualistes »	BOI-IS-GEO-20
4 H 137	section 7 associations sans but lucratif	BOI-IS-CHAMP-30-70
4 H 138	section 8 coopératives diverses	BOI-IS-CHAMP-30-10-20
4 H 1381	sous-section 1 champ d'application de l'exonération d'impôt sur les sociétés	BOI-IS-CHAMP-30-10-20-10
4 H 1382	sous-section 2 assujettissement partiel ou total à l'impôt sur les sociétés	BOI-IS-CHAMP-30-10-20-20
4 H 139	section 9 autres régimes particuliers	BOI-IS-CHAMP-50
4 H 1391	sous-section 1 exonération des bénéfices réalisés par les sociétés créées dans les zones d'entreprises	Non repris

4 H 1392	sous-section 2 exonération des bénéfices réalisés par les sociétés créées dans les départements de la corse ou qui créent des activités nouvelles dans ces départements	Non repris
4 H 1393	sous-section 3 société anonyme de gestion de stocks de sécurité (sagess)	BOI-IS-CHAMP-50-20
4 H 1394	sous-section 4 exonération des bénéfices réalisés par les entreprises créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté	BOI-IS-GEO-20-10
4 H 14	chapitre 4 territorialité de l'impôt sur les sociétés	BOI-IS-CHAMP-60
4 H 141	section 1 droit interne	BOI-IS-CHAMP-60-10-10
4 H 1411	sous-section 1 définition du terme « france »	BOI-IS-CHAMP-60-10-10
4 H 1412	sous-section 2 notion d'exploitation	BOI-IS-CHAMP-60-10-10
4 H 1413	sous-section 3 application des principes	BOI-IS-CHAMP-60-10-20
4 H 1414	sous-section 4 détermination du bénéfice imposable en france activité exercée conjointement en france et à l'étranger	BOI-IS-CHAMP-60-10-40
4 H 1415	sous-section 5 dérogations au principe de la territorialité résultant de dispositions légales particulières	BOI-IS-CHAMP-60-20-40
4 H 142	section 2 conventions internationales et autres accords comportant des clauses importantes	BOI-INT-DG-20-10-20
4 H 1421	sous-section 1 conventions fiscales applicables à l'impôt sur les sociétés	BOI-INT
4 H 1422	sous-section 2 principes posés par les conventions	BOI-IS-CHAMP-60-10-30 BOI-IS-CHAMP-60-10-40
4 H 1423	sous-section 3 application des principes résultant des conventions	BOI-IS-CHAMP-60-10
4 H 2	titre 2 assiette détermination du bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés	BOI-IS-BASE
4 H 211	section 1 régime fiscal des sociétés mères et filiales	BOI-IS-BASE-10-10-10
4 H 2111	sous-section 1 objet et analyse du régime spécial	BOI-IS-BASE-10-10-10

4 H 2112	sous-section 2 conditions générales d'application du régime spécial	BOI-IS-BASE-10-10-10
4 H 2113	sous-section 3 modifications apportées au régime des sociétés mères par l'article 104 de la loi de finances pour 1993 et par l'article 37 de la loi de finances rectificative pour 1994	BOI-IS-GPE-10-40
4 H 2114	sous-section 4 régime des produits de filiales au regard de l'impôt sur les sociétés	BOI-IS-BASE-10-10-20
4 H 2115	sous-section 5 abandons de créances consentis par les sociétés mères à leurs filiales	BOI-IS-BASE-10-10-30
4 H 212	section 2 régime de l'article 210 ter du cgi exonération temporaire des revenus de certains immeubles	Non repris
4 H 213	section 3 réserve spéciale des plus-values à long terme	BOI-IS-BASE-20-20-20
4 H 2133	sous-section 3 régime fiscal des sommes prélevées sur la réserve spéciale des plus-values à long terme	BOI-IS-BASE-20-20-20
4 H 214	section 4 ristournes [déduction des bonis ristournés aux sociétaires d'organismes coopératifs, mutualistes et similaires déduction de la part des bénéfices nets distribués par les sociétés coopératives ouvrières de production aux membres de leur personnel]	BOI-IS-BASE-30-40
4 H 2141	sous-section 1 sociétés coopératives de consommation	BOI-IS-BASE-30-40-10
4 H 2142	sous-section 2 sociétés coopératives ouvrières de production (scop)	BOI-IS-BASE-30-40-20
4 H 2143	sous-section 3 sociétés d'intérêt collectif agricole (sica)	BOI-IS-BASE-30-40-30
4 H 2144	sous-section 4 extension des dispositions de l'article 214-1 à d'autres organismes coopératifs, mutualistes ou similaires	BOI-IS-BASE-30-40-40
4 H 2145	sous-section 5 suppression ou limitation de la déductibilité des ristournes versées par certaines sociétés coopératives	BOI-IS-BASE-30-40-50
4 H 2151	sous-section 1 exploitations situées dans les départements d'outre-mer	BOI-IS-GEO-10-40
4 H 2152	sous-section 2 entreprises nouvelles	BOI-BIC-CHAMP-80-10-10
4 H 216	section 6 déductibilité de certains dividendes	Non repris
4 H 217	section 7 dispositions diverses concernant l'assiette de l'impôt sur les sociétés	BOI-IS-BASE-60-30

4 H 218	section 8 amortissement exceptionnel des actions émises par les sociétés pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle (sofica)	BOI-IS-BASE-40-10
4 H 2181	sous-section 1 économie du dispositif de financement des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles	BOI-IS-BASE-40-10-10
4 H 2182	sous-section 2 amortissement exceptionnel des titres de sofica	BOI-IS-BASE-40-10-20 BOI-SJ-AGR-50-60-20
4 H 2191	sous-section 1 provisions pour implantation à l'étranger	Non repris
4 H 2192	sous-section 2 provisions pour reconstitution des gisements d'hydrocarbures	Non repris
4 H 22	chapitre 2 report des déficits en matière d'impôt sur les sociétés	BOI-IS-DEF
4 H 221	section 1 report déficitaire sur les exercices suivants (report en avant)	BOI-IS-DEF-10
4 H 2211	sous-section 1 conditions d'admission du report déficitaire	BOI-IS-DEF-10
4 H 2212	sous-section 2 modalités de report des déficits	BOI-IS-DEF
4 H 2213	sous-section 3 reprise d'entreprises ou d'établissements en difficulté transfert des déficits	
4 H 222	section 2 report en arrière des déficits	BOI-IS-DEF-20
4 H 2221	sous-section 1 champ d'application du régime	BOI-IS-DEF-20-10
4 H 2222	sous-section 2 modalités du report en arrière du déficit	BOI-IS-DEF-20-10
4 H 2223	sous-section 3 calcul et utilisation de la créance	BOI-IS-DEF-20-20
4 H 2224	sous-section 4 obligations déclaratives et comptables	BOI-IS-DEF-20-20
4 H 4	titre 4 taux de l'impôt sur les sociétés	BOI-IS-LIQ
4 H 41	chapitre premier taux normal de l'impôt sur les sociétés	BOI-IS-LIQ-10
4 H 411	section 1 généralités	BOI-IS-LIQ-10
4 H 412	section 2 conséquences de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés de 50 % à 45 % (dispositif applicable pour les exercices ouverts entre le 1er janvier 1986 et le 31 décembre 1987)	Non repris
4 H 413	section 3 conséquences de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés de 45 % à 42 % (dispositif applicable pour les exercices ouverts entre le 1er janvier 1988 et le 31 décembre 1988)	Non repris

4 H 414	section 4 conséquences de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés de 42 % à 39 % (dispositif applicable pour les exercices ouverts entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 1989)	Non repris
4 H 415	section 5 conséquences de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés de 39 % à 37 % (dispositif applicable pour les exercices ouverts entre le 1er janvier 1990 et le 31 décembre 1990)	Non repris
4 H 416	section 6 conséquences de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés de 37 % à 34 % (dispositif applicable pour les exercices ouverts entre le 1er janvier 1991 et le 31 décembre 1992)	Non repris
4 H 417	section 7 conséquences de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés de 34 % à 33,1/3 % (dispositif applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 1993)	Non repris
4 H 42	chapitre 2 supplément d'impôt sur les sociétés sur les bénéfices distribués	Non repris
4 H 421	section 1 les conditions d'application du supplément d'impôt sur les sociétés sur les bénéfices distribués	Non repris
4 H 422	section 2 application du supplément d'impôt sur les sociétés aux distributions effectuées au cours des exercices ouverts à compter du 1er janvier 1990	Non repris
4 H 423	section 3 aménagements apportés à l'assiette du supplément d'impôt sur les sociétés sur les bénéfices distribués	Non repris
4 H 424	section 4 application du supplément d'impôt sur les sociétés aux distributions effectuées au cours des exercices ouverts à compter du 1er janvier 1991	Non repris
4 H 425	section 5 le régime des acomptes sur dividendes au regard du supplément d'impôt sur les sociétés	Non repris
4 H 426	section 6 les modalités et les conséquences de la suppression du supplément d'impôt sur les sociétés sur les bénéfices distribués	Non repris
4 H 43	chapitre 3 taux réduits de l'impôt sur les sociétés	BOI-IS-LIQ-30
4 H 431	section 1 imposition des plus-values à long terme de cession d'éléments de l'actif immobilisé	BOI-IS-LIQ-30
4 H 432	section 2 régime spécial d'imposition des collectivités sans but lucratif recueillant des revenus qui ne se rattachent pas à une activité de caractère lucratif	BOI-IS-LIQ-30
4 H 4321	sous-section 1 taux applicables	BOI-IS-LIQ-30

4 H 4322	sous-section 2 modalités d'imposition	BOI-IS-LIQ-30
4 H 5	titre 5 liquidation et modalités d'imposition	BOI-IS-DECLA-10-10-40
4 H 51	chapitre premier compétence territoriale des services	BOI-IS-DECLA-10-10-40
4 H 511	section 1 détermination du lieu d'imposition en matière d'impôt sur les sociétés principe général	BOI-IS-DECLA-10-10-40
4 H 512	section 2 dérogations au principe général	BOI-IS-DECLA-10-10-40
4 H 513	section 3 cas particuliers	BOI-IS-DECLA-10-10-40
4 H 52	chapitre 2 régime du bénéfice réel	BOI-BIC-DECLA
4 H 521	section 1 champ d'application des régimes d'imposition d'après le bénéfice réel	BOI-BIC-DECLA
4 H 521	section 1 champ d'application des régimes d'imposition d'après le bénéfice réel	BOI-IS-DECLA-10-10-10
4 H 5221	sous-section 1 déclarations obligatoires non périodiques déclarations d'existence, de modification du pacte social ou des conditions d'exercice de la profession	BOI-IS-DECLA-10-10-10
4 H 5222	sous-section 2 déclarations obligatoires périodiques déclarations de résultats et documents annexes	BOI-IS-DECLA-10-10-20
4 H 5223	sous-section 3 déclarations souscrites par les collectivités sans but lucratif	BOI-IS-DECLA-10-10-30
4 H 5224	sous-section 4 déclarations souscrites par les sociétés bénéfidant du régime fiscal des groupes de sociétés	BOI-IS-GPE-70
4 H 5225	sous-section 5 obligations déclaratives concernant le supplément d'impôt sur les sociétés sur les bénéfices distribués	Non repris
4 H 5226	sous-section 6 cession - cessation	BOI-IS-CESS
4 H 523	section 3 obligations comptables	BOI-IS-DECLA-10-20
4 H 524	section 4 la taxation d'office en matière d'impôt sur les sociétés	BOI-CF-IOR-50
4 H 53	chapitre 3 régime simplifié d'imposition	BOI-BIC-DECLA
4 H 531	section 1 champ d'application du régime simplifié d'imposition	BOI-BIC-DECLA
4 H 532	section 2 obligations fiscales	BOI-BIC-DECLA

4 H 533	section 3 obligations comptables	BOI-BIC-DECLA-30
4 H 54	chapitre 4 liquidation de l'impôt sur les sociétés	BOI-IS-RICI-30-10
4 H 541	section 1 imputation au titre des revenus mobiliers	BOI-IS-RICI-30-10
4 H 5412	SOUS-SECTION 2 RÉGIMES PARTICULIERS D'IMPUTATION	Non repris
4 H 542	section 2 imputations diverses	BOI-IS-RICI-30-20 BOI-RFPI-PVINR-20-20
4 H 55	chapitre 5 recouvrement de l'impôt sur les sociétés	BOI-IS-DECLA-20-10
4 H 552	section 2 versement spontané de l'impôt sur les sociétés sans émission préalable de rôle. régime des acomptes provisionnels	BOI-IS-DECLA-20-10
4 H 5521	sous-section 1 collectivités assujetties au versement spontané	BOI-IS-DECLA-20-10
4 H 5522	sous-section 2 mécanisme des versements spontanés	BOI-IS-DECLA-20-10
4 H 62	chapitre 2 transformation de sociétés	BOI-IS-CESS-20
4 H 621	section 1 notion de création d'une personne morale nouvelle	BOI-IS-CESS-20-10
4 H 622	section 2 transformation entraînant la création d'une personne morale nouvelle	BOI-IS-CESS-20-10
4 H 623	section 3 transformation n'entraînant pas la création d'une personne morale nouvelle	BOI-IS-CESS-20-10
4 H 624	section 4 transformation de sociétés existantes en sociétés coopératives ouvrières de production (scop)	BOI-IS-CESS-20-20
4 H 625	section 5 transformation intéressant les sociétés de fait et les sociétés en participation	BOI-IS-CESS-20-20
4 H 626	section 6 conséquence du changement de forme juridique limitation de l'option pour le régime fiscal des sociétés de capitaux	BOI-IS-CESS-20-20
4 H 627	section 7 transformation de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés en groupements forestiers	BOI-IS-CESS-20-20
4 H 628	section 8 opérations de transformation concernant les sociétés d'intérêt collectif agricole	BOI-IS-CESS-20-20
4 H 66	chapitre 6 régime fiscal des groupes de sociétés	BOI-IS-GPE
4 H 6611	sous-section 1 entreprises éligibles	BOI-IS-GPE-10-10-10
4 H 6612	sous-section 2 condition tenant à la détention du capital des sociétés du groupe	BOI-IS-GPE-10-20

4 H 6613	sous-section 3 cas particuliers	BOI-IS-GPE-20-10
4 H 6614	sous-section 4 option de la société mère - accord des filiales définition du périmètre	BOI-IS-GPE-10-40
4 H 6621	sous-section 1 principes généraux	BOI-IS-GPE-20
4 H 6622	sous-section 2 détermination des résultats et des plus-values ou moins-values nettes à long terme des sociétés du groupe	BOI-IS-GPE-20-10
4 H 6623	sous section 3 rectifications à opérer par la société mère en vue d'assurer la neutralité de certaines opérations entre des sociétés du groupe ou d'éviter un cumul d'avantages fiscaux	BOI-IS-GPE-20-20 BOI-IS-GPE-20-20-80-20 BOI-IS-GPE-20-20-40-10 BOI-IS-GPE-20-20-80 BOI-IS-GPE-20-20-80-10
4 H 6624	sous-section 4 rectifications liées aux déficits et moins-values antérieurs à l'entrée dans le groupe	BOI-IS-GPE-20-20-90
4 H 6631	sous-section 1 imposition du bénéfice d'ensemble	BOI-IS-GPE-30-10
4 H 6632	sous-section 2 report du déficit d'ensemble	BOI-IS-GPE-30-10
4 H 6641	sous-section 1 imposition du bénéfice d'ensemble	BOI-IS-GPE-30-20
4 H 6642	sous-section 2 constitution de la réserve spéciale des plus-values à long terme	Non repris
4 H 6643	sous-section 3 sommes prélevées par la société mère sur la réserve spéciale des plus-values à long terme	Non repris
4 H 6644	sous-section 4 situation des sociétes filiales du groupe	Non repris
4 H 6645	sous-section 5 imputation de la moins-value nette à long terme d'ensemble	BOI-IS-GPE-30-20
4 H 665	section 5 conséquences de la sortie d'une société du groupe	BOI-IS-GPE-40
4 H 6651	sous-section 1 situations entraînant sortie du groupe ou cessation du régime	BOI-IS-GPE-40-10
4 H 6652	sous-section 2 conséquences de la sortie d'une société du groupe	BOI-IS-GPE-40-20-10 BOI-IS-GPE-40-20-20 BOI-IS-GPE-40-20-30
4 H 6653	sous-section 3 conséquences de la sortie d'une société du groupe moins de cinq ans après son entrée (exercices ouverts avant le 1er janvier 1992)	Non repris
4 H 666	section 6 opérations de restructuration du groupe	BOI-IS-GPE-50

4 H 6661	sous-section 1 fusions et opérations assimilées affectant les sociétés du groupe	Non repris
4 H 6662	sous-section 2 changement d'objet social ou d'activité réelle d'une société du groupe	repris en partie au BOI-IS-GPE-20-10
4 H 6663	sous-section 3 absorption de la société mère ou acquisition de 95 % au moins du capital de la société mère aménagement du dispositif d'imputation du déficit sur une base élargie	BOI-IS-GPE-50-10-10 BOI-IS-GPE-50-10-20 BOI-IS-GPE-50-20-10 BOI-IS-GPE-50-20-20
4 H 6664	sous-section 4 scission de la société-mère et constitution de nouveaux groupes	BOI-IS-GPE-50-30
4 H 6671	sous-section 1 obligations déclaratives	BOI-IS-GPE-70
4 H 6672	sous-section 2 paiement	BOI-IS-GPE-70 BOI-IS-GPE-30-30-10 BOI-IS-GPE-30-30-30 BOI-IS-GPE-30-30-40
4 H 668	section 8 régime des distributions effectuées par les sociétés du groupe	Non repris
4 H 6681	sous-section 1 distribution par une filiale du groupe	Non repris
4 H 6682	sous-section 2 distribution par la société mère	Non repris
4 H 6683	sous-section 3 distributions lors de la sortie du groupe d'une société membre	Non repris
4 H 669	section 9 règles spécifiques aux sociétés agréées au régime de l'intégration fiscale	Non repris
4 I	Division I IS - dispositions particulières fusions et opérations assimilées	BOI-IS-FUS
4 I 1	titre premier fusions de sociétés - généralités et rappel des régimes antérieurs	BOI-IS-FUS-10
4 I 11	chapitre premier régime de droit commun des fusions	BOI-IS-FUS-10-10
4 I 111	section 1 principe et champ d'application	BOI-IS-FUS-10-10-10
4 I 112	section 2 conséquences en matière d'impôt sur les sociétés	BOI-IS-FUS-10-10-20
4 I 12	chapitre 2 régime spécial des fusions	BOI-IS-FUS-10-20
4 I 121	section 1 généralités	BOI-IS-FUS-10-20 BOI-IS-FUS-10-20-30 BOI-IS-FUS-10-20-60
4 I 122	section 2 conditions d'application du régime spécial	BOI-IS-FUS-10-20-20
4 I 123	section 3 date d'effet des actes de fusion	BOI-IS-FUS-40-10-20

4 I 124	section 4 régime fiscal des fusions	BOI-IS-FUS-10-20-30
4 I 1241	sous-section 1 situation de la société absorbée	BOI-IS-FUS-10-20-30
4 I 1242	sous-section 2 situation de la société absorbante	BOI-IS-FUS-10-20-40 BOI-IS-FUS-10-20-50
4 I 1243	sous-section 3 remise en cause du régime spécial : conséquences fiscales	BOI-IS-FUS-10-20-60
4 I 1244	sous-section 4 cas particuliers	BOI-IS-FUS-10-20-20 BOI-IS-FUS-10-20-50
4 I 2	titre 2 opérations assimilées aux fusions : scissions et apports partiels d'actif	BOI-IS-FUS-20-30
4 I 21	chapitre premier scissions de sociétés	BOI-IS-FUS-20-30
4 I 211	section 1 conditions d'application du régime spécial des fusions aux scissions de sociétés	BOI-IS-FUS-20-30
4 I 212	section 2 régime fiscal	BOI-IS-FUS-20-30-10
4 I 213	section 3 obligations déclaratives	BOI-IS-FUS-20-30-10
4 I 22	chapitre 2 apports partiels d'actif dispensés d'agrément	BOI-IS-FUS-20-10 BOI-IS-FUS-20-40
4 I 221	section 1 conditions d'application	BOI-IS-FUS-20-40-20
4 I 2211	sous-section 1 nature des biens apportés	BOI-IS-FUS-20-20 BOI-IS-FUS-20-40-20
4 I 2212	sous-section 2 engagements à souscrire par la société apporteuse	BOI-IS-FUS-20-40-10
4 I 2213	sous-section 3 l'octroi d'un agrément demeure nécessaire lorsque les conditions susvisées ne sont pas remplies	BOI-IS-FUS-20-40
4 I 2214	sous-section 4 distribution gratuite des titres reçus à la suite d'un apport d'actif. valeur d'inscription des titres au bilan de la société bénéficiaire de la distribution gratuite	BOI-IS-FUS-20-40-30
4 I 222	section 2 effets de la dispense conditionnelle d'agrément	BOI-IS-FUS-20-40-30
4 I 223	section 3 obligations déclaratives	BOI-IS-FUS-60
4 I 3	titre 3 incidence des fusions sur le régime fiscal des groupes de sociétés	BOI-IS-GPE-50-50
4 I 31	chapitre premier le régime des plus ou moins-values de cessions internes au groupe	BOI-IS-GPE-50-50-10
4 I 311	section 1 détermination de la plus ou moins-value qui n'est pas retenue dans le résultat d'ensemble	BOI-IS-GPE-50-50-10

4 I 312	section 2 apports soumis au régime spécial des fusions prévu à l'article 210 a du cgi	BOI-IS-GPE-50-50-10
4 I 3121	sous-section 1 apports de biens amortissables	BOI-IS-GPE-50-50-10
4 I 3122	sous-section 2 apports de biens non amortissables	BOI-IS-GPE-50-50-10
4 I 3123	sous-section 3 cession de titres remis en contrepartie de l'apport de biens à une autre société du groupe	BOI-IS-GPE-50-50-10
4 I 32	chapitre 2 incidences des fusions et opérations assimilées sur les modalités d'imputation des déficits et moins-values antérieurs à l'entrée dans le groupe	BOI-IS-GPE-20-10
4 I 321	section 1 suppression de l'agrément prévu à l'article 223 l-6-a	Non repris
4 I 322	section 2 dispositif actuel	BOI-IS-GPE-20-10
4 I 3221	sous-section 1 plus-values de cession de biens non amortissables ayant fait l'objet d'un apport sous le régime de l'article 210 a	BOI-IS-GPE-20-10
4 I 3222	sous-section 2 plus-values d'apport de biens amortissables	BOI-IS-GPE-20-10
4 I 323	section 3 cas particulier : incidence de la réévaluation antérieure à l'entrée d'une société dans le groupe lorsque le bien réévalué a été apporté à une autre société	BOI-IS-GPE-20-20-90
4 I 324	section 4 modalités de report des amortissements réputés différés en période déficitaire	Non repris
4 I 33	chapitre 3 fusions et sorties de groupe	BOI-IS-GPE-50-50-30
4 I 331	section 1 incidence des fusions et opérations assimilées sur l'appartenance au groupe	BOI-IS-GPE-50-50-30
4 I 332	section 2 suppression des réintégrations spécifiques prévues par l'article 223 l-6-b du cgi	Non repris
4 I 3321	sous-section 1 dispositif actuel	Non repris
4 I 3322	sous-section 2 rappel du dispositif prévu à l'article 223 l-6-b du cgi abrogé	Non repris
4 I 3323	sous-section 3 dispositif transitoire	Non repris
4 I 4	titre 4 les obligations déclaratives	BOI-IS-FUS-60
4 I 41	chapitre premier l'état de suivi	BOI-IS-FUS-60-10
4 I 411	section 1 les régimes d'imposition concernés	BOI-IS-FUS-50-10 BOI-IS-FUS-60-10-10
4 I 412	section 2 les entreprises concernées	BOI-IS-FUS-60-10-10
4 I 413	section 3 le contenu	BOI-IS-FUS-60-10-20

4 I 414	section 4 date de souscription	Non repris
4 I 415	section 5 les sanctions	BOI-IS-FUS-60-10-30
4 I 421	section 1 régimes de report d'imposition concernés	BOI-IS-FUS-60-20
4 I 422	section 2 les entreprises concernées	BOI-IS-FUS-60-20
4 I 423	section 3 le contenu	BOI-IS-FUS-60-20
4 I 424	section 4 tenue et durée de conservation	BOI-IS-FUS-60-20
4 I 425	section 5 les sanctions	BOI-IS-FUS-60-20
4 J	Division J Revenus de capitaux mobiliers régime de la distribution	
4 J 1	titre premier dividendes distribués par les sociétés françaises	Non repris
4 J 111	section 1 sociétés et collectivités dont les distributions constituent des revenus de capitaux mobiliers	BOI-RPPM-RCM-10-20-10
4 J 112	section 2 définition des revenus distribués	BOI-RPPM-RCM-10-20-10
4 J 1131	sous-section 1 méthode de détermination de la masse des revenus distribués	BOI-RPPM-RCM-10-20-10
4 J 1132	sous-section 2 calcul des revenus individuels	BOI-RPPM-RCM-10-20-10
4 J 1133	sous-section 3 contrôle des revenus mobiliers obligations des collectivités émettrices et des intermédiaires financiers	BOI-RPPM-RCM-10-20-10
4 J 121	section 1 distributions en cours de société sans modification du pacte social	BOI-RPPM-RCM-10-20-20
4 J 1211	sous-section 1 produits des actions et parts sociales proprement dits	BOI-RPPM-RCM-10-20-20-10
4 J 1212	sous-section 2 répartition des sommes ou valeurs prélevées ou non sur les bénéfices et visées à l'article 111 du cgi	BOI-RPPM-RCM-10-20-20-20 BOI-RPPM-RCM-10-20-20-30 BOI-RPPM-RCM-10-20-20-40
4 J 1213	sous-section 3 revenus distribués non visés à l'article 111 du cgi	BOI-RPPM-RCM-10-20-20-50
4 J 122	section 2 revenus exceptionnels distribués en cours de société à la suite d'une modification du pacte social	BOI-RPPM-RCM-10-20-30 BOI-RPPM-RCM-10-20-30-10

4 J 1221	sous-section 1 augmentation de capital réalisée par incorporation de réserves ou de bénéfices	BOI-RPPM-RCM-10-20-30-10
4 J 1222	sous-section 2 amortissement du capital	BOI-RPPM-RCM-10-20-30-10
4 J 1223	sous-section 3 réduction de capital social en cours de société	BOI-RPPM-RCM-10-20-30-10
4 J 1224	sous-section 4 rachat par une société de ses propres actions ou parts d'intérêt	BOI-RPPM-RCM-10-20-30-20
4 J 1225	sous-section 5 fusions. scissions. apports partiels d'actif	BOI-RPPM-RCM-10-20-30-30
4 J 1226	sous-section 6 personne morale cessant d'être soumise à l'impôt sur les sociétés	BOI-RPPM-RCM-10-20-30-40
4 J 1227	sous-section 7 transformation de sociétés	BOI-RPPM-RCM-10-20-30-40
4 J 1228	sous-section 8 solutions diverses	BOI-RPPM-RCM-10-20-30-10
4 J 123	section 3 distributions consécutives à la dissolution de la société	BOI-RPPM-RCM-10-20-40
4 J 13	chapitre 3 régime fiscal des revenus distribués par les sociétés françaises	BOI-RPPM-RCM-30-30
4 J 131	section 1 impôt déjà versé au trésor : avoir fiscal	Non repris
4 J 133	section 3: retenue à la source applicable aux produits distribués à des personnes dont le domicile ou le siège est situé hors de france	BOI-RPPM-RCM-30-30-10
4 J 1331	sous-section 1 champ d'application de la retenue à la source	BOI-RPPM-RCM-30-30-10-10
4 J 1332	sous-section 2 tarif de la retenue à la source	BOI-RPPM-RCM-30-30-10-20
4 J 1333	sous-section 3 assiette de la retenue à la source	BOI-RPPM-RCM-30-30-10-30
4 J 1334	sous-section 4 conditions d'exigibilité de la retenue à la source	BOI-RPPM-RCM-30-30-10-40 BOI-RPPM-RCM-30-30-10-60
4 J 1335	sous-section 5 mode de paiement de la retenue à la source	BOI-RPPM-RCM-30-30-10-70
4 J 1336	sous-section 6 situation des bénéficiaires des revenus	BOI-RPPM-RCM-30-30-10-80

4 J 2	titre 2 revenus de valeurs mobilières étrangères	BOI-RPPM-RCM-10-30 BOI-RPPM-RCM-30-30-30
4 J 222	SECTION 2 INCIDENCE DES CONVENTIONS INTERNATIONALES	Non repris
4 J	Division J Revenus de capitaux mobiliers régime de la distribution	BOI-IS-DECLA
4 K	Division K Revenus de capitaux mobiliers régimes particuliers	
4 K 1121	sous-section 1 retenue à la source	BOI-RPPM-RCM-30-30-20-50
4 K 1122	sous-section 2 incidences des conventions internationales au niveau du remboursement du précompte et de la liquidation de la retenue à la source	BOI-RPPM-RCM-30-30-20-50
4 K 1123	sous-section 3 obligations des établissements payeurs	BOI-RPPM-RCM-30-30-20-50
4 K 12	chapitre 2 distribution des bénéfices réalisés dans les territoires d'outre-mer et à l'étranger	BOI-RPPM-RCM-30-30-20-60
4 K 1221	sous-section 1 régime de droit commun	BOI-RPPM-RCM-30-30-20-60
4 K 14	chapitre 4 distributions effectuées par les sociétés coopératives	BOI-RPPM-RCM-30-50-10
4 K 1712	sous-section 2 régime fiscal des fonds communs de placement	BOI-RPPM-RCM-40-30
4 K 1832	sous-section 2 régime fiscal	BOI-RPPM-RCM-40-40
4 K 2	titre 2 taxes forfaitaires	BOI-RPPM-RCM-30-40
4 L	Division L Taxes diverses dues par les entreprises	BOI-IS-RICI BOI-IS-DECLA BOI-TCA-FTPV BOI-TCA-SIPV BOI-TPS-TS BOI-TPS-TA BOI-TPS-FPC BOI-TPS-PEEC BOI-TFP-RSB BOI-TFP-ASSUR
4 L 1	titre premier taxe sur les excedents de provisions des entreprises d'assurances de dommages	BOI-IS-GEO-20-20

4 L 213	SECTION 3 TERRITORIALITÉ	Non repris
4 L 4	titre 4 prelevement special sur les benefices resultant de la vente, la location ou l'exploitation d'oeuvres pornographiques ou d'incitation à la violence et taxe sur les services d'informations ou interactifs à caractère pornographique	BOI-TCA-FTPV
4 L 6	titre 6 imposition forfaitaire annuelle des sociétés	BOI-IS-AUT-40
4 L 611	section 1 personnes morales assujetties	BOI-IS-AUT-40-10-10
4 L 6121	sous-section 1 organismes sans but lucratif visés à l'article 206-5 du cgi	BOI-IS-AUT-40-10-10
4 L 6122	sous-section 2 personnes morales exonérées de l'impôt sur les sociétés à raison de tout ou partie de leurs opérations, en vertu des articles 207 et 208 du cgi	BOI-IS-AUT-40-10-10
4 L 6123	sous-section 3 sociétés exonérées en vertu de l'article 223 septies alinéa 4 du cgi	BOI-IS-AUT-40-10-10
4 L 6124	sous-section 4 exonérations diverses et cas particuliers	BOI-IS-AUT-40-10-10
4 L 6131	sous-section 1 sociétés nouvelles créées et sociétés créant une activité nouvelle dans les départements d'outre-mer	BOI-IS-AUT-40-10-20
4 L 6132	sous-section 2 exonération des sociétés créées dans les zones d'entreprises	BOI-IS-AUT-40-10-20
4 L 6133	sous-section 3 sociétés exonérées en application de l'article 44 sexies du cgi	BOI-IS-AUT-40-10-20
4 L 6134	sous-section 4 sociétés exonérées en application de l'article 44 septies du cgi	BOI-IS-AUT-40-10-20
4 L 6135	sous-section 5 exonération des sociétés implantées dans les zones franches urbaines	BOI-IS-AUT-40-10-20
4 L 6136	sous-section 6 exonération des sociétés implantées dans la zone franche de corse	BOI-IS-AUT-40-10-20
4 L 62	chapitre 2 fait générateur de l'imposition forfaitaire annuelle	BOI-IS-AUT-40-20
4 L 63	chapitre 3 liquidation et paiement de l'imposition forfaitaire annuelle	BOI-IS-AUT-40-20
4 N	Division N Intéressement - participation actionnariat	BOI-BIC-PTP
4 N 1	titre premier participation des salariés aux résultats de l'entreprise	BOI-BIC-PTP-10
4 N 11	chapitre premier les modalités de calcul de la participation globale des salariés aux résultats des entreprises occupant au moins cinquante salariés	BOI-BIC-PTP-10-10

4 N 1111	sous-section 1 conditions d'application de la participation	BOI-BIC-PTP-10-10-10
4 N 1112	sous-section 2 caractères généraux et modalités de calcul de la participation globale	BOI-BIC-PTP-10-10-10
4 N 1113	sous-section 3 les accords paritaires susceptibles d'être conclus dans le cadre de l'ordonnance du 21 octobre 1986	BOI-BIC-PTP-10-10-10
4 N 1114	sous-section 4 indisponibilité des sommes attribuées au titre de la participation	BOI-BIC-PTP-10-10-10
4 N 112	section 2 définition des divers éléments à prendre en considération pour le calcul de la réserve spéciale de participation	BOI-BIC-PTP-10-10-20
4 N 1121	sous-section 1 le bénéfice net	BOI-BIC-PTP-10-10-20-10
4 N 1122	sous-section 2 les capitaux propres	BOI-BIC-PTP-10-10-20-20
4 N 1123	sous-section 3 les salaires	BOI-BIC-PTP-10-10-20-30
4 N 1124	sous-section 4 la valeur ajoutée	BOI-BIC-PTP-10-10-20-30
4 N 113	section 3 appréciation du montant des éléments de calcul à retenir contestations relatives à ces montants	BOI-BIC-PTP-10-10-30
4 N 12	chapitre 2 les dispositions fiscales concernant la participation des salariés aux résultats de l'entreprise	BOI-BIC-PTP-10-20
4 N 121	section 1 régime fiscal de la participation au regard de l'employeur	BOI-BIC-PTP-10-20-10
4 N 1211	sous-section 1 régime fiscal des sommes affectées à la réserve spéciale de participation	BOI-BIC-PTP-10-20-10-10
4 N 1212	sous-section 2 régime fiscal applicable à la provision pour investissement	BOI-BIC-PTP-10-20-10-20
4 N 1213	sous-section 3 régime fiscal de la réserve de participation et de la provision pour investissement constituées par les entreprises appartenant à un même groupe	BOI-BIC-PTP-10-20-10-30
4 N 122	section 2 régime fiscal de la participation au regard des salariés (CGI, art. 157-16° bis, 163 bis aa et ann. ii, art. 81 bis)	BOI-RSA-ES-10-20
4 N 1221	sous-section 1 régime fiscal des sommes attribuées aux salariés au titre de la participation	BOI-RSA-ES-10-20
4 N 1222	sous-section 2 régime fiscal des produits des sommes attribuées aux salariés au titre de la participation	BOI-RSA-ES-10-20

4 N 1223	sous-section 3 gains nets sur cessions de valeurs mobilières acquises dans le cadre de la participation	BOI-RPPM-PVBMI-10-20-10
4 N 123	section 3 sort de la réserve spéciale de participation et de la provision pour investissement en cas de cessation d'activité et de transfert d'entreprise	BOI-BIC-PTP-10-20-20
4 N 1231	sous-section 1 cessation d'activité	BOI-BIC-PTP-10-20-20
4 N 1232	sous-section 2 transferts d'activité	BOI-BIC-PTP-10-20-20
4 N 13	chapitre 3 participation des salariés aux résultats de l'entreprise régime particulier des sociétés coopératives ouvrières de production	BOI-BIC-PTP-10-30
4 N 21	chapitre premier intéressement des salariés à l'entreprise	BOI-BIC-PTP-20-10
4 N 2111	sous-section 1 champ d'application	BOI-BIC-PTP-20-10
4 N 2112	sous-section 2 les contrats d'intéressement	BOI-BIC-PTP-20-10
4 N 212	section 2 régime fiscal des diverses formules d'intéressement	BOI-BIC-PTP-20-10
4 N 2121	sous-section 1 situation fiscale de l'entreprise	BOI-BIC-PTP-20-10
4 N 2122	sous-section 2 situation fiscale des salariés	BOI-RSA-ES-10-10 BOI-RSA-ES-10-30
4 N 2123	sous-section 3 date d'effet des exonérations - mesures de contrôle	BOI-BIC-PTP-20-10
4 N 22	chapitre 2 application volontaire des dispositions des articles l 442-5 à l 442-10 du code du travail relatifs à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise	BOI-BIC-PTP-20-20
4 N 23	chapitre 3 plans d'épargne d'entreprise	BOI-BIC-PTP-20-30
4 N 2311	sous-section 1 champ d'application	BOI-BIC-PTP-20-30
4 N 2312	sous-section 2 modalités d'établissement	BOI-BIC-PTP-20-30
4 N 2313	sous-section 3 caractéristiques des plans d'épargne d'entreprise	BOI-BIC-PTP-20-30
4 N 232	section 2 régime fiscal des plans d'épargne d'entreprise	BOI-BIC-PTP-20-30
4 N 2321	sous-section 1 situation au regard de l'entreprise	BOI-BIC-PTP-20-30
4 N 2322	sous-section 2 situation au regard des salariés	BOI-RSA-ES-10-30 BOI-RSA-ES-10-30-10

4 N 2323	sous-section 3 tva : mesures concernant les sociétés qui gèrent les fonds communs et les établissements qui placent les parts	BOI-BIC-PTP-20-30
4 N 24	chapitre 4 options de souscription ou d'achat d'actions	BOI-BIC-PTP-20-60 BOI-RSA-ES-20-10
4 N 2411	sous-section 1 champ d'application	BOI-RSA-ES-20-10-10
4 N 2412	sous-section 2 mécanisme du système	BOI-RSA-ES-20-10-10
4 N 242	section 2 régime fiscal des opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions	BOI-RSA-ES-20-10-10
4 N 2422	sous-section 2 situation fiscale de l'actionnaire bénéficiant du rachat de ses titres par la société en vue de l'ouverture d'options d'achat d'actions au profit de ses salariés	BOI-RSA-ES-20-10-10
4 N 2423	sous-section 3 régime fiscal de l'avantage consenti aux salariés	Non repris
4 N 243	section 3 règles spécifiques aux options accordées par une société étrangère	Non repris
4 N 2431	sous-section 1 caractéristiques des options accordées	Non repris
4 N 2432	sous-section 2 obligations déclaratives	Non repris
4 N 3	titre iii contribution sociale généralisée contribution au remboursement de la dette sociale	Non repris
4 N 31	chapitre premier contribution sociale généralisée	Non repris
4 N 32	chapitre 2 contribution sociale pour le remboursement de la dette sociale	Non repris
4 N 26	chapitre 6 l'actionnariat dans le secteur public	BOI-BIC-PTP-20-30
4 N 261	section 1 sociétés nationales d'assurances	BOI-BIC-PTP-20-30
4 N 262	section 2 compagnie nationale air france	BOI-BIC-PTP-20-30
4 N 3	titre III contribution sociale généralisée contribution au remboursement de la dette sociale	BOI-RPPM-PSOC

Retour sommaire

Bulletin officiel des impôts (BOI)

Référence du bulletin officiel des impôts	Libellé du document	Concordance dans le BOFiP-Impôts
4 A-8-94	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). credit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des depenses de recherche. modifications apportees par l'article 19 de la loi de finances pour 1994	Non repris
4 A-5-98	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). regime d'imposition des parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilieres detenues par les entreprises soumises a l'impot sur les societes	BOI-IS-BASE-10-20
4 A-8-99	Procédure d'accord préalable en matière de prix de transfert	BOI-BIC-BASE-80-10 BOI-SJ-RES-20-10
4 A-1-00	Dispositions diverses (bic, impôt sur les sociétés, dispositions communes). Crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des dépenses de recherche.	BOI-BIC-RICI-10-10
4 A-6-01	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). allègement de l'impôt sur les bénéfices en faveur des entreprises nouvelles créées dans les zones d'aménagement du territoire. reconduction et aménagement du régime de faveur. (i de l'article 92 de la loi de finances pour 2000).	BOI-BIC-CHAMP-20-60 BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-10 BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-20 BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-30 BOI-IS-AUT-40 BOI-IS-AUT-40-10-20 BOI-IF-CFE-10-30-40-10
4 A-2-02	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des dépenses de recherche. calcul du crédit d'impôt. revalorisation des dépenses de référence servant pour le calcul du crédit d'impôt de l'année 2001.	Non repris
4 A-3-02	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). prorogation de l'article 239 sexies d et amenagement du champ d'application	BOI-BIC-BASE-60-30-20

4 A-5-02	reduction d'impôt ou deduction au titre des investissements realises par les personnes physiques et les entreprises dans les departements et territoires d'outre-mer - investissements dans le secteur locatif intermediaire - actualisation des plafonds de loyer et de ressources du locataire	Non repris
4 A-6-02	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). mesures en faveur des entreprises implantees dans les zones franches urbaines. prorogation de la periode d'allegement. (i et ii de l'article 17 de la loi de finances pour 2002)	BOI-BIC-CHAMP-80-10-20-10 BOI-BIC-CHAMP-80-10-20-20
4 A-1-03	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). mesures en faveur des entreprises implantées dans les zones franches urbaines. entreprises créées en 2002 réunissant à la fois les conditions pour bénéficier du régime des entreprises nouvelles (article 44 sexies du code général des impôts) et du régime des zones franches urbaines (article 44 octies du code général des impôts). délai d'option pour le régime des zones franches urbaines. (ii de l'article 79 de la seconde loi de finances rectificative pour 2002)	BOI-BIC-CHAMP-80-10-20-10 BOI-BIC-CHAMP-80-10-20-20
4 A-2-03	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des dépenses de recherche. calcul du crédit d'impôt. revalorisation des dépenses de référence servant pour le calcul du crédit d'impôt de l'année 2002.	Non repris
4 A-3-03	dispositions diverses (BIC, IS ; dispositions communes). determination du resultat fiscal. creances acquises et dettes certaines. evaluation au 31 decembre 2002 des avoirs et dettes en monnaies autres que l'euro	Non repris
4 A-5-03	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). mesures en faveur des entreprises implantées dans la zone franche de corse. prorogation de la periode d'allegement aux resultats des exercices clos a compter du 31 decembre 2002 - imposition forfaitaire annuelle	Non repris
4 A-6-03	Dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). Détermination du résultat fiscal. Mesures en faveur de la création d'entreprises. Allégements d'impôt sur les bénéfices, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe professionnelle en faveur des entreprises nouvelles créées dans certaines zones.	BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-10 BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-30 BOI-BIC-CHAMP-80-10-20-10
4 A-7-03	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). exoneration des dons reçus par des entreprises victimes de sinistres a la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un evenement a caractere dommageable	BOI-BIC-BASE-30

4 A-8-03	dISpositions diverses (BIC, IS, dISpositions communes). creances acquISes et des dettes certaines. penalites de retard. article 20 de la loi de finances rectificative pour 2002	BOI-BIC-BASE-20-10 BOI-BIC-BASE-20-20
4 A-9-03	Dispositions diverses (bic, is, dispositions communes). allegement de l'impôt sur les benefices en faveur des entreprises nouvelles creees dans les zones d'amenagement du territoire.	BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-10
4 A-10-03	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). regime fiscal des coproprietes d'etalons	BOI-BIC-PDSTK-10-20-110-10
4 A-11-03	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). mesures en faveur des entreprises implantées dans les zones franches urbaines. prorogation de la période d'ouverture des zones franches urbaines jusqu'au 31 décembre 2007. aménagement du mecanisme d'allégement dégressif. (ii de l'article 79 de la seconde loi de finances rectificative pour 2002)	BOI-BIC-CHAMP-80-10-20-10
4 A-11-03	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). mesures en faveur des entreprises implantées dans les zones franches urbaines. prorogation de la période d'ouverture des zones franches urbaines jusqu'au 31 décembre 2007. aménagement du mecanisme d'allégement dégressif. (ii de l'article 79 de la seconde loi de finances rectificative pour 2002)	BOI-BIC-CHAMP-80-10-20-20
4 A-12-03	Dispositions diverses (BIC, IS, Dispositions communes). Liquidation de l'impôt. Crédit d'impôt pour investissement en Corse.	BOI-BIC-RICI-10-60 BOI-IS-GPE-30-30-30-40
4 A-1-04	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes) exonération des dons reçus par des entreprises victimes de sinistres a la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un événement a caractere dommageable	BOI-BIC-BASE-30
4 A-2-04	dispositions diverses (BIC, IS ; disposi tions communes). determination du resultat fiscal. creances acquises et dettes certaines. evaluation au 31 decembre 2003 des avoirs et dettes en monnaies autres que l'euro	Non repris
4 A-3-04	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des dépenses de recherche. calcul du crédit d'impôt. revalorisation des dépenses de référence servant pour le calcul du crédit d'impôt de l'année 2003.	Non repris

4 A-4-04	Créances fiscales nées du report en arrière des déficits. Créances fiscales nées de l'excèdent de crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des dépenses de recherche. Remboursement anticipé aux entreprises en difficulté	BOI-IS-DEF-20-20 BOI-BIC-RICI-10-10-50
4 A-5-04	reduction d'impôt ou deduction au titre des investissements realisés outre-mer par les personnes physiques et les entreprises. investissement dans le secteur locatif intermediaire. actualisation des plafonds de loyer et de ressources du locataire. plafonnement de la base de la reduction d'impôt.	Non repris
4 A-6-04	Allègement de l'impôt sur les bénéfices en faveur des entreprises nouvelles créées dans certaines zones du territoire - Aménagement du régime	BOI-BIC-CHAMP-80-10-10 BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-30 BOI-IF BOI-IS-AUT-40-10-20 BOI-IF-CFE-10-30-40-10
4 A-7-04	credit d'impot pour depenses de production d'oeuvres cinematographiques	BOI-IS-RICI-10-20 BOI-IS-GPE-70-20
4 A-8-04	dISpositions diverses (BIC, IS, dISpositions communes, assiette, abattements et deductions beneficiant a certaines entreprISes). exoneration des benefices realISes par des entreprISes implantées dans les zones franches urbaines. création de nouvelles zones franches urbaines (articles 23, 24 et 26 de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine). amenagement du regime d'allegement (ii du a et c de l'article 53 de la loi de finances rectificative pour 2003)	BOI-BIC-CHAMP-80-10-20-10 BOI-BIC-CHAMP-80-10-20-20
4 A-9-04	mesures en faveur des jeunes entreprises innovantes realisant des projets de recherche et de developpement	BOI-BIC-CHAMP-80-20-20-10 BOI-BIC-CHAMP-80-20-20-20 BOI-IS-AUT-40-10-20
4 A-10-04	impôt sur les societes, imposition forfaitaire annuelle, contribution sur l'impôt sur les societes, contribution sociale sur l'impôt sur les societes, contribution sur les revenus locatifs. transfert a la direction generale des impôts du recouvrement de ces impôts et contributions verses a compter du 1er novembre 2004. dispositif applicable	BOI-IS-GPE-70-20 BOI-REC-PRO-10-10-10 BOI-IS-AUT-40-20 BOI-RFPI-CTRL-20-30
4 A-11-04	Dispositions diverses (BIC. IS. Dispositions communes). Crédit d'impôt famille.	BOI-BIC-RICI-10-130 BOI-IS-GPE-30-30-30-40

4 A-1-05	dispositions diverses (BIC, IS ; disposi tions communes). creances acquises et dettes certaines. penalites de retard. article 35 de la loi de finances pour 2005	BOI-BIC-BASE-20-10 BOI-BIC-BASE-20-20
4 A-2-05	reduction d'impôt ou deduction au titre des investissements realisés outre-mer par les personnes physiques et les entreprises. investissement dans le secteur locatif intermediaire. actualisation des plafonds de loyer et de ressources du locataire. plafonnement de la base de la reduction d'impôt (art. 58 de la loi de finances rectificative pour 2004).	Non repris
4 A-3-05	credit d'impot pour depenses de production cinematographique - traitement des subventions publiques	BOI-IS-RICI-10-20
4 A-5-05	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des dépenses de recherche. calcul du crédit d'impôt. revalorisation des dépenses de référence servant pour le calcul du crédit d'impôt de l'année 2004. instruction rectificative	Non repris
4 A-6-05	dispositions diverses (BIC, IS ; disposi tions communes). determination du resultat fiscal. creances acquises et dettes certaines. evaluation au 31 decembre 2004 des avoirs et dettes en monnaies autres que l'euro	Non repris
4 A-7-05	Dispositions diverses (bic, impôt sur les sociétés, dispositions communes). Crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des dépenses de recherche.	BOI-BIC-RICI-10-10
4 A-8-05	credit d'impot pour depenses de production cinematographique - depenses eligibles au credit d'impot exposees anterieurement a la delivrance de l'agrement provisoire	BOI-IS-RICI-10-20
4 A-9-05	Dispositions diverses (BIC. IS. Dispositions communes). Crédit d'impôt.	BOI-BIC-RICI-10-30 BOI-IS-GPE-30-30-30-40
4 A-10-05	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage.	BOI-BIC-RICI-10-40 BOI-IS-GPE-70-20
4 A-11-05	Instruction relative à la garantie prévue à l'article L. 80 B 7° du livre des procédures fiscales et à la procédure d'accord préalable unilatéral en matière de prix de transfert.	BOI-SJ-RES-20-10 BOI-SJ-RES-20-20

4 A-13-05	Bénéfices industriels et commerciaux - Impôt sur les sociétés - Dispositions communes - Frais et charges - Amortissements - Provisions	BOI-BIC-PDSTK-10-30-10-20 BOI-BIC-PDSTK-20-10 BOI-BIC-PDSTK-20-20-10-20 BOI-BIC-PDSTK-20-20-20 BOI-BIC-PROV-40-10-10 BOI-BIC-CHG BOI-BIC-CHG-20-20-10 BOI-BIC-CHG-20-20-20 BOI-BIC-CHG-20-30-20 BOI-BIC-CHG-20-30-30 BOI-BIC-CHG-20-30-40 BOI-BIC-CHG-50-50-40 BOI-BIC-AMT BOI-BIC-AMT-10-10 BOI-BIC-AMT-10-20 BOI-BIC-AMT-10-30-20 BOI-BIC-AMT-10-40-10 BOI-BIC-AMT-10-40-20 BOI-BIC-AMT-20 BOI-BIC-AMT-20-20-40 BOI-BIC-AMT-20-30-70 BOI-BIC-AMT-20-40-60 BOI-BIC-PROV-40-10 BOI-BIC-PROV-40-20 BOI-BIC-PVMV-10-20-20 BOI-IS-GPE-20-20-50-10
4 A-1-06	credit d'impot pour depenses de production d'oeuvres cinematographiques- credit d'impot pour depenses de production d'oeuvres audiovisuelles	BOI-IS-RICI-10-20 BOI-IS-RICI-10-30
4 A-2-06	dispositions diverses (BIC. is. dispositions communes). crédit d'impôt prêt a 0 %	BOI-BIC-RICI-10-120 BOI-IS-GPE-30-30-30-40
4 A-3-06	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage.	BOI-BIC-RICI-10-40
4 A-5-06	reduction d'impôt ou deduction au titre des investissements realisés outre-mer par les personnes physiques et les entreprises. investissement dans le secteur locatif intermediaire. actualisation des plafonds de loyer et de ressources du locataire. plafonnement de la base de la reduction d'impôt	Non repris

4 A-6-06	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des dépenses de recherche. calcul du crédit d'impôt. revalorisation des dépenses de référence servant pour le calcul du crédit d'impôt de l'année 2005.	Non repris
4 A-7-06	Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale.	BOI-BIC-RICI-10-30
4 A-9-06	imposition forfaitaire annuelle	BOI-IS-AUT-40 BOI-IS-GPE-30-30-40
4 A-10-06	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). intangibilite du bilan d'ouverture du premier exercice non prescrit	BOI-BIC-BASE-40-20
4 A-11-06	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes, assiette, abattements et deductions beneficiant a certaines entreprises). allegement de l'impôt sur les bénéfices en faveur des entreprises nouvelles creees dans les zones d'amenagement du territoire. amenagement du regime (articles 7 et 8 de la loi n° 2005-157 du 23 fevrier 2005 relative au developpement des territoires ruraux)	BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-10 BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-30
4 A-12-06	Dispositions diverses (bic, is, dispositions communes). Crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des dépenses de recherche.	BOI-BIC-RICI-10-10
4 A-13-06	Instruction relative à l'information et à la sécurisation des petites et moyennes entreprises en matière de prix de transfert.	BOI-SJ-RES-20-30
4 A-1-07	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes, assiette, abattements et deductions beneficiant a certaines entreprises). exoneration des benefices realises par des entreprises implantées dans les zones franches urbaines. amenagement du regime d'allegement (article 23 de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances rectificative pour 2004, article 141 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, article 29 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'egalité des chances, article 128 de la loi n° 2006-1771 du 30 decembre 2006 de finances rectificative pour 2006).	BOI-BIC-CHAMP-80-10-20 BOI-BIC-CHAMP-80-10-30 BOI-IS-AUT-40-10-20 BOI-IS-GPE-10-10-10
4 A-2-07	reduction d'impôt ou deduction au titre des investissements realisés outre-mer par les personnes physiques et les entreprises. investissement dans le secteur locatif intermediaire. actualisation des plafonds de loyer et de ressources du locataire. plafonnement de la base de la reduction d'impôt.	Non repris

4 A-3-07	Dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). Crédit d'impôt en faveur des entreprises qui exposent des dépenses pour la formation de leurs dirigeants.	BOI-BIC-RICI-10-50 BOI-IS-GPE-30-30-30-40 BOI-IS-GPE-70-20
4 A-4-07	Dispositions diverses (bic, is, dispositions communes). Crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des dépenses de recherche. Calcul du crédit d'impôt.	BOI-BIC-RICI-10-10
4 A-5-07	dispositions diverses (BIC, IS ; dispositions communes). determination du resultat fiscal. creances acquises et dettes certaines. evaluation des avoirs et dettes en monnaies autres que l'euro	BOI-BIC-BASE-20-20
4 A-6-07	Dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes, abattements et déductions bénéficiant à certaines entreprises). Exonération des bénéfices réalisés par des entreprises implantées dans des bassins d'emploi à redynamiser	BOI-BIC-CHAMP-80-10-50 BOI-IF-TFB-10-160-20 BOI-IF-CFE-10-30-60-50 BOI-IS-AUT-40-10-20
4 A-7-07	Dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art.	BOI-BIC-RICI-10-100 BOI-IS-GPE-30-30-30-40
4 A-8-07	Dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). Crédit d'impôt en faveur des maîtres-restaurateurs.	BOI-BIC-RICI-10-70
4 A-9-07	dispositions diverses (bic. is. dispositions communes). reduction d'impot en faveur des petites et moyennes entreprises de croissance	Non repris
4 A-1-08	reduction d'impôt ou deduction au titre des investissements realises outre-mer par les personnes physiques et les entreprises. investissement dans le secteur locatif intermediaire. actualisation des plafonds de loyer et de ressources du locataire. plafonnement de la base de la reduction d'impôt. prise en compte de la creation des collectivites d'outre-mer de saint-martin et saint-barthelemy (loi organique n° 2007-223 du 21 fevrier 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives a l'outre-mer, article 105 de la loi n° 2007-1824 du 25 decembre 2007 de finances rectificative pour 2007)	BOI-BIC-RICI-20-10 BOI-IS-GEO-10-30-30
4 A-2-08	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes) credit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des depenses de recherche. calcul du credit d'impôt. revalorisation des depenses de reference servant pour le calcul du credit d'impôt de l'annee 2007.	Non repris

4 A-3-08	dispositions diverses (BIC, IS ; dispositions communes). opérations realisées par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. aménagement du régime fiscal des titres de transaction et des titres a revenu fixe	BOI-BIC-PDSTK-10-20-60-10 BOI-BIC-PDSTK-10-20-80-10 BOI-BIC-PDSTK-10-20-80-20
4 A-4-08	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). evaluation des creances, avoirs et dettes libelles en monnaies autres que l'euro - ecarts de change latents	BOI-BIC-BASE-20-20
4 A-5-08	Dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). Crédit d'impôt en faveur des entreprises exerçant l'activité de débitant de tabac	BOI-BIC-RICI-10-80 BOI-IS-GPE-30-30-30-40 BOI-IF-CFE-10-30-40-10
4 A-6-08	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). prorogation et amenagemement du champ et des modalites d'application de l'article 239 sexies d. modification du champ d'application de l'article 39-10 (i et vIII de l'article 87 de la loi n° 2006-1771 de finances rectificative pour 2006 du 30 decembre 2006).	BOI-BIC-BASE-60-30-20
4 A-7-08	dispositions diverses (BIC. is. dispositions communes). reduction d'impot en faveur des entreprises qui souscrivent au capital de societes de presse	BOI-IS-RICI-20-10 BOI-IS-GPE-30-30-30-40
4 A-8-08	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes, abattements et deductions beneficiant a certaines entreprises). exoneration des benefices realises par des entreprises implantees dans des bassins d'emploi a redynamiser	BOI-BIC-CHAMP-80-10-50
4 A-9-08	Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale.	BOI-BIC-RICI-10-30 BOI-IF-CFE-10-30-40-10
4 A-10-08	Dispositions diverses (bic, is, dispositions communes). Crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des dépenses de recherche.	BOI-BIC-RICI-10-10 BOI-IS-GPE-70-20 BOI-CF-PGR-10-20
4 A-1-09	Dispositions diverses (BIC, IS, Dispositions communes) - Loi de finances rectificative pour 2008 - Remboursement des créances de crédit d'impôt recherche	BOI-BIC-RICI-10-10
4 A-2-09	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes, assiette, abattements et deductions beneficiant a certaines entreprises). exoneration des benefices realises par des entreprises implantees dans les zones de recherche et de developpement des poles de competitivite (article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 decembre 2004 de finances pour 2005).	BOI-BIC-CHAMP-80-10-40 BOI-IS-AUT-40-10-20

4 A-3-09	Crédit d'impôt en faveur des maîtres-restaurateurs	BOI-BIC-RICI-10-70
4 A-4-09	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). dispositions diverses (BIC, IS. dispositions communes). determination du resultat fiscal. creances acquises et dettes certaines. article 23 de la loi de finances rectificative pour 2008 (loi n° 2008-1443 du 30 decembre 2008).	BOI-BIC-PDSTK-10-30-30 BOI-CF BOI-CF-PGR-30-40
4 A-5-09	reduction d'impôt ou deduction au titre des investissements realises outre-mer par les personnes physiques et les entreprises. investissement dans le secteur locatif intermediaire. actualisation pour 2009 des plafonds de loyer et de ressources du locataire et du plafonnement de la base de la reduction d'impôt.	BOI-IS-GEO-10-30-30
4 A-6-09	credit d'impot pour depenses de creation de jeux video	BOI-IS-RICI-10-50 BOI-IS-GPE-30-30-30-40
4 A-7-09	Aménagement des conditions d'éligibilité au statut de jeune entreprise innovante et mesures en faveur des jeunes entreprises universitaires	BOI-BIC-CHAMP-80-20-20-10 BOI-IF-CFE-10-30-60-20
4 A-8-09	credit d'impot pour depenses de production d'œuvres phonographiques	BOI-IS-RICI-10-10 BOI-IS-GPE-70-20
4 A-9-09	Crédit d'impôt famille.	BOI-BIC-RICI-10-130
4 A-10-09	Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale.	BOI-BIC-RICI-10-30
4 A-11-09	Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement.	BOI-BIC-RICI-10-90
4 A-12-09	Allègement de l'impôt sur les bénéfices en faveur des entreprises nouvelles créées dans les zones d'aménagement du territoire	BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-10 BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-30 BOI-IF-CFE-10-30-40-10
4 A-13-09	Crédit d'impôt éco-prêt à taux zéro	BOI-BIC-RICI-10-110 BOI-IS-GPE-30-30-30-40
4 A-14-09	crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	BOI-BIC-RICI-10-90
4 A-15-09	Dispositions diverses (BIC, IS, Dispositions communes). Crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des dépenses de recherche	BOI-BIC-RICI-10-10

4 A-16-09	modification de l'instruction du 16 avril 2009 relative au credit d'impot pour depenses de production d'œuvres phonographiques, parue au bulletin officiel des impots 4 a-8-09	BOI-IS-RICI-10-10
4 A-1-10	Crédit d'impôt pour dépenses de production exécutive d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles engagées par des entreprises établies hors de France. (CGI, art. 220 quaterdecies)	BOI-IS-RICI-10-40 BOI-IS-GPE-30-30-30-40
4 A-2-10	Dispositions diverses (BIC, IS, Dispositions communes). Rachat de créances pour un prix inférieur à leur montant nominal. Étalement du profit. (CGI, art. 39 quaterdecies)	BOI-BIC-PDSTK-10-20-50
4 A-3-10	reduction d'impôt ou deduction au titre des investissements realises outre-mer par les personnes physiques et les entreprises. investissement dans le secteur locatif intermediaire. actualisation pour 2010 des plafonds de loyer et de ressources du locataire et du plafonnement de la base de la reduction d'impôt	BOI-BIC-RICI-20-10 BOI-IR-RICI-80-10-20-20 BOI-IR-RICI-80-20-10 BOI-IS-GEO-10-30-30
4 A-4-10	Régime fiscal des abandons de créances et des subventions entre entreprises.	BOI-BIC-BASE-50-20
4 A-5-10	Dispositions diverses (BIC, IS, Dispositions communes, Assiette, Abattements et déductions bénéficiant à certaines entreprises). Allègement de l'impôt sur les bénéfices en faveur des entreprises nouvelles créées dans les zones d'aménagement du territoire. Prorogation du dispositif (Loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009, art. 62). (CGI, art. 44 sexies)	BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-10 BOI-IF-CFE-10-30-40
4 A-6-10	Dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). Dispositif de provisionnement des stocks appartenant aux entreprises de l'édition (C.G.I., art. 39-1-5°)	BOI-BIC-PROV-30-10-20
4 A-7-10	Dispositions diverses (BIC, IS, Dispositions communes, assiette, abattements et déductions bénéficiant à certaines entreprises). Exonération des bénéfices réalisés par des entreprises implantées dans les zones de recherche et de développement des pôles de compétitivité.(Loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009, art. 59).(CGI, art. 44 undecies)	BOI-BIC-CHAMP-80-10-40
4 A-8-10	Déclaration de résultats. Harmonisation des dates de dépôt des déclarations des professionnels, sociétés d'assurance, de réassurances et de capitalisation.	BOI-IS-DECLA-10-10-10
4 A-9-10	Mesures en faveur des entreprises implantées dans les zones franches d'activité situées dans les départements d'outre-mer. (CGI, art. 44 quaterdecies)	BOI-BIC-CHAMP-80-10-80

4 A-10-10	Instruction relative à l'obligation documentaire en matière de prix de transfert.	BOI-BIC-BASE-80-10
4 A-1-11	Réduction ou Déduction au titre des investissements réalisés outre-mer par les personnes physiques et les entreprises. Investissement dans le secteur locatif intermédiaire. Actualisation pour 2011 des plafonds de loyer et de ressources du locataire et du plafonnement de la base de la réduction d'impôt. (CGI, art. 199 undecies A, 199 undecies C, 217 undecies et 217 duodecies)	BOI-IR-RICI-80-10-20-20 BOI-IR-RICI-80-20-10
4 A-2-11	Dispositions diverses (BIC, IS, Dispositions communes). Crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des dépenses de recherche. Dépenses externalisées auprès d'autres organismes tiers prises en compte dans l'assiette de calcul du crédit d'impôt pour le double de leur montant. Modalités d'application (Loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009).	BOI-BIC-RICI-10-10-20-30
4 A-3-11	Modification de l'instruction du 21 octobre 2004 relative aux mesures en faveur des jeunes entreprises innovantes (JEI) réalisant des projets de recherche et de développement, parue au BOI 4 A-9-04. (CGI, art. 44 sexies-0 A, 44 sexies A et 223 nonies A)	BOI-BIC-CHAMP-80-20-20-10 BOI-BIC-RICI-10-10-20
4 A-4-11	Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement. (CGI, art. 244 quater T,199 R, 220 Y, 223 O)	BOI-BIC-RICI-10-90 BOI-IS-GPE-30-30-30-40
4 A-1-12	Dispositions diverses (BIC, IS, Dispositions communes). Crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles des dépenses de recherche. Modalités d'application (Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, art. 41). (CGI, art. 199 ter B, 220 B, 244 quater B)	BOI-BIC-RICI-10-10-50 BOI-BIC-RICI-10-10-20-20 BOI-BIC-RICI-10-10-20-30
4 A-2-12	Réduction d'impôt au titre des investissements réalisés outre-mer par les personnes physiques et les entreprises. Investissement dans le secteur locatif intermédiaire. Actualisation pour 2012 des plafonds de loyer et de ressources du locataire et du plafonnement de la base de la réduction d'impôt. (CGI, art. 199 undecies A, 199 undecies C, 217 undecies et 217 duodecies)	BOI-IR-RICI-80-10-20-20 BOI-IR-RICI-80-20-10 BOI-IS-GEO-10-30
4 A-3-12	Dispositions diverses (BIC, IS, Dispositions communes). Crédit d'impôt en faveur des entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des dépenses de recherche. Périmètre des opérations de recherche et de développement. (CGI, art. 244 quater B et ann. III, art. 49 septies F)	BOI-BIC-RICI-10-10-10-20

4 A-4-12	Régime fiscal de l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL).	BOI-BIC-CHAMP-70-30 BOI-CVAE-CHAMP-10-10 BOI-TFP-TVS-10-10 BOI-IF-CFE-10-10-10
4 A-5-12	Crédit d'impôt éco-prêt à taux zéro. Crédit d'impôt sur le revenu en faveur du développement durable. Aménagements (Loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, art. 81). (CGI, art. 244 quater U)	BOI-BIC-RICI-10-110-10
4 A-6-12	Dispositions diverses (BIC, IS, Dispositions communes). Crédit d'impôt sur les bénéfices octroyé aux établissements de crédit au titre de prêts ne portant pas intérêt destinés au financement de la première accession à la propriété des personnes physiques	BOI-BIC-RICI-10-140
4 A-7-12	Dispositions diverses (BIC, IS, Dispositions communes). Exonération des bénéfices réalisés par des entreprises implantées dans les zones franches urbaines. Aménagement du régime de l'allègement (Loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, art. 157). (CGI, 44 octies A, 1383 C bis, 1466 A I sexies)	BOI-BIC-CHAMP-80-10-30 BOI-IF-CFE-10-30-50-50 BOI-CVAE-CHAMP-20-10
4 B-1-98	plus-values immobilieres et professionnelles. regime d'imposition des contribuables non domicilies en france. champ d'application du prelevement d'un tiers prevu a l'article 244 bis a du CGI	BOI-IR-DOMIC-10-20-20-70
4 B-1-00	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). plus-values et moins-values (ir, is). regime fiscal des repartitions d'actifs effectuees par un fonds commun de placement a risques (fcpr). amenagements apportes par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 1999 (n° 99-1173 du 30 decembre 1999)	BOI-IS-BASE-20-20-30-10
4 B-1-01	apport grevé d'un passif effectue par une entreprise individuelle a une société	BOI-BIC-PVMV-40-20-30-10
4 B-2-01	plus-values et moins-values.exonération des plus-values réalisées par les petites entreprises. article 14-v 1° f de la loi de finances pour 2001	BOI-BIC-PVMV-40-10-10
4 B-2-02	plus et moins-values realisees par les entreprises soumises a l'impot sur les societes regime des plus et moins-values a court terme realisees par les entreprises d'assurance et de reassurance	BOI-BIC-PROV-60-70-40
4 B-1-03	transmission a titre gratuit des droits sociaux reçus en remuneration de l'apport en societe d'une entreprise individuelle	BOI-BIC-PVMV-40-20-30-20

4 B-2-03	plus-values et moins-values cession d'element de l'actif immobilier consequences de la transformation de societe. plus-values professionnelles	Non repris
4 B-1-04	operations de fusion, de scission et d'apport partiel d'actif realisees par des societes civiles professionnelles - report d'imposition des plus-values	BOI-BIC-PVMV-40-20-30
4 B-2-04	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes) - règles de rattachement des intérêts afférents à des créances déclassées dans la catégorie des encours douteux compromis conformément au reglement comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002	BOI-BIC-BASE-20-10
4 B-3-04	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). plus-values et moins-values. exoneration des plus-values nettes realiséés par les petites entreprises. article 41 de la loi pour l'initiative economique n° 2003 - 721 et article 10 de la loi de finances pour 2004	BOI-BIC-PVMV-40-10-10
4 B-1-05	regime des plus et moins-values a court terme et a long terme. regime applicable aux plus-values realisees par les contribuables exerçant une profession comme rciale, industrielle, artisanale ou liberale en cas de poursuite de l'activité	BOI-BIC-PVMV-40-20-20 BOI-BNC-BASE-30
4 B-1-06	plus et moins-values (BIC, IS, dispositions communes). operations de fusion, de scission et d'apport partiel d'actif realisees par des societes civiles professionnelles. report d'imposition des plus-values. echanges de titres resultant d'une nouvelle operation de fusion ou de scission. article 38 (iv et vIII) de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005	BOI-BIC-PVMV-40-20-30
4 B-1-07	apport d'une entreprise individuelle par voie d'apport en societe. report d'imposition des plus-values. contenu des apports. condition tenant a l'affectation a l'exercice d'une activite professionnelle	BOI-BIC-PVMV-40-20-30
4 B-2-07	Exonération des plus-values réalisées lors du départ à la retraite	BOI-BIC-PVMV-40-20-20
4 B-3-07	plus-values et moins values - plus-values nettes a court terme - etalement en cas de cession ou cessation partielle d'entreprise	BOI-BIC-CESS-10-10

4 B-1-08	plus et moins-values (bic, is, dispositions communes). regime fiscal des plus ou moins-values a long terme. modifications des regles applicables aux entreprises passibles de l'impôt sur les societes prevues par l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004. reduction a 15 % du taux d'imposition des plus-values a long terme. institution d'un regime d'imposition separee des operations portant sur certains titres.	BOI-IS-BASE-20-10-10 BOI-IS-BASE-20-20-10-10 BOI-IS-BASE-20-20-10-20 BOI-IS-BASE-20-20-10-30 BOI-BIC-PVMV-30-30-10 BOI-IS-GPE-20-20-50-10
4 B-2-08	report d'imposition des plus-values a long terme realisees sur les biens immobiliers affectes a l'exploitation des hotels, cafes, restaurants article 138 de la loi de finances rectificative pour 2006	BOI-BIC-PVMV-40-10-40
4 B-3-08	abattement pour duree de detention sur les plus-values a long terme realisees sur les biens immobiliers affectes a l'exploitation article 36 de la loi de finances rectificative pour 2005	BOI-BIC-PVMV-20-40-30
4 B-1-09	plus-values et moins-values (bic, is, dispositions communes). droits ou parts consideres comme des elements d'actif affectes a l'exercice de la profession. article 38 de la loi n° 2005-1720 du 30 decembre 2005 de finances rectificative pour 2005. article 43 de la loi n° 2007-1824 du 25 decembre 2007 de finances rectificative pour 2007.article 44 de la loi n° 2008-1443 du 30 decembre 2008 de finances rectificative pour 2008 (c.g.i., art. 151 nonies)	BOI-BIC-PVMV-40-30-10-20
4 B-2-09	plus et moins-values (BIC, IS, dispositions communes). regime fiscal des plus ou moins-values a long terme. cessions de brevets et elements assimiles par les entreprises soumises a l'impôt sur les societes. eligibilite au regime des plus-values a long terme prevue par l'article 14 de la loi de finances pour 2008 (CGI., art. 219 i a quater)	BOI-BIC-PVMV-20-20-20 BOI-IS-BASE-20-10-30
4 B-3-09	Exonération des plus-values réalisées lors du départ à la retraite	BOI-BIC-PVMV-40-20-20
4 B-4-09	plus-values et moins-values (BIC, IS, dispositions communes). regime fiscal des plus-values ou moins-values a long terme. modifications des regles applicables aux titres de sociétés a prepondérance immobilière détenus par les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés. article 26 de la loi de finances pour 2008. article 25 de la loi de finances pour 2009.	BOI-IS-BASE-20-20-10-30
4 B-5-09	Etalement de la plus-value réalisée lors de la cession d'un immeuble par une entreprise à une société de crédit-bail	BOI-BIC-PVMV-40-20-60

4 B-1-10	Plus-values et moins-values (BIC, IS, Dispositions communes). Transmissions d'activité. (CGI, art. 238 quindecies)	BOI-BIC-PVMV-40-20 BOI-BIC-PVMV-40-20-50
4 B-1-11	Plus-values et moins-values (BIC, IS, Dispositions communes). Régime fiscal des plus ou moins-values à long terme. Modification du taux de quote-part représentative de frais et charges relative aux plus-values de cession de titres de participation. Loi n° 2011-1117 du 19 septembre 2011 de finances rectificative pour 2011, art. 4. (CGI, art. 219-I-a quinquies)	BOI-IS-BASE-20-20-10-20 BOI-BIC-PVMV-30
4 B-1-12	Plus-values et moins-values (BIC, IS, Dispositions communes). Exonération des plus-values de cession de bateaux affectés au transport fluvial de marchandises. Loi de finances rectificative pour 2011, art. 22. (CGI, art. 238 sexdecies)	BOI-BIC-PVMV-40-10-90 BOI-IS-BASE-20-10 BOI-IS-GPE-20-20-50-10
4 B-2-12	Plus-values et moins-values (BIC, IS, Dispositions communes). Plus-values d'échange de biens immobiliers en vue de la réalisation d'ouvrages d'intérêt collectif. Loi de finances rectificative pour 2011, art. 25. (CGI, art. 238 octies C)	BOI-BIC-PVMV-40-10-70
4 C-1-98	frais et charges (b.i.c.- i.s. - dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal.	Non repris
4 C-3-98	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal.	Non repris
4 C-1-99	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). limites de deduction des interets des avances consenties par des associes. revenus de capitaux mobiliers. exoneration du prelevement prevu au III de l'article 125 a. operations realisees dans le cadre des centrales de tresorerie.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-2-99	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal	BOI-BIC-CHG-50-50-30

4 C-3-99	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-1-00	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux minimum des interets admis en deduction du point de vue fiscal.	Non repris
4 C-3-00	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). non-deductibilite des penalites de recouvrement	Non repris
4 C-4-00	instruction portant commentaires de l'article 39-2 bis du CGI	BOI-BIC-CHG-40-20-30 BOI-CF-INF-10-40-60
4 C-1-01	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-2-01	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-4-01	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-5-01	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). mesures en faveur des dons de materiels informatiques par les entreprises au profit de leurs salaries. (art. 4 de la loi de finances pour 2001)	BOI-BIC-CHG-40-40-30 BOI-RSA-CHAMP-20-30-50
4 C-7-01	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes) - mesures en faveur des dons de materiels informatiques par les entreprises au profit de leurs salaries	BOI-BIC-CHG-40-40-30
4 C-8-01	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30

4 C-1-02	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-2-02	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-3-02	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). passage a l 'euro	Non repris
4 C-4-02	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-5-02	modification de l'instruction du 21 janvier 1997, parue au boi 13 g-1-97, relative au regime fiscal applicable aux quartiers generaux et aux centres de logistique de groupes internationaux	BOI-SJ-RES-30-10
4 C-6-02	Frais et charges (BIC, I.S., dispositions communes). Mesures en faveur du mécénat. Versements en faveur de l'acquisition d'un Trésor national. Acquisition d' oeuvres d'artistes vivants. Dons au musées de France.	BOI-BIC-RICI-20-20 BOI-BIC-CHG-70-10 BOI-IS-RICI-20-20 BOI-SJ-AGR-50-30
4 C-7-02	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-1-03	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-2-03	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). limites de deduction des interets des avances consenties par les associes. operations realisées dans le cadre des centrales de tresorerie	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-3-03	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30

4 C-4-03	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). frais et charges. depenses engagees lors de la creation de sites internet	BOI-BIC-CHG-20-30-30
4 C-5-03	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-6-03	modification de l'instruction du 21 janvier 1997, parue au boi 13 g-1-97, relative au regime fiscal applicable aux quartiers généraux et aux centres de logistique de groupes internationaux	BOI-SJ-RES-30-10
4 C-7-03	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-1-04	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-2-04	frais et charges. charges d'exploitation. charges externes. redevances pour l'exploitation de droits de la propriete industrielle. i de l'article 54 de la loi de finances rectificative pour 2001 codifie sous l'article 39-12 du code général des impôts et abrogeant l'article 39 terdecies 1 bis du même code.	BOI-BIC-CHG-40-20-10
4 C-3-04	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-4-04	bénéfices industriels et commerciaux - conditions generales de deduction des frais et charges - frais et charges engages dans l'interet de l'entreprise - exclusion des depenses personnelles de l'exploitant individuel - frais supplementaires de repas et frais de deplacement exposés pour se rendre du domicile au lieu de travail.	BOI-BIC-CHG-10-10-10 BOI-BIC-CHG-40-20-40
4 C-5-04	Frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). Mesures en faveur du Mécénat. Versements effectués au profit d'oeuvres ou d'organismes d'intérêt général.	BOI-BIC-RICI-20-30 BOI-SJ-AGR-50-30 BOI-BIC-CHG-70-10 BOI-IS-RICI-20-20

4 C-6-04	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-7-04	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes).revenus de capitaux mobiliers regime de la retenue à la source applicable aux distributions effectuées à des bénéficiaires ne possedant pas leur domicile fiscal ou leur siège en france avis du conseil d'etat du 27 avril 2004	BOI-RPPM-RCM-10-20-20
4 C-8-04	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-9-04	Frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). Mesures en faveur du mécénat. Versement effectués au profit d'organismes agréés ayant pour objet exclusif d'accorder des aides financières permettant la réalisation d'investissement ou de fournir des prestations d'accompagnement à des petites et moyennes entreprises	BOI-BIC-RICI-20-30 BOI-SJ-AGR-60-10
4 C-1-05	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-2-05	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). régime fiscal applicable aux activites de coordination de recherche et de développement	BOI-SJ-RES-20-10 BOI-SJ-RES-30-30
4 C-3-05	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-4-05	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-20-30-30
4 C-4-05	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30

4 C-5-05	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-1-06	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-2-06	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-3-06	benefices industriels et commerciaux. conditions generales de deduction des frais et charges - frais et charges engages dans l'interêt de l'entreprise - exclusion des depenses personnelles de l'exploitant individuel - frais supplémentaires de repas. actualisation des seuils et limites de deduction.	BOI-BIC-CHG-10-10-10
4 C-5-06	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-6-06	benefices industriels et commerciaux - impot sur les societes - dispositions communes - frais et charges - depenses somptuaires - limitation de la deduction de l'amortissement des voitures particulieres	BOI-BIC-AMT-20-40-50 BOI-BIC-CHG-30-10
4 C-1-07	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-2-07	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-3-07	benefices industriels et commerciaux. conditions generales de deduction des frais et charges - frais et charges engages dans l'interêt de l'entreprise - exclusion des depenses personnelles de l'exploitant individuel - frais supplémentaires de repas. actualisation des seuils et limites de deduction.	Non repris

4 C-4-07	frais et charges (BIC,is, dispositions communes). groupements d'employeurs. deduction. provision pour risques en matière de dettes salariales dans la limite de 10 000 €	BOI-IS-BASE-30-30
4 C-5-07	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-7-07	revenus de capitaux mobiliers. regime de la distribution. retenue a la source sur dividendes	BOI-RPPM-RCM-10-20-20
4 C-8-07	revenus de capitaux mobiliers. regime de la distribution. retenue a la source sur dividendes	BOI-RPPM-RCM-10-20-20
4 C-9-07	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-10-07	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-1-08	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). intérêts de capitaux appartenant à des tiers. conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-2-08	benefices industriels et commerciaux. conditions generales de deduction des frais et charges - frais et charges engages dans l'interet de l'entreprise - exclusion des depenses personnelles de l'exploitant individuel - frais supplementaires de repas. actualisation des seuils et limites de deduction.	Non repris
4 C-3-08	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-4-08	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30

4 C-5-08	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). non deduction des sanctions pecuniaires et penalites de toute nature. non deduction du versement liberatoire du au titre du non respect des obligations prevues en matiere d'economie d'energie. article 23 de la loi de finances pour 2008 (loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007)	BOI-BIC-CHG-60-20-20
4 C-6-08	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-1-09	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-2-09	benefices industriels et commerciaux. conditions generales de deduction des frais et charges - frais et charges engages dans l'interet de l'entreprise - exclusion des depenses personnelles de l'exploitant individuel - frais supplementaires de repas. actualisation des seuils et limites de deduction.	Non repris
4 C-3-09	Frais et charges (BIC, IS, Dispositions communes). Intérêts de capitaux appartenant à des tiers. Conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. Taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal. (CGI, art. 39-1-3°)	BOI-BIC-CHG-50-50-30 BOI-BIC-RICI-20-30 BOI-IR-RICI-250 BOI-CF-INF-10-40-60
4 C-4-09	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30 BOI-BIC-RICI-20-30
4 C-5-09	fiscalite des entreprises - frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). residences de plaisance ou d'agrement. article 6 de la loi de finances pour 2009 (loi n° 2008-1425 du 27 decembre 2008)	BOI-BIC-CHG-30-20
4 C-6-09	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30

4 C-7-09	frais et charges (BIC, IS, dispositions communes). interets de capitaux appartenant a des tiers. conditions et limites de deduction des interets des avances consenties par des associes en sus de leur part de capital. taux maximum des interets admis en deduction du point de vue fiscal.	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-1-10	Frais et charges (BIC, IS, Dispositions communes). Intérêts de capitaux appartenant à des tiers. Conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. Taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal. (CGI, art. 39-1-3°)	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-2-10	Bénéfices industriels et commerciaux. Conditions générales de déduction de frais et charges. Frais et charges engagées dans l'intérêt de l'entreprise. Exclusion des dépenses personnelles de l'exploitant individuel. Frais réels supplémentaires de repas.Actualisation des seuils et limites de déduction. (CGI, art. 39-1-1°)	BOI-BIC-CHG-10-10-10
4 C-3-10	Frais et charges (BIC, IS, Dispositions communes). Intérêts de capitaux appartenant à des tiers. Conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. Taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal. (CGI, art. 39-1-3°)	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-4-10	Frais et charges (BIC, IS, Dispositions communes). Admission en dépenses déductibles des rémunérations versées aux volontaires internationaux en entreprise. (CGI, art. 39-1, 57 et 209-1)	BOI-BIC-CHG-40-20-30
4 C-5-10	Frais et charges (BIC, IS, Dispositions communes). Intérêts de capitaux appartenant à des tiers. Conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. Taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal. (CGI, art. 39-1-3°)	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-6-10	Frais et charges (BIC, IS, Dispositions communes). Intérêts de capitaux appartenant à des tiers. Conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. Taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal. (CGI, art. 39-1-3°)	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-1-11	Frais et charges (BIC, IS, Dispositions communes). Intérêts de capitaux appartenant à des tiers. Conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. Taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal. (CGI, art. 39-1-3°)	BOI-BIC-CHG-50-50-30

4 C-2-11	Bénéfices industriels et commerciaux. Conditions générales de déduction de frais et charges. Frais et charges engagées dans l'intérêt de l'entreprise. Exclusion des dépenses personnelles de l'exploitant individuel. Frais réels supplémentaires de repas. Actualisation des seuils et limites de déduction. (CGI, art. 39-1-1°).	BOI-BIC-CHG-10-10-10
4 C-3-11	Frais et charges (BIC, IS, Dispositions communes). Intérêts de capitaux appartenant à des tiers. Conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. Taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal. (CGI, art. 39-1-3°)	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-4-11	Frais et charges (BIC, IS, Dispositions communes). Intérêts de capitaux appartenant à des tiers. Conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. Taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal. (CGI, art. 39-1-3°)	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-5-11	Frais et charges (BIC, IS, Dispositions communes). Intérêts de capitaux appartenant à des tiers. Conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. Taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal. (CGI, art. 39-1-3°)	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-1-12	Frais et charges (BIC, IS, Dispositions communes). Intérêts de capitaux appartenant à des tiers. Conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. Taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal. (CGI, art. 39-1-3°)	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 C-2-12	Bénéfices industriels et commerciaux. Conditions générales de déduction de frais et charges. Frais et charges engagées dans l'intérêt de l'entreprise. Exclusion des dépenses personnelles de l'exploitant individuel. Frais réels supplémentaires de repas. Actualisation des seuils et limites de déduction. (CGI, art. 39-1-1°)	BOI-BIC-CHG-10-10-10
4 C-3-12	Frais et charges (BIC, IS, Dispositions communes). Intérêts de capitaux appartenant à des tiers. Conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. Taux maximum des intérêts admis en d	BOI-BIC-CHG-50-50-30

4 C-4-12	Frais et charges (BIC, IS, Dispositions communes). Intérêts de capitaux appartenant à des tiers. Conditions et limites de déduction des intérêts des avances consenties par des associés en sus de leur part de capital. Taux maximum des intérêts admis en déduction du point de vue fiscal. CGI, art. 39-1-3°	BOI-BIC-CHG-50-50-30
4 D-2-97	amortissements (BIC, IS, dispositions communes). régimes particuliers. solutions intéressant une profession ou un secteur professionnel cinéma. producteurs d'oeuvres audiovisuelles	BOI-BIC-AMT-20-40-60-10
4 D-3-97	amortissements (BIC, IS, dispositions communes). precision du champ d'application de l'amortissement degressif	BOI-BIC-AMT-20-20-20-10
4 D-4-97	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes)	BOI-BIC-AMT-20-30-10
4 D-2-98	amortissements (BIC, IS, dispositions communes). regime de l'amortissement degressif, situation particuliere des navires utilises pour l'organisation de croisieres et la location	BOI-BIC-AMT-20-40-60-10
4 D-1-99	amortissements exceptionnels. vehicules fonctionnant au moyen d'energies propres. materiels destines a ameliorer la qualite de la vie ou a economiser l'energie. (art. 46 et 97 de la loi de finances pour 1999)	BOI-BIC-AMT-20-30-10
4 D-1-01	régime de l'amortissement dégressif. modalités de calcul des amortissements deductibles. taux de l'amortissement degressif. nouveaux coefficients amortissement des materiels de production d'energies renouvelables ou destines a economiser l'energie	BOI-BIC-AMT-20-20-50
4 D-1-02	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). majoration de l'amortissement degressif pour certains materiels des entreprises de premiere transformation du bois	BOI-BIC-AMT-20-20-50
4 D-2-02	dispositions diverses (BIC. is. dispositions communes) - reconduction du regime d'amortissement exceptionnel des biens destines a economiser l'energie et des équipements de production d'energies renouvelables (art. 14-i.b de la loi de finances pour 2002)	BOI-BIC-AMT-20-30-20
4 D-5-02	amortissement exceptionnel. souscriptions en numeraire au capital des societes d'investissement regional (art. 33 de la loi n° 2001-1276 du 28 decembre 2001)	BOI-IS-BASE-40-30
4 D-1-03	amortissement exceptionnel. souscriptions en numeraire au capital des societes d'epargne forestiere. (art. 9 iv de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la foret)	BOI-IS-BASE-40

4 D-1-04	amortissements (BIC, IS, dispositions communes). majoration des coefficients utilisés pour le calcul de l'amortissement dégressif des matériels et outillages acquis ou fabriqués à compter du 1 er janvier 2004 ouvrant droit au crédit d'impôt recherche et utilisés à des opérations de recherche scientifique et technique.	BOI-BIC-AMT-20-20-50
4 D-2-04	amortissements (BIC, IS, dispositions communes). majoration des coefficients utilisés pour le calcul de l'amortissement dégressif des matériels et outillages acquis ou fabriqués à compter du 1 er janvier 2004 ouvrant droit au crédit d'impôt recherche et utilisés à des opérations de recherche scientifique et technique.	BOI-BIC-AMT-20-20-20-10 BOI-BIC-AMT-20-20-30
4 D-1-06	amortissement exceptionnel. immeubles construits dans le cadre d'operations d'amenagement du territoire. travaux de renovation (art. 5 de la loi n° 2005-157 du 23 fevrier 2005 relative au developpement des territoires ruraux)	BOI-BIC-AMT-20-30-90
4 D-1-07	amortissement degressif - immeubles destinés a accueillir a titre exclusif des expositions et congres et equipements affectés a ces memes immeubles	BOI-BIC-AMT-20-20-20-10
4 D-2-07	amortissement - regimes d'amortissement - amortissements exceptionnels - amortissement exceptionnel pour mise en conformite dans les hotels, cafes et restaurants	BOI-BIC-AMT-20-30-100
4 D-1-08	amortissements (BIC, IS, dispositions communes). amortissement degressif - champ d'application - biens pouvant faire l'objet d'un amortissement degressif - situation des navires achetes d'occasion - modalites de calcul des amortissements deductibles - point de depart de l'amortissement degressif - situation des entreprises d'armement naval	BOI-BIC-AMT-20-40-60-10
4 D-2-08	amortissements (BIC, IS, dispositions communes). amortissement des biens loues ou mis a disposition par les personnes physiques et les structures soumises au regime fiscal des societes de personnes	BOI-BIC-AMT-20-40-10
4 D-3-08	amortissement exceptionnel. immeubles construits dans le cadre d'operations d'amenagement du territoire. (art. 87 ii de la loi n° 2006-1771 du 30 decembre 2006 de finances rectificative pour 2006)	BOI-BIC-AMT-20-30-90
4 D-4-08	amortissements (BIC, IS, dispositions communes). regimes particuliers. solution interessant une profession ou un secteur professionnel . laboratoires pharmaceutiques - dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marche (amm)	BOI-BIC-AMT-10-20

4 D-1-09	dispositions diverses (BIC, IS, dispositions communes). majoration de l'amortissement degressif pour certains materiels des entreprises de premiere transformation du bois. article 20 de la loi de finances pour 2009 (n° 2008-1425 du 27 decembre 2008)	BOI-BIC-AMT-20-20-50
4 D-2-09	amortissements (BIC, IS, dispositions communes). amortissement accelere du materiel acquis en 2009 par les entreprises de travaux forestiers	BOI-BIC-AMT-10-40-30
4 D-1-11	Amortissements (BIC, IS, Dispositions communes). Véhicules électriques. Véhicules fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié ou au gaz naturel. Limitation de la base amortissable. (CGI, art. 39-4)	BOI-BIC-AMT-20-30-10
4 E-4-97	provisions (bic, is, dispositions communes). provisions constituees en vertu de textes particuliers. provisions pour fluctuations de sinistralité afférentes aux operations d'assurance de groupe contre les risques décès, incapacite et invalidité (art. 15 de la loi de finances rectificative pour 1996 n° 96-1182 du 30 decembre 1996. decret n° 97-447 du 5 mai 1997)	BOI-BIC-PROV-60-70-10
4 E-1-98	provisions (bic, is, dispositions communes). provisions pour indemnites de licenciement (article 7 de la loi de finances pour 1998)	BOI-BIC-PROV-30-20-10-20
4 E-3-98	provisions (bic, is, dispositions communes). provisions pour renouvellement des immobilisations. article 5 de la loi de finances pour 1998 n° 97-1269 du 30 decembre 1997	BOI-BIC-PROV-30-30-10 BOI-BIC-PROV-30-30-20-10 BOI-BIC-PROV-30-30-20-20
4 E-4-98	dispositions diverses (bic, is, dispositions communes). provisions particulieres. entreprises de presse. article 118 de la loi de finances pour 1997	BOI-BIC-PROV-60-60-10 BOI-BIC-PROV-60-60-20 BOI-BIC-PROV-60-60-30
4 E-1-99	dispositions diverses (bic, is, dispositions communes) assurance-construction provision pour sinistres non encore manifestes	BOI-BIC-PROV-60-70-20
4 E-3-99	dispositions diverses (bic, is, dispositions communes). provisions constituees en vertu de textes particuliers. provision de gestion des entreprises d'assurance. (art. 41 de la loi de finances rectificative pour 1998 n° 98-1267 du 30 decembre 1998)	BOI-BIC-PROV-60-70-20

4 E-1-01	provisions (bic, is, dispositions communes). provision pour reconstitution des gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux. i de l'article 11 de la loi de finances pour 2001 et article 67 de la seconde loi de finances rectificative pour 2001	BOI-BIC-PROV-60-10-10
4 E-1-02	provisions (bic, is, dispositions communes) provisions constituees en vertu des textes particuliers - provisions pour risques afferents a certaines operations d'assurance et de reassurance. (article 28-i de la loi de finances rectificative pour 2001, n° 2001-1276 du 28 decembre 2001. decret n° 2002 - 1242 du 4 octobre 2002)	BOI-BIC-PROV-60-70-10
4 E-1-03	provisions (bic, is, dispositions communes). provisions constituees en vertu de textes particuliers. provisions reglementees. provisions pour reconstitution des gisements de substances minerales solides	BOI-BIC-PROV-60-10-20-10 BOI-BIC-PROV-60-10-20-20
4 E-1-04	provisions - autres provisions reglementees - dispositions communes - provisons constituees en vertu de textes pârticuliers - autres provisions reglementees - provisions pour implantation d'entreprises a l'etranger	BOI-BIC-PROV-60-110
4 E-1-07	benefices industriels et commerciaux - impot sur les societes - dispositions communes - provisions - provisions pour depreciation des titres de participation et des immeubles de placement - limites de deduction	BOI-BIC-PROV-40-10-20
4 E-2-07	benefices industriels et commerciaux - impot sur les societes - dispositions communes - provisions - provisions pour coûts de demantelement	BOI-BIC-PROV-60-100
4 E-3-07	provisions - autres provisions reglementees - provision pour mise en conformite dans les hôtels, cafes et restaurants	BOI-BIC-PROV-60-90
4 E-4-07	provisions - autres provisions reglementees - provision pour mise en conformite	BOI-BIC-PROV-60-90
4 E-5-07	provisions - autres provisions reglementees - provision pour investissement	BOI-BIC-PROV-60-20
4 E-1-08	provisions (bic, is, dispositions communes) - provisions particulieres - entreprises de presse - article 14 de la loi de finances pour 2007	BOI-BIC-PROV-60-60
4 E-2-08	benefices industriels et commerciaux. impot sur les societes. dispositions communes. provisions. provisions pour depreciation des titres de participation. limites de deduction	BOI-BIC-PROV-40-10-20
4 E-1-10	Provisions (BIC, IS, Dispositions communes). Provisions pour indemnités de licenciement. (CGI, art. 39. 1 5°)	BOI-BIC-PROV-30-20-10-20

4 F-2-99	dispositions particulieres - societes de personnes et assimilees - regles generales d'imposition - demembrement de la propriete des parts ou droits sociaux (article 78 de la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre economique et financier).	BOI-BIC-CHAMP-70-20-10 BOI-BIC-CHAMP-70-20-10-10 BOI-BIC-CHAMP-70-20-10-20
4 F-2-00	b.i.c. - dispositions particulieres. regles particulieres d'assiette. remuneration du conjoint de l'exploitant individuel ou de l'associe d'une societe de personnes mentionnee a l'article 8 du code general des impots	BOI-BIC-CHG-40-50
4 F-3-00	bic. exoneration des logements loues a des personnes defavorisees. prix de location. plafond pour 2001	non repris
4 F-2-01	b.i.c. - dispositions particulieres. regles particulieres d'assiette. rémuneration du conjoint de l'exploitant individuel ou de l'associe d'une societe de personnes mentionnee a l'article 8 du code général des impots	non repris
4 F-3-01	bic. exoneration des logements loues a des personnes defavorisees. prix de location. plafond pour 2002	BOI-BIC-CHAMP-40-20
4 F-1-02	b.i.c. - dispositions particulieres. regles particulieres d'assiette. rémuneration du conjoint de l'exploitant individuel ou de l'associe d'une societe de personnes mentionnee a l'article 8 du code general des impôts	BOI-BIC-CHG-40-30 BOI-DJC-OA-30
4 F-2-02	impot sur le revenu. benefices industriels et commerciaux. champ d'application. revenus imposables. location en meuble. exonerations. location a des personnes defavoriseees. art. 11-v de la loi de finances pour 2002 (n° 2001-1275 du 28 décembre 2001)	non repris
4 F-1-03	bic. exoneration des logements loues a des personnes defavorisees. prix de location. plafond pour 2003	non repris
4 F-2-03	bic. dispositions particulieres regles particulieres d'assiette. remuneration du conjoint de l'exploitant individuel ou de l'associé d'une societe de personnes mentionnee à l'article 8 du code general des impôts	non repris
4 F-3-03	dispositions particulieres - societes de personnes et assimilees regles generales d'imposition - cessation d'activite - regime des plus ou moins-values professionnelles	BOI-BIC-PVMV-40-30-20
4 F-1-04	bic. exoneration des logements loues a des personnes defavorisees. prix de location. plafond pour 2004	non repris

4 F-2-04	bic. dispositions particulieres regles particulieres d'assiette. remuneration du conjoint de l'exploitant individuel ou de l'associé d'une societe de personnes mentionnee à l'article 8 du code general des impôts	non repris
4 F-1-05	bic. dispositions particulieres regles particulieres d'assiette. remuneration du conjoint de l'exploitant individuel ou de l'associé d'une societe de personnes mentionnee à l'article 8 du code general des impôts	BOI-BIC-CHG-40-50-10
4 F-2-05	bic. dispositions particulières. location en meublé. exonération des produits de la location ou de la sous-location d'une partie de la résidence du bailleur consentie a un prix raisonnable. notion de prix raisonnable. actualisation du seuil de tolérance administrative	non repris
4 F-3-05	dispositions particulieres (bic) charges sociales de l'exploitant individuel	BOI-BIC-CHG-40-50-30 BOI-BIC-CHG-40-50-40
4 F-1-06	bic. dispositions particulières. location en meublé. exonération des produits de la location ou de la sous-location d'une partie de la résidence du bailleur consentie a un prix raisonnable. notion de prix raisonnable. actualisation du seuil de tolérance administrative	non repris
4 F-1-07	bic. dispositions particulières. location en meublé. exonération des produits de la location ou de la sous-location d'une partie de la résidence du bailleur consentie a un prix raisonnable. notion de prix raisonnable. actualisation du seuil de tolérance administrative.	non repris
4 F-2-07	dispositions particulieres (bic) - charges sociales de l'exploitant individuel - commentaire de l'article 58 de la loi de finances rectificative pour 2005 (loi n° 2005-1720 du 30 decembre 2005)	BOI-BIC-CHG-40-50-20
4 F-3-07	Bénéfices industriels et commerciaux. Dispositions particulières. Exonération de l'aide financière au titre des service à la personne allouée au chef d'entreprise. Chèque emploi. Service universel (CESU)	BOI-BIC-CHG-40-50 BOI-BIC-CHG-40-50-10
4 F-1-08	bic. dispositions particulieres. location en meuble. exoneration des produits de la location ou de la sous-location d'une partie de la residence du bailleur consentie a un prix raisonnable. notion de prix raisonnable. actualisation du seuil de tolerance administrative	non repris
4 F-2-08	dispositions particulieres (bic) - charges sociales de l'exploitant individuel	BOI-BIC-CHG-40-50

4 F-3-08	benefices industriels et commerciaux - dispositions particulieres - exoneration de l'aide financiere au titre des services a la personne allouee au chef d'entreprise - cheque emploi - service universel (cesu)	BOI-BIC-CHG-40-50 BOI-BIC-CHG-40-50-10
4 F-1-09	bic. dispositions particulieres. location en meuble. exoneration des produits de la location ou de la sous-location d'une partie de la residence du bailleur consentie a un prix raisonnable. notion de prix raisonnable. actualisation du seuil de tolerance administrative	non repris
4 F-2-09	benefices industriels et commerciaux – dispositions particulieres - exoneration des sommes percues lors de la vente d'electricite par un particulier – article 83 de la loi de finances rectificative pour 2008	BOI-BIC-CHAMP-10-10 BOI-IF-CFE-10-20-20-10
4 F-3-09	bic. dispositions particulieres. location en meuble. article 90 de la loi de finances pour 2009. article 15 de la deuxieme loi de finances rectificative pour 2009	BOI-BIC-CHAMP-40 BOI-BIC-CHAMP-40-10 BOI-BIC-PVMV-40-10-20 BOI-BIC-DEF-10
4 F-1-10	BIC. Dispositions particulières. Location en meublé. Exonération des produits de la location ou de la sous-location d'une partie de la résidence du bailleur consentie à un prix raisonnable. Notion de prix raisonnable. Actualisation du seuil de tolérance administrative. (CGI, art. 35 bis)	BOI-BIC-CHAMP-40-20
4 F-1-11	BIC. Dispositions particulières. Location en meublé. Exonération des produits de la location ou de la sous-location d'une partie de la résidence du bailleur consentie à un prix raisonnable. Notion de prix raisonnable. Actualisation du seuil de tolérance administrative. (CGI, art. 35 bis)	BOI-BIC-CHAMP-40-20
4 F-1-12	BIC. Dispositions particulières. Location en meublé. Exonération des produits de la location ou de la sous-location d'une partie de la résidence du bailleur consentie à un prix raisonnable. Notion de prix raisonnable. Actualisation du seuil de tolérance administrative. (CGI, art. 35 bis)	BOI-BIC-CHAMP-40-20
4 F-2-12	Régime fiscal des sociétés de personnes. Application aux sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires et, sous certaines conditions, à certaines entités qui leur ont pré-existé. Conséquences fiscales de la transformation de ces entités en sociétés interprofessionnelles se soins ambulatoires. (CGI, art. 8)	BOI-BIC-CESS-10-20-40
4 G-3-96	dispositions diverses (bic, is, tva ; dispositions communes). obligations comptables des petits commerçants. incidences fiscales. commentaire des articles 20 et 29 de la loi n° 94-126 du 11 fevrier 1994 relative a l'initiative et a l'entreprise individuelle.	BOI-BIC-DECLA

4 G-2-99	Régime des micro-entreprises	BOI-BIC-DECLA-10-10-10 BOI-BIC-DECLA-10-10-20 BOI-BIC-DECLA-10-30 BOI-BIC-DECLA-20 BOI-BIC-DECLA-30-20-20
4 G 2-00	Réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion agréé	BOI-IR-RICI-10
4 G-1-09	Régimes d'imposition - Régime des micro-entreprises	BOI-BIC-DECLA-10-10-10
4 G-3-09	Régimes d'imposition - Régime des micro-entreprises - Versement libératoire de l'impôt sur le revenu	BOI-BIC-DECLA-10-40
4 G-1-00	bic. dispositions particulieres. regime d'imposition. obligations comptables et fiscales. comptabilite super simplifiee. evaluation forfaitaire des frais de carburant pour 1999	non repris
4 G-1-01	bic. dispositions particulieres. regime d'imposition. obligations comptables et fiscales. comptabilite super simplifiee. evaluation forfaitaire des frais de carburant pour 2000	non repris
4 G-1-02	bic. dispositions particulieres. regime d'imposition. obligations comptables et fiscales. comptabilite super simplifiee. evaluation forfaitaire des frais de carburant pour 2001	non repris
4 G-1-03	bic. dispositions particulieres. regime d'imposition. obligations comptables et fiscales. comptabilite super simplifiee. evaluation forfaitaire des frais de carburant pour 2002	non repris
4 G-1-04	bic. dispositions particulieres. regime d'imposition. obligations comptables et fiscales. comptabilite super simplifiee. evaluation forfaitaire des frais de carburant pour 2003	non repris
4 G-1-05	bic. dispositions particulieres. regime d'imposition. obligations comptables et fiscales. comptabilite super simplifiee. evaluation forfaitaire des frais de carburant pour 2004	non repris
4 G-1-06	bic. dispositions particulieres. regime d'imposition. obligations comptables et fiscales. comptabilite super simplifiee. evaluation forfaitaire des frais de carburant pour 2005	non repris
4 G-1-07	bic. dispositions particulieres. regime d'imposition. obligations comptables et fiscales. comptabilite super simplifiee. evaluation forfaitaire des frais de carburant pour 2006	non repris
4 G-1-08	bic. dispositions particulieres. regime d'imposition. obligations comptables et fiscales. comptabilite super simplifiee. evaluation forfaitaire des frais de carburant pour 2007	non repris

4 G-1-09	regimes d'imposition – regime des micro-entreprises – article 49 de la loi de finances rectificative pour 2007 et articles 2, 3 et 9 de la loi de modernisation de l'economie	BOI-BIC-DECLA-10-10-10 BOI-BIC-DECLA-20 BOI-BIC-DECLA-30 BOI-BIC-DECLA-30-30
4 G-1-10	BIC. Dispositions particulières. Régime d'imposition. Obligations comptables et fiscales. Comptabilité super simplifiée. Évaluation forfaitaire des frais de carburant pour 2009. (CGI, art. 302 septies A ter A - 2 et ann. III, art. 38 sexdecies-00 A et 38 sexdecies-00 B)	BOI-BIC-CHG-10-20-20
4 G-1-11 annulé et remplacé par 4 G-2-11	BIC. Dispositions particulières. Régime d'imposition. Obligations comptables et fiscales. Comptabilité super simplifiée. Évaluation forfaitaire des frais de carburant pour 2010. (CGI, art. 302 septies A ter A - 2 et ann. III, art. 38 sexdecies-00 A et 38 sexdecies-00 B)	BOI-BIC-CHG-10-20-20
4 G-2-11 annule et remplace 4 G-1-11	BIC. Dispositions particulières. Régime d'imposition. Obligations comptables et fiscales. Comptabilité super simplifiée. Évaluation forfaitaire des frais de carburant pour 2010. (CGI, art. 302 septies A ter A - 2 et ann. III, art. 38 sexdecies-00 A et 38 sexdecies-00 B)	BOI-BIC-CHG-10-20-20 BOI-BIC-DECLA-30-20-20
4 G-1-12	BIC. Dispositions particulières. Régime d'imposition. Obligations comptables et fiscales. Comptabilité super simplifiée. Évaluation forfaitaire des frais de carburant pour 2011. (CGI, art. 302 septies A ter A - 2 et ann. III, art. 38 sexdecies-00 A et 38 sexdecies-00 B)	BOI-BIC-CHG-10-20-20
4 K-1-04	réforme du régime des fonds communs de placement à risques (fcpr)	BOI-RPPM-RCM-40-30
4 K-1-08	fiscalite des entreprises . revenus de capitaux mobiliers. reforme du cadre juridique des fonds communs de creances. creation des organismes de titrisation, notamment sous forme de fonds de titrisation. application aux fonds de titrisation du regime fiscal des fonds communs de creances	BOI-IS-BASE-10-20-10
4 H-6-88	impôt sur les sociétés. détermination du bénéfice imposable. règles applicables aux revenus de capitaux mobiliers. régime de la déductibilité des dividendes (art. 71 de la loi de finances pour 1988, n° 87-1060, du 30 décembre 1987)	Non repris
4 H-11-88	impôt sur les sociétés. dispositions particulières. reprise d'entreprises en difficulté étalement sur les trois premiers exercices d'activité du bénéfice réalisé au cours du premier exercice d'exploitation	Non repris
4 H-13-88	i.s. détermination du bénéfice imposable régime de la déductibilité de certains dividendes solution applicable en cas de fusion	Non repris

4 H-16-88	(j.o., débats a.n., du 10 octobre 1988, p. 2820) impôt sur les sociétés. dispositions particulières. reprise d'entreprises en difficulté. etalement sur les trois premiers exercices d'activité du bénéfice réalisé au cours du premier exercice d'exploitation	Non repris
4 H-3-90	impôt sur les sociétés. supplément d'impôt sur les sociétés dû à raison d'acomptes sur distribution. obligations déclaratives	Non repris
4 H-7-90	impôt sur les sociétés. dispositions particulières. déductibilité de certains dividendes (art. 73-11-4 de la loi de finances pour 1989, n° 88-1149 du 23 décembre 1988)	Non repris
4 H-9-90	impôt sur les sociétés. dispositions particulières. déductibilité de certains dividendes (art. 73-ii de la loi de finances pour 1989, n° 88-1149 du 23 décembre 1988). situation des sociétés partiellement exonérées	Non repris
4 H-14-90	impôt sur les sociétés. dispositions particulières supplément d'impôt sur les sociétés de 3/58 sur les bénéfices distribués obligations déclaratives	Non repris
4 H-4-91	impôt sur les sociétés. dispositions particulières déductibilité des dividendes. reconduction de la mesure	Non repris
4 H-6-91	impôt sur les sociétés. dispositions particulières. supplément d'impôt sur les sociétés de 3/58è sur les bénéfices distribués. sociétés et coopératives à capital variable. obligations déclaratives	Non repris
4 H-3-92	impôt sur les sociétés. dispositions particulières déductibilité des dividendes. distributions payées en actions ou en parts sociales (art. 101 de la loi de finances pour 1992, n° 91-1322 du 30 décembre 1991)	Non repris
4 H-7-92	impôt sur les sociétés. dispositions particulières supplément d'impôt sur les sociétés de 3/58è et de 5/58e sur les bénéfices distribués sociétés et coopératives à capital variable obligations déclaratives	Non repris
4 H-9-92	impôt sur les sociétés. dispositions particulières bénéfices réalisés par l'intermédiaire de sociétés établies dans les pays à régime fiscal privilégié. commentaire de l'article 20 de la loi de finances rectificative pour 1990	Non repris
4 H-10-92	impôt sur les sociétés. dispositions particulières supplément d'impôt sur les sociétés de 3/58e et de 5/58e sur les bénéfices distribués sociétés et coopératives à capital variable. obligations déclaratives	Non repris
4 H-12-92	impôt sur les sociétés. dispositions particulières supplément d'impôt sur les sociétés de 3/58è, de 5/58è et de 8/58è sur les bénéfices distribués généralité des entreprises - sociétés membres d'un groupe obligations déclaratives	Non repris

4 H-13-93	supplément d'impôt sur les sociétés	Non repris
4 H-4-95	impot sur les societes. territorialite. regime du benefice mondial et du benefice consolide	Non repris
4 H-5-95	impôt sur les societes. dispositions particulieres. champ d'application de l'impôt sur les societes. exonerations et regimes particuliers personnes morales non soumises a l'impôt sur les societes de droit commun et membres de groupements soumis au regime fiscal des societes de personnes.	Non repris
4 H-7-95	dispositions diverses. (b.i.c.-i.s. dispositions communes). determination du resultat fiscal - regime applicable aux pensions de valeurs, titres ou effets (article 12 de la loi 93-1444 du 31 decembre 1993 portant diverses dispositions relatives a la banque de france, a l'assurance, au credit et aux marches financiers)	Non repris
4 H-8-95	impôt sur les societes. dispositions particulieres. champ d'application. generalites. collectivites imposables autres que les societes. exemptions et regimes particuliers. modification du regime fiscal des syndicats mixtes par l'article 20 de la loi de finances rectificative pour 1994 (loi n° 94-1163 du 29 decembre 1994)	Non repris
4 H-10-95	impot sur les societes - dispositions particulieres assiette (determination du benefice imposable). regime fiscal des societes meres (art. 37 de la loi de finances rectificative pour 1994, n° 1163 du 29 decembre 1994)	Non repris
4 H-11-95	impot sur les societes. dispositions particulieres. assiette (determination du benefice imposable). exoneration des benefices realises par les entreprises creees pour reprendre une entreprise industrielle en difficulte	Non repris
4 H-12-95	i.s. dispositions particulieres assiette (determination du benefice imposable) provisions pour implantation a l'etranger	Non repris
4 H-1-96	societes civiles de placement immobilier - objet social - art. 1er de la loi n° 93-6 du 4 janvier 1993 - art. 1er du decret n° 94-483 du 9 juin 1994	Non repris
4 H-2-96	impôt sur les societes. dispositions particulieres. champ d'application de l'impôt sur les societes. collectivites imposables. option pour l'impôt sur les societes. societes civiles professionnelles	Non repris
4 H-3-96	dispositions diverses (bic-is). dispositif d'encouragement fiscal à la souscription de parts de copropriétés de navires	BOI-BIC-CHAMP-70-20-80

4 H-4-96	is, dispositions particulieres, sociétés immobilières et assimilées. sociétés immobilieres pour le commerce et l'industrie (sicomi). application de l'article 57 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire aux contrats initialement placés sous le régime spécial des sicomi.	Non repris
4 H-2-97	impot sur les societes. champ d'application. collectivites imposables. collectivites autres que les societes. collectivites se livrant a une exploitation où a des operations de caractere lucratif. situation des centres techniques industriels (cti)	BOI-IF-CFE-10-20-20-20
4 H-3-97	impot sur les sociétés. dispositions particulieres. taux réduit de l'impôt sur les sociétés article 10 de la loi de finances pour 1997 n° 96-1181 du 30 décembre 1996	Non repris
4 H-4-97	impôt sur les sociétés. dispositions particulieres. régime fiscal des groupes de sociétés. revenus de capitaux mobiliers. precompte. plus-values et moins-values (bic, impôt sur les sociétés, dispositions communes). titres du portefeuille exclus du regime des plus-values et moins-values a long terme. (art. 32 et 33 de la loi de finances rectificative pour 1995 ; art. 13 de la loi portant diverses dispositions d'ordre economique et financier ; art. 11 de la loi de finances pour 1996, n° 95-1346 du 30 decembre 1995 et art. 21 de la loi de finances rectificative pour 1996, n° 96-1182 du 30 decembre 1996)	BOI-IS-GPE-40-20-20 BOI-IS-GPE-20-20-50-10
4 H-5-97	is - dispositions particulieres - collectivités hors du champ d'application sarl de famille optant pour le régime fiscal des societes de personnes sociétés de personnes a caractere familial exercant une activite agricole	Non repris
4 H-6-97	champ d'application de l'impôt sur les societes. exonerations et regimes particuliers. societes et organismes contribuant a la construction d'immeubles. organismes contribuant a l'amenagement du territoire et a la construction d'immeubles. organismes d'habitation a loyer modere. societes anonymes de credit immobilier. commentaires de l'article 13 de la loi de finances pour 1996 (n° 95-1346 du 31 decembre 1995)	BOI-IS-CHAMP-30-30
4 H-1-98	impôt sur les societes. dispositions particulieres. champ d'application de l'impôt sur les societes collectivites imposables. collectivites autres que les societes. collectivites se livrant a une exploitation ou a des operations de caractere lucratif. exonerations et regimes particuliers. collectivites publiques. determination du resultat imposable.	BOI-IS-CHAMP-10-50-10
4 H-2-98	impot sur les societes. amenagement des modalites de determination du montant des acomptes. i de l'article 3 de la loi portant mesures urgentes a caractere fiscal et financier n° 97-1026 du 10 novembre 1997	BOI-IS-DECLA-20-10 BOI-IS-DECLA-20-30

4 H-3-98	analyse : amenagement de l'article 209 b du code general des impôts. extension du champ d'application aux entreprises, aux societes ou groupements dont le capital est detenu directement ou indirectement a 10 % au moins, soumis hors de france a un regime fiscal privilegie impôt sur les societes. dispositions particulieres. benefices realises hors de france par une entreprise, societe ou groupement soumis a un regime fiscal privilegie et reputes constituer un resultat d'une personne morale française	Non repris
4 H-4-98	impôt sur les sociétés. dispositions particulières. champ d'application de l'impôt sur les sociétés. collectivités imposables. option pour l'impôt sur les sociétés. champ d'application de l'option (art 31 de la loi de finances rectificative n° 95-885 du 4 août 1995).	Non repris
4 H-5-98	is. dispositions diverses. collectivites autres que les societes. organismes sans but lucratif	BOI-IF-CFE-10-20-20-20
4 H-1-99	Impot sur les societes. dispositions particulieres. champ d'application de l'is. collectivites imposables. collectivites autres que les societes. collectivites se livrant a des operations de caractere lucratif. imposition forfaitaire annuelle des societes. champ d'application. societes et organismes exoneres. exonerations diverses	BOI-IF-CFE-10-20-20-20 BOI-IS-CHAMP-10-50-10
4 H-2-99	organismes sans but lucratif collectivites se livrant a des operations de caractere lucratif - taxe professionnelle precisions	Non repris
4 H-3-99	recouvrement de l'impot sur les societes - excedents de versement bordereau-avis depose hors delai - procedure de restitution	Non repris
4 H-4-99	impot sur les societes- dispositions particulieres assiette (determination du benefice imposable).regime fiscal des societes meres (art. 43 de la loi de finances pour 1999)	BOI-IS-BASE-10-10-20
4 H-5-99	impot sur les societes - dispositions particulieres - regime fiscal des droits d'adhesion verses par les societaires des societes d'assurance mutuelles	BOI-IS-GEO-20-30
4 H-6-99	impot sur les societes. collectivites publiques ou privees agissant sans but lucratif. diffusion de l'imprime n° 2070, millesime fevrier 1999	Non repris
4 H-7-99	arret de la cour administrative d'appel de paris du 22 janvier 1998 n° 94 pa 01614 (societe publicis fcb europe) territorialite de l'impot- exploitation d'une entreprise en france par la succursale d'une societe etrangere	Non repris

4 H-8-99	champ d'application de l'impôt sur les societes. collectivites imposables autres que les societes. collectivites se livrant a une exploitation ou a des operations de caractere lucratif. exonerations et regimes particuliers. associations sans but lucratif realisant des operations exonerees de la taxe sur la valeur ajoutee. c.a.l.-p.a.c.t.	Non repris
4 H-1-00	impot sur les societes - dispositions particulieres assiette (determination du benefice imposable). regime fiscal des societes meres (art. 20 de la loi de finances pour 2000)	BOI-IS-BASE-10-10-20
4 H-2-00	impot sur les societes. dispositions particulieres. taux reduit de l'impot sur les societes	Non repris
4 H-3-00	Champ d'application de l'impot sur les societes et de la taxe professionnelle - collectivites exclues du champ d'application par une disposition legale particuliere - exoneration de taxe sur la valeur ajoutee - associations, fondations et congregations - franchise des impots commerciaux de 250 000 f au titre de leurs activites lucratives non significativement preponderantes.	BOI-IS-CHAMP-10-50-10 BOI-IF-CFE-10-20-20-20
4 H-1-01	impôt sur les societes. dispositions particulières assiette (détermination du bénéfice imposable). regime fiscal des sociétés mères. (art. 9-iii-1 de la loi de finances pour 2001 et 58 de la loi de finances rectificative pour 2000)	BOI-IS-BASE-10-10-10
4 H-2-01	impôt sur les societes. dispositions diverses. regime fiscal des groupes de societes article 28 de la loi de finances rectificative pour 1999	BOI-IS-GPE-10-40 BOI-IS-GPE-20-20-30-30 BOI-IS-GPE-10-20-10
4 H-3-01	impot sur les sociétes. dispositions particulieres. reserve speciale des plus-values a long terme. constitution de la reserve	Non repris
4 H-4-01	impot sur les societes. dispositions particulieres. champ d'application de l'impot sur les sociétes. exonerations et regimes particuliers. cooperatives diverses	BOI-IS-CHAMP-30-10
4 H-5-01	impot sur les societes. dispositions particulieres. champ d'application de l'impot sur les societes. exonerations et regimes particuliers. cooperatives agricoles	BOI-IS-CHAMP-30-10-10-30
4 H-6-01	Impot sur les sociétés. dispositions particulieres. champ d'application de l'impôt sur les sociétés. collectivites imposables. collectivites autres que les societes. collectivites se livrant a des operations de caractere lucratif. rappel.	BOI-IS-CHAMP-10-50-20-20 BOI-IF-CFE-10-20-20-20
4 H-1-02	impot sur les societes. dispositions diverses. regime fiscal des groupes de societes article 85 de la loi de finances pour 2002	BOI-IS-GPE-10-20-10

4 H-2-02	reforme du regime des societes de capital-risque. modalites d'option pour le nouveau regime fiscal	Non repris
4 H-3-02	reforme du regime des societes de capital-risque. depot des declarations de resultats	Non repris
4 H-4-02	impot sur les societes. dispositions particulieres. taux reduit d'impot sur les societes applicable aux petites et moyennes entreprises. article 7 de la loi de finances pour 2001 (n° 2000-1352 du 30 decembre 2000)	BOI-IS-LIQ-20 BOI-IS-LIQ-20-20 BOI-IS-DECLA-20-10
4 H-5-02	Réforme du régime des sociétés de capital-risque	BOI-RPPM-PVBMI-10-20-10 BOI-IS-CHAMP-30-50 BOI-IS-BASE-20-20-30-20
4 H-1-03	non-applicabilité des dispositions des articles 115 quinquies et 119 bis-2 du code general des impots aux sociétés etrangeres associées ou membres d'une société de personnes qui a son siège en france	BOI-RPPM-RCM-30-30-30-10
4 H-2-03	impôt sur les societes - dispositions particulieres. regime d'imposition des parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilieres detenues par les entreprises soumises a l'impôt sur les societes	BOI-IS-BASE-10-20 BOI-IS-BASE-10-20-10
4 H-3-03	sociétés civiles de placement immobilier - objet social - assouplissements. article 1er du decret n° 2003-74 du 28 janvier 2003	Non repris
4 H-4-03	impôt sur les sociétés - dispositions particulières transformation n'entraînant pas la création d'une personne morale nouvelle reponse ministerielle a la question ecrite n° 9444 posee par m. michel sordi, depute, publiee au journal officiel du 2 juin 2003, page 4271	Non repris
4 H-5-03	impôt sur les societes - dispositions particulieres - champ d'application de l'impôt sur les societes - exonerations et regimes particuliers - sociétes d'investissements immobiliers cotées	BOI-IS-CHAMP-30-20
4 H-1-04	dispositions diverses (bic, is, dispositions communes). création d'un regime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime (l'article 19 de la loi de finances rectificative pour 2002)	BOI-IS-BASE-60-40
4 H-2-04	impôt sur les sociétés - dispositions particulières - assiette (détermination du bénéfice imposable) - exonération des bénéfices réalisés par les entreprises créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté	Non repris

4 H-3-04	impôt sur les societes - dispositions particulieres. regime d'imposition des parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilieres detenues par les entreprises soumises a l'impôt sur les societes	BOI-IS-BASE-10-20
4 H-4-04	impot sur les societes. taxe professionnelle. taxe sur la valeur ajoutée. franchise. dispositions diverses. organisations syndicales	BOI-TPS-TS-30 BOI-TVA-CHAMP-30-10-30-30 BOI-IF-CFE-10-30-10-80
4 H-5-04	frais et charges (bic, is, dispositions communes) suppression de la limitation à cinq exercices du report en avant des deficits suppression correlative du régime des amortissements réputés différes	BOI-IS-DEF-10-30
4 H-1-05	Impôt sur les sociétés - dispositions particulières - assiette (détermination du bénéfice imposable) - exonération des bénéfices réalisés par les societes créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté	BOI-IS-GEO-20-10 BOI-IF-CFE-10-30-40-10
4 H-2-05	impot sur les sociétés. dispositions diverses. regime fiscal des groupes de sociétés. article 97 de la loi de finances pour 2004	BOI-IS-GPE-10-10-20 BOI-IS-GPE-10-20-10 BOI-IS-GPE-10-30-40 BOI-IS-GPE-10-40 BOI-IS-GPE-30-30-40 BOI-IS-GPE-50-10-20 BOI-IS-GPE-50-20-20-10 BOI-IS-GPE-60
4 H-3-05	Impôt sur les sociétés - dispositions particulières - assiette (détermination du bénéfice imposable) - exonération des bénéfices réalisés par les societes créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté	BOI-IS-GEO-20-10 BOI-IF-CFE-10-30-40-10
4 H-1-06	impot sur les societes. dispositions diverses. organismes d'habitation a loyer modere	BOI-IS-CHAMP-30-30-10
4 H-2-06	impot sur les sociétes. dispositions particulieres. exonerations et regimes particuliers. societes cooperatives agricoles et leurs unions	BOI-IS-CHAMP-30-10 BOI-IS-CHAMP-30-10-10-20 BOI-IS-CHAMP-30-10-10-40
4 H-3-06	regime des societes unipersonnelles d'investissement a risque (suir). commentaires de l'article 91 de la loi de finances pour 2004 (loi n°2003-1311 du 30 decembre 2003), de l'article 38-ii-e de la loi de finances pour 2005 (loi n°2004-1484 du 30 decembre 2004) et des ii et iii de l'artice 81 de la loi de finances pour 2006 (loi n°2005-1719 du 30 decembre 2005).	BOI-IS-CHAMP-50-30

4 H-4-06	dispositions diverses (ba, is, dispositions communes) - assujettissement des earl au régime des sociétés de personnes - option à l'impôt sur les sociétés	BOI-BIC-CHAMP-70-20-20
4 H-5-06	is. tp. tva. dispositions diverses. collectivités autres que les sociétés. organismes sans but lucratif	BOI-IS-CHAMP-10-50 BOI-IS-AUT-40-10-10 BOI-TPS-TA-10 BOI-TVA-CHAMP-30-10-30 BOI-IF-TH-10-10-20 BOI-IF-CFE-10-20-20-20 BOI-IF-CFE-20 BOI-IF-CFE-20-20-10-10 BOI-ENR-AVS-20-80
4 H-6-06	impot sur les societes - dispositions particulieres - recouvrement de l'impot sur les societes - regime des acomptes provisionnels - article 1er de la loi de finances rectificative pour 2005 (loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005)	BOI-IS-DECLA-20-10
4 H-1-07	reforme de l'article 209 b du code général des impôts. application aux entreprises, personnes morales, organismes, fiducies ou institutions comparables dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 50 %, soumis hors de france à un régime fiscal privilégié. modification de l'article 238 a du code general des impôts. notion de regime fiscal privilegie.	BOI-IS-BASE-60-10 BOI-IS-BASE-60-10-20-10 BOI-IS-GPE-20-10
4 H-2-07	impot sur les societes - dispositions particulieres. deduction au titre des investissements realises par les entreprises dans les departements d'outre-mer, a saint-pierre-et-miquelon, a mayotte, en nouvelle-caledonie, en polynesie francaise, dans les iles wallis-et-futuna et les terres australes et antarctiques francaises. article 19 de la loi de finances pour 2001 - articles 27 a 37 et 40 a 42 de la loi de programme pour l'outre-mer (c.g.i., art. 208 quater, 217 bis, 217 undecies, 217 duodecies, 1594 i bis, 1740, 1743, 1840 g ter et l.p.f., art. l. 45 f)	BOI-SJ-AGR-40 BOI-IS-GEO-10-30 BOI-IS-GEO-10-40 BOI-ENR-DMTOI-10-100 BOI-CF-INF-10-40-60
4 H-3-07	impot sur les sociétés. dispositions particulières. assiette (détermination du bénéfice imposable). regime fiscal des sociétés mères. article 39 de la loi de finances rectificative pour 2005	BOI-IS-BASE-10-10-10

4 H-4-07	impot sur les sociétés. dispositions diverses. regime fiscal des groupes de sociétés. article 112 de la loi de finances pour 2006 et article 40 de la loi de finances rectificative pour 2005	BOI-IS-GPE-20-20-20 BOI-IS-GPE-20-20-40-10 BOI-IS-GPE-20-20-80-10 BOI-IS-GPE-20-20-80-20 BOI-IS-GPE-40-20-30
4 H-5-07	societes de personnes etrangeres	BOI-INT-DG-20-20-30
4 H-6-07	reforme du regime des societes de capital-risque (scr). commentaires de l'article 38 de la loi de finances pour 2005 (loi n°2004-1484 du 30 decembre 2004) et de l'article 32 de la loi de finances rectificative pour 2005 (loi n°2005-1720 du 30 décembre 2005).	BOI-IS-CHAMP-30-50 BOI-CF-INF-20-10
4 H-7-07	impot sur les societes - dispositions particulieres - recouvrement de l'impot sur les societes - regime des acomptes provisionnels - article 2 de la loi de finances rectificative pour 2006 (loi n°2006-1771 du 30 decembre 2006)	BOI-IS-GPE-30-30-10 BOI-IS-DECLA-20-10 BOI-CF-INF-10-30
4 H-8-07	impôt sur les sociétés - dispositions particulières	BOI-IS-BASE-35-20-20-20 BOI-IS-BASE-35-20-30-10 BOI-IS-BASE-35-20-30-20 BOI-IS-BASE-35-20-40-10 BOI-IS-BASE-35-20-40-20 BOI-IS-BASE-35-20-50 BOI-IS-GPE-20-20-70 BOI-IS-GPE-50-10-30 BOI-IS-GPE-70-20
4 H-1-08	impôt sur les sociétes - dispositions particulieres - frais d'acquisition de titres de participation - incorporation obligatoire au prix de revient des titres et amortissement sur cinq ans	BOI-BIC-AMT-10-10 BOI-BIC-AMT-10-20 BOI-IS-BASE-30-10 BOI-IS-GPE-20-20-50-10
4 H-2-08	impot sur les societes. dispositions diverses. regime fiscal des groupes de societes. article 82 de la loi n° 2006-1771 de finances rectificative pour 2006	BOI-IS-GPE-10-20-20 BOI-IS-GPE-20-20-50-10 BOI-IS-GPE-20-20-60 BOI-IS-GPE-20-20-80

4 H-3-08	dispositions diverses (bic, is, dispositions communes). modification du regime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime (articles 47 de la loi de finances rectificative pour 2005 et 80 de la loi de finances rectificative pour 2006)	BOI-IS-BASE-60-40
4 H-4-08	impôt sur les societes. dispositions diverses. exoneration des etablissements publics de recherche, des etablissements publics d'enseignement superieur, des personnes morales creees pour la gestion d'un pole de recherche et d'enseignement superieur ou d'un reseau thematique de recherche avancee et des fondations reconnues d'utilite publique du secteur de la recherche pour leurs revenus tires d'activites relevant d'une mission de service public de l'enseignement superieur et de la recherche.	BOI-IS-CHAMP-50-10
4 H-5-08	Impôt sur les sociétés - dispositions particulières - assiette (détermination du bénéfice imposable) - exonération des bénéfices réalisés par les societes créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté	BOI-IS-GEO-20-10 BOI-IF-CFE-10-30-40-10
4 H-5-08	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES - ASSIETTE (DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE IMPOSABLE) - EXONÉRATION DES BÉNÉFICES RÉALISÉS PAR LES SOCIETES CRÉÉES POUR REPRENDRE UNE ENTREPRISE INDUSTRIELLE EN DIFFICULTÉ	BOI-SJ-AGR-30-20 BOI-IS-AUT-40-10-20 BOI-IS-GPE-10-10-10
4 H-6-08	impot sur les societes - dispositions particulieres - societe cooperative d'interet collectif deduction de la part des excedents mis en reserves impartageables	BOI-IS-CHAMP-10-20-20
4 H-7-08	impot sur les societes - dispositions particulieres - assiette (determination du benefice imposable) - regime fiscal des societes meres. article 21 de la loi de finances rectificative pour 2007	BOI-IS-BASE-10-10-10
4 H-8-08	impot sur les societes – dispositions diverses – regime fiscal des groupes de societes	BOI-IS-GPE-10-40 BOI-IS-GPE-20-20-20 BOI-IS-GPE-20-20-40-20 BOI-IS-GPE-20-20-80-30 BOI-IS-GPE-20-20-50-20 BOI-IS-GPE-20-20-90 BOI-IS-GPE-40-10 BOI-IS-GPE-50-60-20 BOI-IS-GPE-10-30-20 BOI-IS-GPE-70-20

4 H-9-08	impot sur les societes – dispositions particulieres – assiette (determination du benefice imposable) – exoneration des benefices realises par les societes creees pour reprendre une entreprise industrielle en difficulte	BOI-IS-GEO-20-10
4 H-1-09	impôt sur les societes - dispositions particulieres - taux de l'impôt sur les societes - taux reduit de l'impôt sur les societes - plus-values realisees lors de certaines cessions d'immeubles ou de droits portant sur un immeuble - plus-values realisees lors de la cession d'immeubles a des bailleurs sociaux - plus-values realisees par des bailleurs sociaux	BOI-IS-LIQ-30
4 H-2-09	impot sur les societes - dispositions particulieres - option des societes de capitaux pour le regime fiscal des societes de personnes	BOI-BIC-CHAMP-70-20-40-10 BOI-BIC-CHAMP-70-20-40-20 BOI-BIC-CHAMP-70-20-40-30 BOI-IS-CHAMP-20-20 BOI-ENR-AVS-20-40
4 H-3-09	impôt sur les sociétés. dispositions particulieres. regime fiscal des groupes de societes. groupes bancaires mutualistes. article 91 de la loi de finances rectificative pour 2008	BOI-IS-GPE-10-30-10 BOI-IS-GPE-20-20-20 BOI-IS-GPE-40-10 BOI-IS-GPE-50-60-10 BOI-IS-GPE-10-40
4 H-4-09	regime d'aide fiscale aux investissements realises outre-mer – deduction du montant de l'investissement indirect resultant de la souscription au capital de societes – principe de deduction au prorata des investissements realises	BOI-IS-GEO-10-30
4 H-1-10	Impôt sur les sociétés. Dispositions particulières. Régime fiscal des groupes de sociétés. Transfert de déficits en cas de procédure collective. (CGI, art. 223 E et 223 L)	BOI-IS-GPE-60
4 H-2-10	Imposition des revenus de source française des organismes à but non-lucratif des États de l'Union européenne autres que la France et des autres États de l'EEE ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.	BOI-IS-CHAMP-10-50-10-10
4 H-3-10	Impôt sur les sociétés. Dispositions particulières. Champ d'application de l'IS. Exonération et régimes particuliers. Sociétés d'investissements immobiliers cotées. (CGI, art. 208 C)	BOI-IS-CHAMP-30-20 BOI-IS-CHAMP-30-20-10
4 H-4-10	Impôt sur les sociétés. Dispositions particulières. Imputation des déficits réalisés par des succursales ou filiales de PME françaises situées à l'étranger. (CGI, art. 209 C)	BOI-IS-CHAMP-60-20-40 BOI-BA-REG-20-20

4 H-5-10	Impôt sur les sociétés. Dispositions particulières. Régime fiscal des groupes de sociétés. Détermination du résultat d'ensemble. Rectifications à opérer par la société en vue d'assurer la neutralité de certaines opérations entre des sociétés du groupe.	BOI-IS-GPE-20-20-10
4 H-6-10	impot sur les societes. dispositions particulieres. regime fiscal des groupes de societes. article 53 de la loi n° 2007-1824 de finances rectificative pour 2007	BOI-SJ-AGR-20-30-10-10 BOI-IS-GPE-20-20-20 BOI-IS-GPE-50-40 BOI-SJ-AGR-20-30 BOI-IS-BASE-10-10-20
4 H-7-10	Impôt sur les sociétés. Dispositions particulières. Sociétés d'investissements immobiliers cotées. Cotation sur un marché réglementé. (CGI, art. 208 C)	BOI-IS-CHAMP-30-20-10
4 H-8-10	Impôt sur les sociétés. Dispositions particulières. Taux réduit de l'impôt sur les sociétés. Plus-values réalisées lors de la cession de certains actifs immobiliers. Engagement de conservation. Fusions entre SCPI et entre SPPICAV. (CGI, art. 210 E)	BOI-IS-FUS-10
4 H-9-10	Impôt sur les sociétés. Dispositions particulières. Territorialité. Imposition des revenus immobiliers de source française. (CGI, art. 209)	BOI-IS-CHAMP-60-10-10
4 H-1-11	Impôt sur les sociétés. Dispositions particulières. Régime fiscal des groupes de sociétés. Détermination de l'abattement sur le bénéfice des implantations dans les zones franches d'activité de sociétés membres d'un groupe fiscal. Aménagement du régime. (CGI, art. 44 quaterdecies)	BOI-IS-CHAMP-60-10-10
4 H-2-11	Impôt sur les sociétés. Dispositions diverses. Régime fiscal des sociétés mères et régime fiscal des groupes des groupes de sociétés. Loi n ° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, art. 11. (CGI, art. 145 et art. 223 B)	BOI-IS-GPE BOI-IS-GPE-20-20-20
4 H-3-11	Impôt sur les sociétés. Dispositions particulières. Déduction des intérêts. Sous-capitalisation. (CGI, art. 212, 223 A, 223 B)	BOI-IS-BASE-30-30 BOI-IS-BASE-35-20-20-10 BOI-IS-BASE-35-20-20-20
4 H-1-12	Impôt sur les sociétés. Dispositions particulières. Taux de l'impôt. Taux réduit de l'impôt sur les sociétés. Plus-values réalisées lors de certaines cessions d'immeubles ou de droits portant sur un immeuble. Aménagements apportés au régime prévu. (CGI, art. 210 E)	BOI-IS-LIQ-30

4 H-2-12	Impôt sur les sociétés. Détermination du bénéfice imposable. Bénéfices des exploitations situées dans les départements d'outre-mer. Suppression de l'abattement d'un tiers. Loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, art. 10. (CGI, art. 217 bis)	BOI-IS-GEO-10-40
4 H-3-12	Impôt sur les sociétés. Dispositions particulières. Régime fiscal des groupes de sociétés. Répartition de la charge d'impôt sur les sociétés entre sociétés membres du groupe. (CGI, art. 223 A à 223 U)	BOI-IS-GPE-30-30-10
4 H-4-12	Impôt sur les sociétés. Dispositions diverses. Régime fiscal des groupes de sociétés. Aménagements consécutifs à l'arrêt "Société Papillon" (CJCE arrêt du 27 novembre 2008 aff. C-418/07). Aménagements divers. (CGI, art. 223 A à 223 U)	BOI-IS-GPE-10-30-30 BOI-IS-GPE-70-20
4 H-5-12	Régime fiscal applicable aux mutuelles et à leurs unions régies par les Livres I et III du code de la mutualité. IS, IFA, CET, TVA. Dispositions diverses.	BOI-IS-GEO-20-30
4 H-6-12	Frais et charges. Aménagements des dispositifs de report en avant et en arrière des déficits subis par les sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés. Loi n° 2011-1117 du 19 septembre 2011 de finances rectificative pour 2011, art. 2. Loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011, art. 31.	BOI-IS-DEF-10-30 BOI-IS-DEF-20-10
4 I-1-97	regime des operations de fusion operations assimilees d'echanges de titres. obligations declaratives	Non repris
4 I-2-97	impot sur les sociétés. dispositions particulières. fusions et opérations assimilées. régime spécial des fusions. art. 28-iv et 28-v de la loi n°95-95 du 1er février 1995 de modernisation de l'agriculture	BOI-IS-FUS-10-20
4 I-3-97	fusions de societes. regime special des fusions. regime fiscal des fusions. situation des societes absorbee et absorbante. operations assimilees aux fusions, scissions et apports partiels d'actif. incidence des fusions sur le regime fiscal des groupes de societes. regime des plus ou moins-values de cessions internes au groupe	BOI-IS-GPE-20-20-50
4 I-1-00		BOI-SJ-AGR-20-10 BOI-IS-FUS-20-30-10 BOI-IS-FUS-20-30-20 BOI-IS-FUS-20-40-10

4 I-2-00	fusions de societes et operations assimilees - generalites - date d'effet des actes d'apports - regime special des fusions - regime fiscal des scissions de societes - scissions dispensees d'agrement - regime fiscal des apports partiels d'actif - notion de branche complete d'activite - plus-values et moins-values du portefeuille - titres - echange de titres resultant d'une fusion ou d'une scission	BOI-IS-FUS-10-20-20 BOI-IS-FUS-10-40 BOI-IS-FUS-20-20 BOI-IS-FUS-20-30-10 BOI-IS-FUS-40 BOI-IS-FUS-40-10 BOI-IS-FUS-40-10-10 BOI-IS-FUS-40-10-20 BOI-IS-FUS-40-10-30 BOI-IS-FUS-40-20 BOI-IS-FUS-40-30 BOI-IS-FUS-50 BOI-IS-FUS-50-10 BOI-IS-FUS-50-20 BOI-IS-FUS-60-30
4 I-1-01	fusions de societes et operations assimilees - regime fiscal des fusions situation de la societe beneficiaire de l'apport- regime fiscal des apports partiels d'actif notion de branche complete d'activite - mesures d'assouplissement situation fiscale des associes	BOI-IS-FUS-20-20 BOI-IS-FUS-50
4 I-1-02	regimes de sursis et de reports d'imposition - operations de fusion, de scission, d'apport, d'echange, de conversion et de remboursement de titres - obligations declaratives - etats de suivi	BOI-IS-FUS-60-10 BOI-IS-FUS-60-20 BOI-IS-FUS-60-30
4 I-2-02	impot sur les societes. dispositions particulieres. fusions et operations assimilees	BOI-IS-FUS-10-20 BOI-IS-FUS-10-20-10 BOI-IS-FUS-20-30-20 BOI-IS-FUS-20-40-20 BOI-IS-FUS-20-10 BOI-IS-FUS-20-30-10 BOI-IS-FUS-50 BOI-IS-FUS-50-10 BOI-IS-FUS-50-20
4 I-1-03	impot sur les societes. dispositions particulieres fusions et operations assimilees	BOI-IS-FUS-40-40 BOI-IS-FUS-60-10-10 BOI-IS-FUS-60-10-20
4 I-1-05	fusions des sociétés et opérations assimilées - suppression des plafonds au transfert des deficits en cas d'operations placees sous le regime de faveur - non-deductibilite de l'actif net reel négatif transfere en cas de transmission universelle de patrimoine ou de fusion simplifiée - non-deductibilite en regime de faveur des fusions des charges liées à la depreciation ou à la sortie du bilan du mali technique.	BOI-SJ-AGR-20-30 BOI-IS-FUS-10-30 BOI-IS-FUS-10-50 BOI-IS-FUS-30-10 BOI-IS-FUS-30-20 BOI-IS-FUS-40-40 BOI-IS-FUS-60-10-20
4 I-1-10	impot sur les societes. dispositions particulieres. fusions et operations assimilees. transformation d'une societe en societe cooperative ouvriere de production	BOI-IS-CESS-20-20 BOI-IS-BASE-30-40-20

4 J-1-05	retenue à la source applicable aux distributions de dividendes de source française a des résidents d'etats ayant conclu avec la france une convention en vue d'éviter les doubles impositions	BOI-RPPM-RCM-30-30-10-50 BOI-RPPM-RCM-30-30-10-60 BOI-INT-DG-20-20-20-20
4 J-1-06	regime fiscal des rachats par une société de ses propres titres. commentaires du c du i de l'article 85 de la loi de finances pour 2002 (loi n° 2001-1275 du 28 decembre 2001) et des vii a xiv et b du xviii de l'article 29 de la loi de finances rectificative pour 2005 (loi n° 2005-1720 du 30 decembre 2005).	BOI-RPPM-RCM-10-20-30-20
4 J-1-08	revenus de capitaux mobiliers. revenus distribues par des societes francaises a des personnes dont le domicile ou le siege est situe hors de france. paiement de la retenue a la source par des etablissements financiers europeens. modele de convention pouvant etre conclue avec l'administration fiscale française. commentaires de l'article 63 de la loi de finances pour 2007 (loi n° 2006-1666 du 21 decembre 2006).	BOI-RPPM-RCM-30-30-10-70
4 J-1-96	conventions destinées a éviter la double imposition en matière d'impôts sur les revenus dividendes - remboursement de l'avoir fiscal a certains investisseurs institutionnels des pays-bas	Non repris
4 J-1-97	revenus de capitaux mobiliers : prelevements sur les produits de placements a revenu fixe et retenues a la source. modalites de remboursement des excedents de versement	BOI-CTX-PREA-10-10
4 J-1-98	revenus de capitaux mobiliers - régime de la distribution bénéfices réalisés en france par les sociétés d'états membres de la communauté européenne commentaires de l'article 23 de la loi de finances rectificative pour 1997 n° 97-1239 du 29 décembre 1997	BOI-RPPM-RCM-30-30-30-30
4 J-1-99	dispositions diverses (bic, is, dispositions communes). revenus de capitaux mobiliers. precompte. regime des groupes de societes	Non repris
4 J-2-01	conseil d'etat arret du 26 fevrier 2001, n° 219834, 3e et 8e sous-sections. ministre c/ anzalone. revenus de capitaux mobiliers. regime de la distribution. distributions ouvrant droit a l'avoir fiscal	Non repris
4 J-2-02	arret du 26 fevrier 2001, n° 219834, 3e et 8e sous-sections. ministre c/ anzalone. revenus de capitaux mobiliers. regime de la distribution. distributions ouvrant droit a l'avoir fiscal	Non repris
4 J-2-03	détermination du montant de l'avoir fiscal attache aux dividendes. regles d'arrondis	Non repris

4 J-2-05	dispositions diverses (bic, is, dispositions communes) revenus de capitaux mobiliers, avoir fiscal, precompte	Non repris
4 J-2-96	article 45 de la loi de finances rectificative pour 1993. demembrement de titres. conditions d'octroi de l'avoir fiscal	Non repris
4 J-2-97	revenus de capitaux mobiliers - precompte - diffusion de l'imprime 2750 millesime avril 1997	Non repris
4 J-2-98	conseil d'etat arret du 29 decembre 1995, n° 140219, 9e et 8e sous-sections, ministre c/ ste hygiene et deratisation d'auvergne. revenus de capitaux mobiliers. regime de la distribution. distributions ouvrant droit a l'avoir fiscal. distributions reputees effectuees en application de l'article 111 bis du code general des impôts.	Non repris
4 J-2-99	dispositions diverses (bic, is, dispositions communes). revenus de capitaux mobiliers, avoir fiscal, precompte	Non repris
4 J-3-03	dispositions diverses (bic, is, dispositions communes). revenus de capitaux mobiliers. avoir fiscal. precompte (art. 18 et 19 de la loi de finances pour 2003)	Non repris
4 J-3-97	revenus de capitaux mobiliers - regime de la distribution - regime fiscal des dividendes distribues aux societes-meres d'etats membres de l'union europeenne. commentaires de l'article 20 de la loi de finances rectificative pour 1996 modifiant le c du 2 de l'article 119 ter du code general des impôts	BOI-RPPM-RCM-30-30-20-10
4 K-1-04	reforme du régime des fonds communs de placement a risques (fcpr).	BOI-RPPM-RCM-40-30
4 K-1-07	reforme du régime des fonds communs de placement a risques (fcpr).	BOI-IS-BASE-60-20
4 K-2-07	Régime des fonds d'investissement de proximité (FIP).	BOI-IR-RICI-110 BOI-IS-BASE-60-20-50
4 K-3-07	Réforme du régime des fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI)	BOI-IS-BASE-60-20-40
4 K-1-08	fiscalite des entreprises . revenus de capitaux mobiliers. reforme du cadre juridique des fonds communs de creances. creation des organismes de titrisation, notamment sous forme de fonds de titrisation. application aux fonds de titrisation du regime fiscal des fonds communs de creances	BOI-IS-BASE-10-20-10
4 K-1-11	Régime fiscal des revenus distribués par les sociétés d'investissements à capital variable (SICAV) à leurs actionnaires non résidents - Admission du "couponnage"	BOI-RPPM-RCM-10-40

4 L-1-94	taxe due par les entreprises. taxe sur les excedents de provisions pour sinistres restant a payer que les entreprises d'assurances de dommages rapportent au resultat imposable	BOI-IS-GEO-20-20
4 L-1-98	taxes diverses dues par les entreprises. imposition forfaitaire annuelle des societes. liquidation. bareme	Non repris
4 L-3-98	taxes diverses dues par les entreprises - contribution de 10 % sur l'impot sur les societes. credit d'impot pour creation d'emplois institue par l'article 81 de la loi de finances pour 1998	Non repris
4 L-5-97	taxes diverses dues par les entreprises contribution de 10 % due par les personnes morales passibles de l'impôt sur les societes contribution temporaire due par les personnes morales passibles de l'impôt sur les societes	Non repris
4 L-1-99	taxes diverses dues par les entreprises. imposition forfaitaire annuelle des societes liquidation. bareme	Non repris
4 L-1-00	taxes diverses dues par les entreprises-contribution de 10 % sur l'impot sur les societes. credit d'impot pour creation d'emplois	Non repris
4 L-2-00	taxes diverses dues par les entreprises. imposition forfaitaire annuelle des societes. exoneration des personnes morales dont le chiffre d'affaires majore des produits financiers est inferieur a 500 000 f.	BOI-IS-AUT-40-20
4 L-3-00	credit d'impot imputable sur la contribution des institutions financieres	Non repris
4 L-1-01	taxes diverses dues par les entreprises. contribution due par les personnes morales passibles de l'impôt sur les societes. i et ii de l'article 9 de la loi de finances pour 2001	Non repris
4 L-2-01	taxes diverses dues par les entreprises. prelevement exceptionnel sur la provision pour hausse des prix constituee par les entreprises petrolieres. article 11-ii de la loi de finances pour 2001 (loi n° 2000-1352 du 30 decembre 2000)	Non repris
4 L-1-02	taxes diverses dues par les entreprises. imposition forfaitaire annuelle des societes. liquidation. bareme applicable au titre de 2002	Non repris
4 L-2-02	taxes diverses dues par les entreprises. contribution sociale due par les redevables de l'impot sur les societes. article 6 de la loi de financement de la securite sociale pour 2000 (n°99-1140 du 29 decembre 1999)	BOI-IS-AUT-10 BOI-IS-GPE-30-30-20

4 L-1-03	fiscalite des entreprises taxes diverses dues par les entreprises. contribution des institutions financieres credit d'impot imputable sur la contribution des institutions financieres	Non repris
4 L-2-03	taxe d'apprentissage. commentaires du décret n° 2003-403 du 29 avril 2003 relatif au traitement des demandes d'exoneration de taxe d'apprentissage et modifiant l'annexe ii au code géneral des impôts	Non repris
4 L-1-06	taxe d'apprentissage - suppression des demandes d'exoneration de taxe d'apprentissage obligations des redevables	Non repris
4 L-2-06	taxes diverses dues par les entreprises. taxe d'apprentissage. exoneration des groupements d'employeurs agricoles. extension de l'exoneration aux autres groupements d'employeurs a concurrence des remunerations versees au personnel mis a disposition d'adherents non assujettis ou exoneres	BOI-TPS-TA-10
4 L-3-06	taxe d'apprentissage. majoration du taux de la taxe pour les entreprises d'au moins 250 salariés ne justifiant pas d'un quota de jeunes de moins de 26 ans sous contrat de formation en alternance	Non repris
4 L-1-07	taxe d'apprentissage. majoration du taux de la taxe pour les entreprises d'au moins 250 salaries ne satisfaisant pas a un quota de jeunes de moins de 26 ans sous contrat de formation en alternance. exclusion du champ d'application du taux majoré des remunérations versées par les entreprises de travail temporaire (ett) aux salaries interimaires	Non repris
4 L-1-08	taxe d'apprentissage et contribution au developpement de l'apprentissage participation a la formation professionnelle continue des employeurs de moins de 10 salaries suppression des obligations declaratives et creation de mentions sur la déclaration annuelle de donnees sociales (dads) et sur la declaration n° 2460 généralisation de la majoration pour insuffisance de versement aupres des organismes collecteurs - création d'un bordereau de versement pour les paiements auprès du service des impôts des entreprises (sie)	Non repris
4 L-2-08	taxe d'apprentissage. majoration du taux pour les entreprises d'au moins 250 salariés ne satisfaisant pas à un « quota » de salaries sous contrat de travail en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). assouplissement de l'appreciation du « quota alternance ».	Non repris

4 L-3-08	taxes diverses dues par les entreprises. prelevement exceptionnel sur la provision pour hausse des prix constituee par les entreprises petrolieres. article 67 de la loi de finances rectificative pour 2007 (loi n° 2007-1824 du 24 decembre 2007)	Non repris
4 L-1-09	taxes diverses dues par les entreprises prelevement exceptionnel sur la provision pour hausse des prix constituee par les entreprises petrolieres - article 18 de la loi de finances pour 2009 (loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008)	Non repris
4 L-1-10	Contribution supplémentaire à l'apprentissage due par certaines entreprises d'au moins 250 salariés. Suppression du taux majoré de taxe d'apprentissage applicable à ces entreprises. Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, art. 27.	BOI-TPS-TA-50
4 L-2-10	taxe exceptionnelle sur les bonus attribues par les etablissements de credit et les entreprises d'investissement au titre de l'annee 2009. article 2 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010	Non repris
4 L-1-11	taxes diverses dues par les entreprises. contribution exceptionnelle sur la provision pour hausse des prix constituee par les entreprises du secteur petrolier. article 16 de la loi de finances rectificative pour 2011	Non repris
4 L-1-12	Taxes diverses dues par les entreprises. Taxe exceptionnelle sur la réserve de capitalisation des entreprises d'assurance. Loi de finances pour 2011, art. 23. (CGI, art. 39 quinquies GE)	BOI-TFP-ASSUR
4 L-2-12	Fiscalité directe des entreprises. Taxes diverses dues par les entreprises. Contribution supplémentaire à l'apprentissage due par certaines entreprises d'au moins 250 salariés. Loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011, art. 23. Loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, art. 22. (CGI, art. 230 H)	BOI-TPS-TA-50
4 L-3-12	Taxes dues par les entreprises. Contribution exceptionnelle due par les redevables de l'impôt sur les sociétés. Loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011, art. 30. (CGI, art. 235 ter ZAA)	BOI-IS-AUT-20
4 L-4-12	Taxes diverses dues par les entreprises. Taxe de risque systémique sur les banques. Loi de finances pour 2011, art. 42. Loi de finances rectificative quatrième pour 2011, art. 34. (CGI, art. 235 ter ZE)	BOI-TFP-RSB
4 N-1-07	participation des salaries - provision pour investissement	BOI-BIC-PROV-60-20

4 N-1-08	fiscalite des entreprises - interessement, participation des salaries - regime fiscal des attributions gratuites d'actions aux salaries et autres precisions sur les operations d'actionnariat salarie article 34 de la loi n° 2006-1770 du 30 decembre 2006 pour le developpement de la participation et de l'actionnariat salarie et portant diverses dispositions d'ordre economique et social	BOI-BIC-PTP-20-70
4 N-2-08	interessement participation actionnariat - modifications introduites en faveur des beneficiaires non salaries des entreprises non soumises a l'impôt sur les societes. article 6 de la loi pour le developpement de la participation et de l'actionnariat salarie (loi n° 2006-1770 du 30 decembre 2006)	BOI-BIC-PTP-20-10
4 N-1-11	interessement, participation, actionnariat. regime fiscal des provisions comptabilisees dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites existantes (CGI., art. 39-1-5°, 217 quinquies)	BOI-BIC-PROV-30-20-30 BOI-BIC-PROV-30-20-30
4 Q-1-96		BOI-IF-CFE-20-20-40
4 FE-S1-98	passage a l'euro. obligations déclaratives et de facturation.	Non repris
4 FE-S1-99	reforme de l' etat - relations avec les usagers accès à la documentation administrative doctrinale diffusion du bulletin officiel des impôts	Non repris
4FE-09		BOI-DJC-FIN BOI-DJC-FIN-10 BOI-DJC-FIN-20
4 FE-S1-10	impôt sur le revenu(IR). impôt sur les societes(is). taxe sur la valeur ajoutee(tva). drots d'enregistrement. contribution economique territoriale (cet). regime applicable aux operations de murabaha	BOI-DJC-FIN-10
4 FE-S2-10	impôt sur le revenu(ir). impôt sur les societes(is). taxe sur la valeur ajoutee(tva). drots d'enregistrement. contribution economique territoriale (cet). regime applicable aux sukuk d'investissement	BOI-DJC-FIN-20
4 FE-S3-10	impôt sur le revenu (IR). impôt sur les societes (is). taxe sur la valeur ajoutee (tva). droits d'enregistrement. regime applicable aux operations d'ijara	BOI-DJC-FIN-30
4 FE-S4-10	impôt sur le revenu (IR). impôt sur les societes (is). taxe sur la valeur ajoutee (tva). droits d'enregistrement. regime applicable aux operations d'itisna	BOI-DJC-FIN-40

Retour sommaire